



MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Etude de la promotion dans la carrière des enseignants-chercheurs  
1993-2007

## **Bilan des recrutements des maîtres de conférences dans le corps des professeurs des universités**

Août 2010

## TABLE DES MATIÈRES

	Page
Table des matières	2
Table des graphiques	6
<b>COMMENTAIRES</b>	
Objectifs et champ de l'étude	8
Objectifs de l'étude	8
Champ de l'étude	9
Les auteurs	9
<b>Le dispositif institutionnel</b>	
Les enseignants-chercheurs universitaires	11
Statut	11
Recrutement, carrière	12
Missions, service, rémunération	13
Les règles du recrutement des professeurs	16
Les concours par établissement	16
Les agrégations de l'enseignement supérieur	18
<b>Bilan global des recrutements</b>	
Le recrutement des professeurs : une voie de promotion pour les maîtres de conférences	21
Nombre total des recrutements entre 1993 et 2007	21
Place des maîtres de conférences dans le recrutement des professeurs	22
Le recrutement des professeurs : approche disciplinaire	23
Les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion	23
Les disciplines littéraires et des sciences humaines	25
Les disciplines pharmaceutiques	25
Les disciplines scientifiques et techniques	26
<b>Les nouveaux professeurs : données démographiques</b>	
Place des femmes dans les recrutements	29
Des recrutements peu féminisés	29
Les femmes maîtres de conférences sous-représentées dans le recrutement ?	31
Répartition des recrutés par tranche d'âge	33
Les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion	33
Les disciplines littéraires et des sciences humaines	34
Les disciplines pharmaceutiques	35
Les disciplines scientifiques et techniques	35
Age moyen des recrutés	37
Les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion	38
Les disciplines littéraires et des sciences humaines	38
Les disciplines pharmaceutiques	39
Les disciplines scientifiques et techniques	39

<b>Les nouveaux professeurs : données statutaires</b>	<b>40</b>
Recrutement comme professeur et passage à la hors classe	41
Répartition des recrutés par grade du corps d'origine	43
Répartition globale, toutes disciplines confondues	43
Les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion	43
Les disciplines littéraires et des sciences humaines	44
Les disciplines pharmaceutiques	45
Les disciplines scientifiques et techniques	45
Répartition des recrutés par ancienneté dans le corps d'origine	46
Répartition globale, toutes disciplines confondues	46
Les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion	47
Les disciplines littéraires et des sciences humaines	47
Les disciplines pharmaceutiques	48
Les disciplines scientifiques et techniques	48
<b>Les nouveaux professeurs : données géographiques</b>	<b>49</b>
Répartition des recrutés par type d'établissement d'affectation	50
Répartition globale, toutes disciplines confondues	50
Les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion	51
Les disciplines littéraires et des sciences humaines	51
Les disciplines pharmaceutiques	51
Les disciplines scientifiques et techniques	52
Nationalités	53
Mobilité régionale	55
Mobilité régionale, toutes disciplines confondues	55
Les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion	58
Les disciplines littéraires et des sciences humaines	59
Les disciplines pharmaceutiques	60
Les disciplines scientifiques et techniques	61
Types de mobilité	63
Mobilité de l'ensemble des maîtres de conférences recrutés professeurs	63
Les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion	66
Les disciplines littéraires et des sciences humaines	67
Les disciplines pharmaceutiques	67
Les disciplines scientifiques et techniques	68
<b>TABLEAUX STATISTIQUES</b>	
Table des groupes et sections du Conseil national des universités	71
<b>Bilan global des recrutements</b>	<b>72</b>
A-1 Répartition, par année, du nombre total de professeurs recrutés et du nombre de professeurs issus des maîtres de conférences	73

A-2 Répartition, par année et par grande discipline, du nombre total de professeurs recrutés et du nombre de professeurs issus des maîtres de conférences	74
A-3a Répartition, par année et par discipline, du nombre total de professeurs recrutés et du nombre de professeurs issus des maîtres de conférences (1993-2000)	75
A-3b Répartition, par année et par discipline, du nombre total de professeurs recrutés et du nombre de professeurs issus des maîtres de conférences (2001-2007)	76
<b>Les nouveaux professeurs : données démographiques</b>	<b>77</b>
B-1 Place des femmes dans le total des professeurs recrutés et dans l'effectif des maîtres de conférences recrutés professeurs, par année et par grande discipline	78
B-2 Place des femmes dans l'effectif du corps d'origine et dans l'effectif des maîtres de conférences recrutés professeurs, par année et par grande discipline	79
B-3 Répartition du nombre de maîtres de conférences recrutés professeurs par sexe et discipline	80
B-4a Nombre des femmes recrutées par rapport au nombre total des maîtres de conférences nommés professeurs, par discipline et par année (1993-2000)	81
B-4b Nombre des femmes recrutées par rapport au nombre total des maîtres de conférences nommés professeurs, par discipline et par année (2001-2007)	82
C-1a Répartition des maîtres de conférences recrutés professeurs par année, par grande discipline et par tranche d'âge - Droit, Economie et Gestion - Lettres et Sciences humaines	83
C-1b Répartition des maîtres de conférences recrutés professeurs par année, par grande discipline et par tranche d'âge - Pharmacie - Sciences et Techniques	84
C-2 Age moyen des recrutés par année et par sexe	85
C-3 Age moyen des recrutés par année, par grande discipline et par sexe	86
<b>Les nouveaux professeurs : données statutaires</b>	<b>87</b>
D-1 Comparaison, par année, du nombre des recrutés et du nombre des promus à la hors classe par rapport à l'effectif des maîtres de conférences	88
D-2 Répartition du nombre de maîtres de conférences recrutés professeurs par grade du corps d'origine - Toutes disciplines	89
D-3a Répartition du nombre de maîtres de conférences recrutés professeurs par grade du corps d'origine - Droit, Economie et Gestion	90
D-3b Répartition du nombre de maîtres de conférences recrutés professeurs par grade du corps d'origine - Lettres et Sciences humaines	91
D-3c Répartition du nombre de maîtres de conférences recrutés professeurs par grade du corps d'origine - Pharmacie	92
D-3d Répartition du nombre de maîtres de conférences recrutés professeurs par grade du corps d'origine - Sciences et Techniques	93
E-1 Répartition du nombre de maîtres de conférences recrutés professeurs par ancienneté dans le corps d'origine (%) - Toutes disciplines	94
E-2a Répartition du nombre de maîtres de conférences recrutés professeurs par ancienneté dans le corps d'origine (%) - Droit, Economie et Gestion	95
E-2b Répartition du nombre de maîtres de conférences recrutés professeurs par ancienneté dans le corps d'origine (%) - Lettres et Sciences humaines	96
E-2c Répartition du nombre de maîtres de conférences recrutés professeurs par ancienneté dans le corps d'origine (%) - Pharmacie	97
E-2d Répartition du nombre de maîtres de conférences recrutés professeurs par ancienneté dans le corps d'origine (%) - Sciences et Techniques	98
<b>Les nouveaux professeurs : données géographiques</b>	<b>99</b>
F-1 Répartition du nombre de maîtres de conférences recrutés professeurs par année et par type d'établissement d'affectation	100
F-2 Répartition du nombre de maîtres de conférences recrutés professeurs par grande discipline, par type d'établissement d'affectation et par année	101

G-1 Répartition du nombre de maîtres de conférences recrutés professeurs par année et par zone géographique d'origine	102
G-2 Répartition du nombre de maîtres de conférences recrutés professeurs par année et par pays d'origine	103
H-1 Mobilité des maîtres de conférences recrutés professeurs : répartition par région de départ et région d'arrivée - Toutes disciplines	105
H-2a Mobilité des maîtres de conférences recrutés professeurs : répartition par région de départ et région d'arrivée - Droit, Economie et Gestion	106
H-2b Mobilité des maîtres de conférences recrutés professeurs : répartition par région de départ et région d'arrivée - Lettres et Sciences humaines	107
H-2c Mobilité des maîtres de conférences recrutés professeurs : répartition par région de départ et région d'arrivée - Pharmacie	108
H-2d Mobilité des maîtres de conférences recrutés professeurs : répartition par région de départ et région d'arrivée - Sciences et Techniques	109
I-1a Mobilité des maîtres de conférences recrutés professeurs par établissement d'origine et par type de mobilité	110
I-1b Mobilité des maîtres de conférences recrutés professeurs par établissement d'origine et par type de mobilité (%)	114
I-2 Répartition des maîtres de conférences recrutés professeurs, par année, par grande discipline et par type de mobilité	118

## TABLE DES GRAPHIQUES

	Page
<b>Bilan global des recrutements</b>	<b>20</b>
Le recrutement des professeurs : une voie de promotion pour les maîtres de conférences	21
Evolution du nombre de professeurs recrutés sur la période	21
Répartition par année de la part des maîtres de conférences parmi les professeurs recrutés	22
Le recrutement des professeurs : approche disciplinaire	23
Evolution des recrutements des professeurs, par grande discipline	23
Répartition par année du nombre des professeurs recrutés parmi et en dehors des maîtres de conférences - Droit, Economie et Gestion	24
Répartition par année du nombre des professeurs recrutés parmi et en dehors des maîtres de conférences - Lettres et Sciences humaines	25
Répartition par année du nombre des professeurs recrutés parmi et en dehors des maîtres de conférences - Pharmacie	26
Répartition par année du nombre des professeurs recrutés parmi et en dehors des maîtres de conférences - Sciences et Techniques	27
<b>Les nouveaux professeurs : données démographiques</b>	<b>28</b>
Place des femmes dans les recrutements	29
Répartition par sexe et par grande discipline des maîtres de conférences recrutés professeurs	29
Répartition des recrutés par tranche d'âge	33
Répartition des maîtres de conférences recrutés professeurs par tranche d'âge et par grande discipline	33
Evolution de la part de chaque tranche d'âge entre 1993 et 2007 - Droit, Economie et Gestion	34
Evolution de la part de chaque tranche d'âge entre 1993 et 2007 - Lettres et Sciences humaines	35
Evolution de la part de chaque tranche d'âge entre 1993 et 2007 - Sciences et Techniques	36
Age moyen des recrutés	37
Evolution de l'âge moyen des maîtres de conférences recrutés professeurs entre 1993 et 2007	37
Evolution de l'âge moyen des maîtres de conférences recrutés professeurs entre 1993 et 2007 par grande discipline	38
<b>Les nouveaux professeurs : données statutaires</b>	<b>40</b>
Répartition des recrutés par ancienneté dans le corps d'origine	46
Ancienneté dans leur corps d'origine des maîtres de conférences recrutés professeurs, toutes disciplines confondues	46
Ancienneté dans leur corps d'origine des maîtres de conférences recrutés professeurs, par grande discipline	47
<b>Les nouveaux professeurs : données géographiques</b>	<b>49</b>
Répartition des recrutés par type d'établissement d'affectation	50
Répartition des maîtres de conférences recrutés professeurs par type d'établissement d'accueil, toutes disciplines confondues	50
Nationalités	53
JS-DGRH A1-1	6

Répartition des maîtres de conférences recrutés professeurs par zone géographique d'origine	53
Mobilité régionale	55
Taux de sédentarité par région	56
Taux d'attractivité par région	57
Types de mobilité	63
Type de mobilité des maîtres de conférences recrutés professeurs sur la période	63
Type de mobilité des maîtres de conférences recrutés professeurs sur la période, par grande discipline	66
Type de mobilité des maîtres de conférences recrutés professeurs sur la période - Pourcentage de chaque type de mobilité par rapport au total des recrutements	69

### Objectifs de l'étude

---

La loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités, dite loi LRU, a confié aux établissements de nouvelles compétences en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines : elle va ainsi contribuer à dessiner progressivement un nouveau paysage universitaire. Parallèlement à la loi, plusieurs mesures concernant la carrière des enseignants-chercheurs ont été décidées et mises en œuvre<sup>1</sup> ; toutefois, elles sont en dehors du champ de la présente étude.

La sous direction des études de gestion prévisionnelle, statutaires et des affaires communes a estimé que, dans le nouveau contexte issu de la loi LRU, la connaissance de l'évolution des carrières pouvait, modestement, donner des éclairages aux établissements dans la mise en œuvre de leur politique de gestion des enseignants-chercheurs. Elle a donc entrepris une étude dressant le bilan de la promotion dans la carrière des enseignants-chercheurs. Le mot « promotion » est envisagé au sens large : il recouvre tous les éléments qui contribuent à la progression d'un agent dans sa carrière.

L'avancement d'échelon est le premier d'entre eux, mais, considérant son automaticité liée à l'accomplissement de la durée de service statutaire, les auteurs l'ont écarté de l'étude.

L'avancement de grade est le deuxième : prononcé au choix par des instances constituées des seuls représentants des enseignants-chercheurs, il est la première reconnaissance des mérites scientifiques d'un agent dans son domaine de compétences et de son engagement dans son établissement.

Enfin, il faut également considérer le passage du corps des maîtres de conférences au corps des professeurs des universités. Certes, il ne s'agit pas d'un avancement au sens juridique du terme puisqu'il est le résultat d'un concours de recrutement. Mais il est ressenti par la communauté universitaire comme une promotion pour les lauréats, à tel point que la question a pu être posée de la suppression du concours et de la mise en place d'une procédure d'avancement pour passer d'un corps à l'autre.

Le premier volet de l'étude a concerné l'analyse des avancements de grade. Il a fait l'objet d'un document publié sur le site Internet du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, à l'adresse suivante :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid22708/bilans-et-statistiques.html>

Sur la période 1993-2007, les auteurs ont compté les promotions prononcées par rapport au nombre des agents promouvables et aux effectifs du grade, et caractérisé les promus en termes de sexe, d'âge moyen, d'ancienneté acquise dans leur grade de départ et d'origine géographique.

Le deuxième volet porte sur le passage du corps des maîtres de conférences au corps des professeurs des universités : il s'agit de chiffrer la proportion des agents qui franchissent ce cap et d'examiner les lauréats avec les mêmes approches disciplinaires, statutaires (grade d'origine, ancienneté dans le corps d'origine), démographiques (âge, sexe) et géographiques (type d'établissement, mobilité). C'est l'objet du présent document. La même période 1993-2007 est envisagée afin d'offrir au lecteur la possibilité d'un parallèle avec la promotion de grade à la hors classe des maîtres de conférences : en effet, il faut rappeler que la totalité des maîtres de conférences recrutés professeurs sont rangés dans la 2<sup>ème</sup> classe du corps et que ce grade, avant l'intervention du décret du 23 avril 2009, avait un échelonnement et une grille indiciaire identique à la hors classe des maîtres de conférences.

Le troisième concernera la cohorte des enseignants-chercheurs en fonctions en 1993, en distinguant les entrants dans le corps des agents appartenant déjà à ce corps, et analysera l'évolution de la carrière de ces individus jusqu'en 2007, en termes de corps, grade et échelon, de sortie temporaire (détachement, mise à disposition,

---

<sup>1</sup> La traduction réglementaire de ces mesures s'incarne en particulier dans le décret n° 2009-460 du 23 avril 2009 rénovant le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 fixant le statut des enseignants-chercheurs.

disponibilité) ou définitive du corps. Cette analyse doit permettre de confronter les résultats des deux premières parties de l'étude et de déduire des types de carrières : elle constituera un document ultérieur.

## Champ de l'étude

---

L'étude est centrée sur les professeurs de statut universitaire. Les personnels enseignants et hospitaliers relevant de l'ordonnance n° 58-1373 du 30 décembre 1958 et les enseignants-chercheurs des grands établissements, au sens de l'article L.717-1 du code de l'éducation, sont exclus du champ.

Dans une première partie, les auteurs ont rappelé le dispositif institutionnel des corps d'enseignants-chercheurs, du point de vue de leur statut, de leur recrutement, des salaires et de leur avancement afin de fixer le cadre dans lequel s'inscrit le passage du corps des maîtres de conférences au corps des professeurs des universités. Puis, ils ont détaillé les règles du recrutement des professeurs.

Les parties suivantes dressent le bilan de ces recrutements sur les quinze années de la période 1993-2007. Ce bilan s'est organisé autour de quatre approches : disciplinaire, statutaire, démographique et géographique.

Les auteurs ont traité les bases de données disponibles, principalement les images annuelles de la base de gestion GESUP 1 pour les années 1993 à 2005 et de la base de gestion GESUP 2 pour 2006 et 2007. Les traitements ont été effectués dans le but d'obtenir de manière homogène les critères nécessaires à l'étude. Ainsi, ont pu être écartés les maîtres de conférences recrutés pour lesquels on n'a pu disposer de l'ensemble des informations recherchées. Mais leur nombre est très limité et ne remet pas en cause les conclusions qui sont dégagées.

Dans un souci de cohérence avec l'étude réalisée sur les avancements de grade, les recrutements en qualité de professeur ont été traités sur la base des années civiles. Le lecteur ne retrouvera pas dans les chiffres ainsi calculés ceux présentés dans les études annuelles publiées par le bureau DGRH A1-1 qui rassemblent les résultats des recrutements pour l'année universitaire.

Les professeurs des universités sont recrutés par concours dont les règles sont fixées par le décret statutaire n° 84-431 du 6 juin 1984 (cf. ci-dessous « Le dispositif institutionnel - Les règles du recrutement des professeurs »). Il existe plusieurs types de concours correspondant à des catégories de candidats justifiant de parcours différents : les maîtres de conférences peuvent se présenter à plusieurs de ces concours alors que d'autres ne leur sont pas ouverts. Par ailleurs, les modalités d'organisation des concours ont évolué au cours de la période prise en compte. Aussi, les auteurs ont choisi de traiter globalement le passage du corps des maîtres de conférences au corps des professeurs des universités, sans entrer dans le détail des différents articles de concours. Cependant, les professeurs des disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion sont recrutés presque exclusivement par la voie des deux agrégations de l'enseignement supérieur : isoler ces disciplines dans l'analyse qui suit revient à faire une exception au principe retenu.

## Les auteurs

---

L'étude, tant au plan de ses objectifs que des commentaires et des statistiques développés ci-après, est le fruit de la réflexion commune de :

- ⇒ Loïc THOMAS, chef du bureau des études de gestion prévisionnelle (DGRH A1-1),
- ⇒ Marc BIDEAULT et Pasquin ROSSI, ingénieurs de recherche au bureau DGRH A1-1,
- ⇒ Jacques SIMON, chargé de mission auprès du sous-directeur des études de gestion prévisionnelle, statutaires et des affaires communes.

## **Le dispositif institutionnel**

### Statut

---

Les enseignants-chercheurs universitaires sont des fonctionnaires d'Etat. Ils relèvent des textes législatifs et réglementaires qui concernent l'ensemble de la fonction publique de l'Etat et de ceux qui organisent l'enseignement supérieur. De plus, ils sont soumis à un statut particulier qui règle les modalités de leur recrutement et du déroulement de leur carrière, et définit leurs missions et leurs obligations de service ; il s'agit du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié qui fixe les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et le statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences.

Comme tous les corps de fonctionnaires, le corps des maîtres de conférences et celui des professeurs des universités sont organisés en grades, eux-mêmes hiérarchisés en échelons. La carrière d'un enseignant-chercheur se déroule à l'intérieur de son corps par des promotions d'échelon et de grade, et en passant du corps des maîtres de conférences au corps des professeurs des universités.

Ils exercent leurs fonctions dans les universités et les autres établissements d'enseignement supérieur, établissements publics dont le financement est assuré principalement par l'Etat. Ils bénéficient de la garantie d'emploi leur carrière durant.

Les enseignants-chercheurs ne sont toutefois pas dans une situation comparable à celle des autres fonctionnaires d'Etat d'un niveau équivalent. Ils bénéficient en effet d'une indépendance très grande dans l'exercice de leurs fonctions.

L'indépendance des professeurs de l'enseignement supérieur est un principe de valeur constitutionnelle, bien que non écrit dans la Constitution : elle est un héritage des traditions universitaires qui datent du Second Empire et de la Troisième République. Elle se déduit d'indices qui tranchent avec la situation des autres fonctionnaires d'Etat.

Elle a été consacrée par la décision du Conseil Constitutionnel du 20 janvier 1984 qui dispose que l'indépendance des enseignants-chercheurs suppose, tant pour les professeurs des universités que pour les maîtres de conférences, une « représentation propre et authentique dans les conseils de la communauté universitaire ». Les enseignants-chercheurs ne sont pas inspectés et ne sont pas notés. La reconnaissance de leurs capacités et de leurs mérites, les décisions essentielles touchant à leur recrutement, leur carrière, leur évaluation et leur avancement, sont placées sous le signe de la cogestion puisqu'elles doivent être le fait d'une autorité constituée de pairs, puis proposées au ministre<sup>2</sup> par ces collèges de pairs ; ceux-ci prononcent aussi les sanctions disciplinaires dans le cadre d'une formation propre qui ne dépend pas du ministre. Enfin, les professeurs des universités peuvent cumuler leur activité d'enseignant-chercheur avec un mandat parlementaire, ce qui montre qu'ils sont hors d'atteinte de toute pression du pouvoir politique<sup>3</sup>. L'indépendance des enseignants-chercheurs s'exerce donc d'abord à l'égard de la tutelle ministérielle.

Au principe d'indépendance sont accolées la liberté d'enseigner et de chercher et la liberté d'expression. Si le premier concerne d'abord les professeurs des universités, puis par extension les maîtres de conférences (lesquels n'existaient pas au moment où s'est forgé ce principe), les secondes touchent tous les enseignants du supérieur. Elles ne sont limitées que par la tradition universitaire de tolérance et d'objectivité.

Le principe d'indépendance et les libertés d'enseignement, de recherche et d'expression ont été consacrés par la loi qui fait par ailleurs obligation aux établissements d'enseignement supérieur d'assurer aux enseignants-

---

<sup>2</sup> Le décret n° 2009-460 du 23 avril 2009 modifiant le décret du 6 juin 1984 précité a déconcentré au niveau du chef d'établissement les décisions relatives à la carrière des enseignants-chercheurs, à l'exception de celles concernant la nomination et l'admission à la retraite. Ces mesures de déconcentration ont pris effet le 1<sup>er</sup> septembre 2009, en dehors de la période prise en compte par l'étude.

<sup>3</sup> A la différence des professeurs des universités, les maîtres de conférences ne peuvent cumuler leur activité d'enseignant-chercheur et un mandat parlementaire : ils sont obligatoirement placés en position de détachement.

chercheurs les moyens d'exercer leur activité d'enseignement et de recherche dans les conditions de sérénité indispensables à la réflexion et à la création intellectuelle <sup>4</sup>.

## Recrutement et carrière

---

Les enseignants-chercheurs universitaires sont recrutés par concours, organisés par établissement, par emploi et par discipline, et il existe plusieurs types de concours s'adressant à des populations justifiant de parcours différents. Ce principe connaît une exception : les deux concours de recrutement des professeurs des universités des disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion, appelés agrégations de l'enseignement supérieur, sont des concours nationaux sur épreuves, ouverts par discipline ; les lauréats choisissent l'établissement où ils veulent être affectés en fonction de leur rang de classement au concours ; chaque année, les agrégations représentent environ 10 % du total des professeurs recrutés.

Les établissements d'enseignement supérieur ont une très grande autonomie pour déterminer les postes qu'ils souhaitent ouvrir aux concours, ainsi que leur profil scientifique, autonomie renforcée avec l'intervention de la loi LRU. Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche intervient pour assurer la publicité des postes offerts, organiser et réguler la procédure des concours. Pendant la période prise en compte par l'étude, les commissions de spécialistes constituées au sein des établissements ont joué le rôle de jurys chargés de sélectionner les candidats et choisir les lauréats. Les agrégations de l'enseignement supérieur dérogent à ce dispositif : les jurys sont nationaux, nommés par le ministre en charge de l'enseignement supérieur.

Les candidats aux concours de recrutement des maîtres de conférences doivent être titulaires au moins d'un doctorat, et les candidats aux concours de recrutement des professeurs de l'habilitation à diriger les recherches ou du doctorat d'Etat. Ils doivent en outre être préalablement qualifiés aux fonctions postulées par le Conseil national des universités (CNU). Sont dispensés de ces titres et qualification, les candidats qui se présentent aux concours réservés aux personnes justifiant d'une activité professionnelle autre que d'enseignement ou de recherche.

Les lauréats sont nommés dans le corps auquel ils ont postulé. Ils sont classés dans le grade au titre duquel le concours a été organisé : en règle générale, les concours sont ouverts pour des nominations dans le premier grade du corps, mais, pour certains types de concours, la nomination peut être prononcée directement dans un grade supérieur. Ils sont rangés à un échelon du grade en fonction des services antérieurs qu'ils peuvent faire valoir.

On notera que des personnes ne possédant pas la nationalité française peuvent être nommées.

La promotion dans la carrière de ces agents comporte l'avancement d'échelon au sein du grade et l'avancement de grade. L'avancement d'échelon est automatique : l'agent est promu à l'échelon supérieur de son grade dès lors qu'il a accompli la durée de service prévue par le statut. L'avancement de grade est prononcé au choix, sur proposition soit de la section du CNU dont l'agent relève, soit des instances de son établissement.

Le passage du corps des maîtres de conférences au corps des professeurs des universités ne constitue pas un avancement au sens juridique du terme puisqu'il suppose la réussite à un concours de recrutement, mais, on l'a dit, il est ressenti par la communauté universitaire comme une promotion pour les lauréats, en particulier parce que les professeurs ont des niveaux de responsabilité dans les universités et des rémunérations supérieurs à ceux des maîtres de conférences.

---

<sup>4</sup> Il s'agit, chronologiquement, des articles L. 123-9 et L. 952-2 du code de l'éducation, anciennement article 1 de la loi du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur et article 57 de la loi du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur.

## Missions, service et rémunération <sup>5</sup>

Le statut prévoit que les enseignants-chercheurs participent à l'élaboration, par leur recherche, et assurent la transmission, par leur enseignement, des connaissances au titre de la formation initiale et continue au moyen, le cas échéant, des technologies de l'information et de la communication. Ils assurent la direction, le conseil, le tutorat et l'orientation des étudiants et contribuent à leur insertion professionnelle. Ils organisent leurs enseignements au sein d'équipes pédagogiques, en liaison avec les milieux professionnels. Ils participent aux jurys d'examen et de concours.

Ils contribuent à la formation des maîtres et à la formation tout au long de la vie.

Ils sont chargés du développement, de l'expertise et de la coordination de la recherche fondamentale et appliquée, pédagogique ou technologique, et de la valorisation de ses résultats, en collaboration avec les grands organismes de recherche et les secteurs économiques concernés. Ils contribuent à la coopération entre la recherche universitaire, la recherche industrielle et l'ensemble des secteurs de production. Ils participent à la diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique, et notamment au sein de la communauté scientifique et culturelle internationale.

Ils concourent à la vie collective des établissements et participent aux conseils et instances prévus par les textes législatifs et réglementaires.

Leurs obligations de service sont celles définies pour l'ensemble de la fonction publique : 1 607 heures par an. Ce temps de travail est constitué pour moitié par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 128 heures de cours ou 192 heures de travaux dirigés ou pratiques, ou toute autre combinaison équivalente, en formation initiale, continue ou à distance, et pour moitié par l'activité de recherche. Le service de l'enseignant-chercheur peut être modulé, avec l'accord de l'intéressé, pour comporter un nombre d'heures d'enseignement plus ou moins important que la référence précitée, dans le respect des principes généraux de répartition des services entre les différentes fonctions des enseignants-chercheurs qui ont été arrêtés par le conseil d'administration de l'établissement. La modulation du service ne peut aboutir à ce que les services d'enseignement soient inférieur à 42 heures de cours ou 64 heures de travaux dirigés ou pratiques.

L'enseignant-chercheur perçoit un traitement en fonction de son classement dans son corps. Les deux tableaux ci-dessous précisent quels étaient les traitements des maîtres de conférences et des professeurs des universités au 1<sup>er</sup> février 2007, terme de la période étudiée.

⇒ Maîtres de conférences

Grade	Echelon	Durée	Indice et échelles lettres		Traitement annuel brut	Traitement mensuel brut
			brut	nouveau majoré au 01.02.2007	valeur en € au 01.02.2007	valeur en € au 01.02.2007
Classe Normale	1	2 ans	530	454	24 702,73	2 058,56
	2	2 ans, 10 mois	608	511	27 804,17	2 317,01
	3	2 ans, 10 mois	677	564	30 687,97	2 557,33
	4	2 ans, 10 mois	755	623	33 898,24	2 824,85
	5	2 ans, 10 mois	821	673	36 618,80	3 051,56
	6	3 ans, 6 mois	882	719	39 121,72	3 260,14
	7	2 ans, 10 mois	920	749	40 754,06	3 396,17
	8	2 ans, 10 mois	966	783	42 604,05	3 550,33
	9		1015	821	44 671,68	3 722,64

<sup>5</sup> Les missions et obligations de services des enseignants-chercheurs ont été redéfinies par le décret n° 2009-460 du 23 avril 2009 modifiant le décret du 6 juin 1984 précité. Le chapitre tient compte de ces nouvelles dispositions qui ne sont pas fondamentalement différentes de celles qui prévalaient pendant la période considérée par l'étude.

Grade	Echelon	Durée	Indice et échelles lettres		Traitement annuel brut	Traitement mensuel brut
			brut	nouveau majoré au 01.02.2007	valeur en € au 01.02.2007	valeur en € au 01.02.2007
Hors Classe	1	1 an	801	658	35 802,64	2 983,55
	2	1 an	852	696	37 870,26	3 155,85
	3	1 an	901	734	39 937,89	3 328,15
	4	1 an	958	776	42 223,17	3 518,59
	5	5 ans	1015	821	44 671,68	3 722,64
	6/chevron 1	1 an	A1	881	47 936,36	3 994,69
	6/chevron 2	1 an	A2	916	49 840,75	4 153,39
	6/chevron 3		A3	963	52 398,08	4 366,50

⇒ Professeurs des universités

Grade	Echelon	Durée	Indice et échelles lettres		Traitement annuel brut	Traitement mensuel brut
			brut	nouveau majoré au 01.02.2007	valeur en € au 01.02.2007	valeur en € au 01.02.2007
2 <sup>ème</sup> Classe	1	1 an	801	658	35 802,64	2 983,55
	2	1 an	852	696	37 870,26	3 155,85
	3	1 an	901	734	39 937,89	3 328,15
	4	1 an	958	776	42 223,17	3 518,59
	5	5 ans	1015	821	44 671,68	3 722,64
	6/chevron 1	1 an	A1	881	47 936,36	3 994,69
	6/chevron 2	1 an	A2	916	49 840,75	4 153,39
	6/chevron 3		A3	963	52 398,08	4 366,50
1 <sup>ère</sup> Classe	1	4 ans, 4 mois	1015	821	44 671,68	3 722,64
	2	4 ans, 4 mois				
	2/chevron 1	1 an	B1	963	52 398,08	4 366,50
	2/chevron 2	1 an	B2	1004	54 628,95	4 552,41
	2/chevron 3		B3	1058	57 567,16	4 797,26
	3/chevron 1	1 an	C1	1115	60 668,60	5 055,71
	3/chevron 2	1 an	C2	1139	61 974,47	5 164,53
	3/chevron 3		C3	1164	63 334,75	5 277,89
Classe except. 1 <sup>er</sup> échelon	chevron 1	1 an	D1	1164	63 334,75	5 277,89
	chevron 2	1 an	D2	1217	66 218,55	5 518,21
	chevron 3		D3	1270	69 102,35	5 758,52
Classe except. 2 <sup>ème</sup> échelon	chevron 1	1 an	E1	1270	69 102,35	5 758,52
	chevron 2		E2	1320	71 822,92	5 985,24

Aux traitements précités, selon les fonctions exercées, l'agent peut ajouter plusieurs indemnités :

⇒ toute heure d'enseignement au-delà des obligations de service est rémunérée aux taux suivants (valeur au 1<sup>er</sup> février 2007) : 60,08 € pour les cours, 40,06 € pour les travaux dirigés, 26,70 € pour les travaux pratiques ;

⇒ la prime de recherche et d'enseignement supérieur, accordée aux agents qui assurent l'intégralité de leurs obligations de service, est fixée pour l'année 2007-2008 à 1 219,16 € ;

⇒ la prime d'encadrement doctoral et de recherche, accordée aux enseignants qui se sont engagés dans une activité de formation à la recherche et par la recherche dans une équipe reconnue, varie selon le corps et le

grade de l'agent, de 3 482,12 € pour un maître de conférences à 6 578,06 € pour un professeur de 1<sup>ère</sup> classe ou de classe exceptionnelle (valeurs pour l'année 2007-2008) ;

- ⇒ la prime d'administration, versée aux chefs d'établissement et aux enseignants qui exercent les fonctions dont la liste a été fixée par un arrêté ministériel, varie de 2 901,53 € pour un conseiller scientifique à 18 035,76 € pour un président d'université (valeurs pour l'année 2007-2008) ;
- ⇒ la prime de charges administratives, accordée pour un an par le chef d'établissement aux agents qui assurent, en plus de leur service, des responsabilités particulières, est en moyenne de 2 000 € ;
- ⇒ la prime de responsabilités pédagogiques, accordée pour un an par le chef d'établissement aux agents qui assurent, en plus de leur service, des responsabilités pédagogiques spécifiques dans leur filière, est basée sur le taux de l'heure complémentaire de travaux dirigés ; au 01.02.2007, elle varie donc de 480,72 € (12 heures annuelles au minimum) à 3 845,76 € (96 heures annuelles au maximum).

## LES RÈGLES DU RECRUTEMENT DES PROFESSEURS

Les règles du recrutement des professeurs des universités sont fixées par le chapitre 1<sup>er</sup> du titre III du décret n° 84-431 du 6 juin 1984. Ces règles ont varié au cours de la période prise en compte par l'étude : celles qui sont décrites ci-après résultent du décret n° 2001-429 du 16 mai 2001 <sup>6</sup>.

Environ 9 professeurs sur 10 sont recrutés par la voie des concours ouverts par établissement en vue de pourvoir un ou plusieurs emplois d'une même discipline. Dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion, les professeurs sont presque exclusivement recrutés par la voie des concours nationaux d'agrégation de l'enseignement supérieur.

### Les concours par établissement

⇒ Il existe cinq types de concours. Pour pouvoir se présenter au premier, au deuxième et au quatrième concours, les candidats doivent avoir été préalablement qualifiés aux fonctions de professeur des universités par une section du CNU ; cette condition n'est pas requise des candidats au troisième et au cinquième concours.

- ♦ Le premier concours est ouvert aux titulaires de l'habilitation à diriger les recherches ou du doctorat d'Etat, et aux titulaires de diplômes universitaires, qualifications et titres étrangers reconnus de niveau équivalent à l'habilitation par le CNU lors de la qualification.
- ♦ Le deuxième concours est ouvert aux maîtres de conférences titulaires de l'un des diplômes, qualifications ou titres précités, et ayant accompli au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours cinq années de services dans l'enseignement supérieur ou ayant été chargés depuis au moins quatre ans, à la même date, d'une mission de coopération scientifique et technique en application de la loi n° 72-689 du 13 juillet 1972. En outre, les candidats doivent soit être affectés dans un établissement d'enseignement supérieur autre que celui où est ouvert l'emploi, soit avoir accompli une mobilité au moins égale à deux ans ; sont réputés avoir effectué cette mobilité les agents qui ont exercé des fonctions d'enseignant-chercheur, une activité de recherche ou une autre activité professionnelle à temps plein, après mutation dans un autre établissement ou mise en congé pour recherches ou conversions thématiques ou mise en position de détachement, de disponibilité ou de délégation.
- ♦ Le troisième concours est ouvert aux maîtres de conférences titulaires de l'un des diplômes, qualifications ou titres précités, ayant accompli au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours dix années de services dans un établissement d'enseignement supérieur de la Communauté européenne, d'un Etat partie de l'Espace économique européen ou dans un autre établissement d'enseignement supérieur au titre d'une mission de coopération scientifique et technique en application de la loi du 13 juillet 1972, dont cinq années en qualité de maître de conférences titulaire ou stagiaire.
- ♦ Le quatrième concours est ouvert aux :
  - candidats comptant au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours au moins six ans d'activité professionnelle effective dans les neuf ans qui précèdent, à l'exclusion des activités d'enseignement et de recherche dans les établissements publics à caractère scientifique et technologique ou de celles entrant dans le champ des règles relatives aux cumuls d'activités (en particulier : production d'œuvres de l'esprit au sens du code de la propriété intellectuelle, exercice de professions libérales découlant de la nature des fonctions enseignantes, techniques, scientifiques ou artistiques des candidats, missions d'intérêt général auprès de personnes publiques ou privées à but non lucratif, expertises et consultations données à des entreprises privées) ;

<sup>6</sup> Le dispositif décrit dans ce chapitre a été modifié à la marge par le décret n° 2008-308 du 2 avril 2008, et de façon plus fondamentale par le décret n° 2008-333 du 10 avril 2008. Ces modifications sont entrées en vigueur à la session 2008 des recrutements, en dehors donc de la période considérée par la présente étude.

- enseignants associés à temps plein en fonctions au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours, ou ayant cessé leurs fonctions depuis moins d'un an à cette même date ;
- maîtres de conférences membres de l'institut universitaire de France ;
- directeurs de recherche, pour des nominations de professeur de 1<sup>ère</sup> classe, à condition qu'ils aient été mis à disposition d'un établissement d'enseignement supérieur pendant au moins deux ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours, ou d'avoir effectué, à la même date, pendant au moins deux ans un service d'enseignement dans un établissement d'enseignement supérieur.

- ♦ Le cinquième concours est ouvert aux maîtres de conférences et personnels assimilés ayant achevé depuis moins de cinq ans, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours, un mandat de président d'université <sup>7</sup>.

⇒ Au cours de la période prise en compte par l'étude, ce sont les instances des établissements, commissions de spécialistes et conseil d'administration, qui ont été chargées de sélectionner les candidats et de choisir les lauréats des concours. Mais il n'en a pas toujours été ainsi, et ce dispositif a changé en 2008.

Ainsi, dans sa version d'origine, le décret du 6 juin 1984 établit un jury national, émanation du conseil supérieur des universités. Le jury national est maintenu avec l'institution du CNU en 1987 et est formé de membres des sections, sous-sections ou intersections dudit conseil. C'est en 1992 que le rôle dévolu au CNU est transféré aux commissions de spécialistes et au conseil d'administration des établissements. Le CNU conserve la mission de qualifier les candidats aux fonctions de professeur, mais la sélection et la proposition de nomination sont faites par les instances de l'établissement. Cette compétence ne sera plus démentie jusqu'à l'intervention de la loi LRU du 10 août 2007.

La loi LRU a transféré les compétences des commissions de spécialistes à des comités de sélection constitués pour chaque emploi offert au concours. Les modalités de création, d'organisation et de fonctionnement de ces comités ont été fixées par le décret n° 2008-333 du 10 avril 2008. Cette mesure a été mise en œuvre par dix universités lors de la session 2008 des recrutements et généralisée à la session 2009. Le conseil d'administration voit en revanche ses compétences élargies : il devient le véritable jury du concours, le comité de sélection étant un jury d'admissibilité chargé d'évaluer les dossiers des candidats.

En revanche, pour le cinquième concours, le ministre nomme un jury national constitué de professeurs et d'enseignants-chercheurs assimilés, dont la moitié sont des membres élus du CNU.

⇒ La procédure des premier, deuxième et quatrième concours, telle qu'elle est décrite dans les paragraphes suivants, a été fixée en 1992. Toutefois, entre 1995 et 1997, la phase de qualification des candidats a été déplacée au cœur du processus de recrutement, mais ce changement n'a pas modifié le rôle des instances des établissements.

La commission de spécialistes restreinte aux professeurs et personnels assimilés, après examen des titres, travaux et activités des candidats et après avoir entendu deux rapporteurs, établit une liste des candidats autorisés à poursuivre le concours. Ceux-ci sont auditionnés, soit par la commission de spécialistes, soit par une sous-commission d'au moins quatre membres composée exclusivement de professeurs et de personnels assimilés, formée par la commission de spécialistes en son sein à la demande de son président ; cette sous-commission transmet son avis sur les candidats entendus à la commission de spécialistes.

La commission de spécialistes classe au maximum cinq candidats pour chaque emploi mis au concours ; lorsque, dans un même établissement, plusieurs emplois de la même discipline ont été publiés avec les mêmes caractéristiques ou sans caractéristiques, la commission de spécialistes établit une seule liste de classement pour ces emplois : dans ce cas, le nombre maximum de candidats classés est égal à cinq fois le nombre de ces emplois. L'absence de classement fait l'objet d'un rapport motivé. Elle transmet cette liste de classement au conseil d'administration.

Le conseil d'administration propose, dans un délai de trois semaines, pour chaque emploi, soit seulement le premier candidat classé, soit celui-ci et un ou plusieurs des suivants dans l'ordre d'inscription sur la liste de classement. Il peut rejeter la liste qui lui est soumise. Au terme du délai précité, il est réputé avoir approuvé la liste de classement. Lorsque plusieurs emplois sont à pourvoir au titre du même concours, il peut soit retenir les premiers candidats classés dans la limite du nombre des postes à pourvoir, soit ceux-ci et un ou plusieurs

<sup>7</sup> Le cinquième concours a été créé par le décret n° 2002-295 du 28 février 2002.

des candidats suivants dans l'ordre d'inscription sur la liste de classement. En aucun cas, il ne peut modifier l'ordre de classement proposé par la commission de spécialistes.

Lorsque l'emploi est affecté à une école ou à un institut faisant partie d'une université, tous les candidats sont entendus par une commission d'audition dont les membres sont désignés pour les deux tiers au plus par la commission de spécialistes en son sein, et pour le tiers au moins par le conseil de l'école ou de l'institut. Cette commission transmet son avis à la commission de spécialistes, laquelle, après avoir entendu deux rapporteurs désignés en son sein, classe au maximum cinq candidats pour chaque emploi.

La liste de classement est transmise au directeur de l'école ou de l'institut et à l'instance compétente pour se prononcer sur le choix des enseignants de l'école ou de l'institut qui doivent se prononcer dans un délai de quinze jours. Si, à l'expiration de ce délai, le directeur de l'école ou de l'institut n'a pas exercé le droit de veto qu'il détient de la loi du 26 janvier 1984, il est réputé avoir approuvé la liste de classement. L'instance de l'école ou de l'institut, siégeant en formation restreinte aux personnels d'un rang au moins égal, propose, pour chaque emploi, soit seulement le premier candidat classé, soit celui-ci et un ou plusieurs des suivants dans l'ordre d'inscription sur la liste de classement. Elle peut rejeter la liste de classement. Au terme du délai précité, elle est réputée avoir approuvé la liste de classement.

La procédure de sélection des candidats se présentant au troisième concours est identique à celle qui vient d'être décrite. La proposition des instances de l'établissement est transmise à la section compétente du CNU qui prend connaissance de la liste de classement et, après avoir entendu deux rapporteurs désignés par son bureau pour chaque candidature, émet un avis sur chacune. Lorsque, dans l'ordre du classement proposé par l'établissement, un candidat recevant un avis défavorable de la section est mieux classé qu'un candidat recevant un avis favorable, la section établit un rapport motivé. C'est le candidat le mieux classé ayant reçu un avis favorable de la section qui est nommé.

Pour le cinquième concours, le jury national examine l'ensemble des activités des candidats et, après avoir pris connaissance de l'avis motivé de la section compétente du CNU, choisit les lauréats dont il propose la nomination au ministre.

## Les agrégations de l'enseignement supérieur

---

Les professeurs des disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion sont principalement recrutés par la voie des agrégations de l'enseignement supérieur<sup>8</sup>. A côté des agrégations, les professeurs de ces disciplines peuvent aussi être recrutés par la voie des troisième et quatrième concours par établissement décrits ci-dessus.

⇒ Il existe deux agrégations de l'enseignement supérieur. Ces concours sont organisés par discipline, l'usage voulant que le concours est ouvert dans chacune une année sur deux.

- ♦ Le premier concours (agrégation externe) est ouvert aux candidats titulaires du doctorat ou de l'habilitation à diriger les recherches ; les titulaires de diplômes universitaires, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés par le jury de la possession du doctorat ; cette dispense n'est accordée que pour l'année et le concours au titre desquels la candidature est présentée ; le doctorat d'Etat, le doctorat de 3<sup>ème</sup> cycle, le diplôme de docteur ingénieur sont admis en équivalence du doctorat.

---

<sup>8</sup> La création de chaires de droit français dans les facultés de droit date de l'édit de Saint-Germain-en-Laye d'avril 1679, les professeurs étant nommés directement par le chancelier de France. Le mode de recrutement par concours est instauré par la loi du 22 ventôse An XII (13 mars 1804), complétée d'un décret du 4 complémentaire An XII (21 septembre 1804), qui crée le corps des agrégés, professeurs suppléants des facultés ; toutefois, ce concours reste local. Un concours national de recrutement, ouvrant les portes du professorat, est institué par le statut du 20 décembre 1855. Le « sectionnement » de l'agrégation de droit intervient le 23 juillet 1896 : quatre concours sont créés en droit privé, économie politique, histoire du droit et sciences administratives et politiques, dont sont issues les six agrégations actuelles.

On notera qu'ont existé une agrégation de médecine, créée en 1823, et une agrégation des disciplines pharmaceutiques : elles ont été abrogées en 1968, mais la seconde a connu une résurgence entre 1995 et 1997.

Le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 a confirmé cette modalité spécifique de recrutement, même s'il n'a pas retenu l'appellation « agrégation de l'enseignement supérieur » qui n'est rétablie qu'en 1987.

- ♦ Le second concours (agrégation interne) est ouvert aux maîtres de conférences et maîtres-assistants âgés, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'ouverture du concours, d'au moins 40 ans et comptant à la même date au moins dix ans de services dans un établissement d'enseignement supérieur de la Communauté européenne, d'un Etat partie de l'Espace économique européen ou dans un autre établissement d'enseignement supérieur au titre d'une mission de coopération scientifique et technique en application de la loi n° 72-689 du 13 juillet 1972 ; ils doivent en outre être titulaires, à la date de clôture des inscriptions, du doctorat ou d'un des diplômes requis des candidats du premier concours.

Entre 1995 et 1997, l'agrégation interne a été remplacée par un concours au choix ouvert aux mêmes candidats.

⇒ Les jurys des deux agrégations sont nommés par le ministre. Au cours de la période prise en compte par l'étude, la composition de ces jurys a varié, mais la constante est que leur président est choisi par le ministre parmi les professeurs de la discipline en cause et que les autres membres sont proposés par le président.

Depuis 1984, le nombre des membres est fixé à six ; depuis 1988, quatre sont des professeurs de la discipline et deux des professeurs d'une autre discipline ou des personnalités françaises ou étrangères du secteur public ou privé reconnues pour leurs activités et compétences dans les domaines liés à la discipline considérée ; enfin, depuis 1997, nul ne peut être nommé président d'un concours s'il a été président de l'autre concours lors de la session précédente et nul ne peut être membre du jury s'il a exercé la même année les fonctions de membre du CNU ou du comité national de la recherche scientifique.

⇒ Les deux agrégations sont des concours sur épreuves. L'organisation générale du premier concours (agrégation externe) a été fixée en 1992 : on distingue une première phase d'admissibilité et une seconde d'admission. Celle du second concours (agrégation interne) a été établie en 1997.

- ♦ L'agrégation externe comporte une discussion sur les travaux du candidat et au plus trois leçons. L'admissibilité est prononcée par le jury après la discussion et une leçon.
- ♦ L'agrégation interne comporte deux épreuves dont l'une est une discussion sur les travaux et les activités du candidat.

On l'a dit, entre 1995 et 1997, l'agrégation interne a été remplacée par un concours au choix organisé par discipline dont l'organisation était comparable à celle du troisième concours par établissement. La commission de spécialistes de l'établissement examinait les candidatures et formulait un avis sur chacune d'entre elles, avis accompagné de celui du conseil d'administration. Puis ces dossiers étaient soumis à la section compétente du CNU qui, après avoir examiné les titres et travaux des candidats, établissait la liste de ceux qu'elle souhaitait auditionner. A l'issue des auditions qui comportait un entretien avec le candidat sur ses travaux et ses activités pédagogiques, la section dressait la liste alphabétique des candidats retenus : ceux-ci étaient affectés après avis du président ou du directeur de l'établissement.

Les lauréats des agrégations sont nommés professeurs. Ils choisissent l'établissement où ils veulent être affectés, parmi ceux où un poste est offert, en fonction de leur rang de classement au concours.

Le statut prévoit que des candidats de nationalité étrangère peuvent participer aux épreuves de l'agrégation externe à titre étranger, c'est-à-dire avec la perspective d'être nommé dans une université étrangère ; dans ce cas, la réussite à l'agrégation peut être considérée comme une sorte de label que le jury donne à ces lauréats. Mais, bien entendu, comme pour tous les autres professeurs, des candidats étrangers peuvent être recrutés par la voie de l'agrégation dans les universités françaises.

## **Bilan global des recrutements**

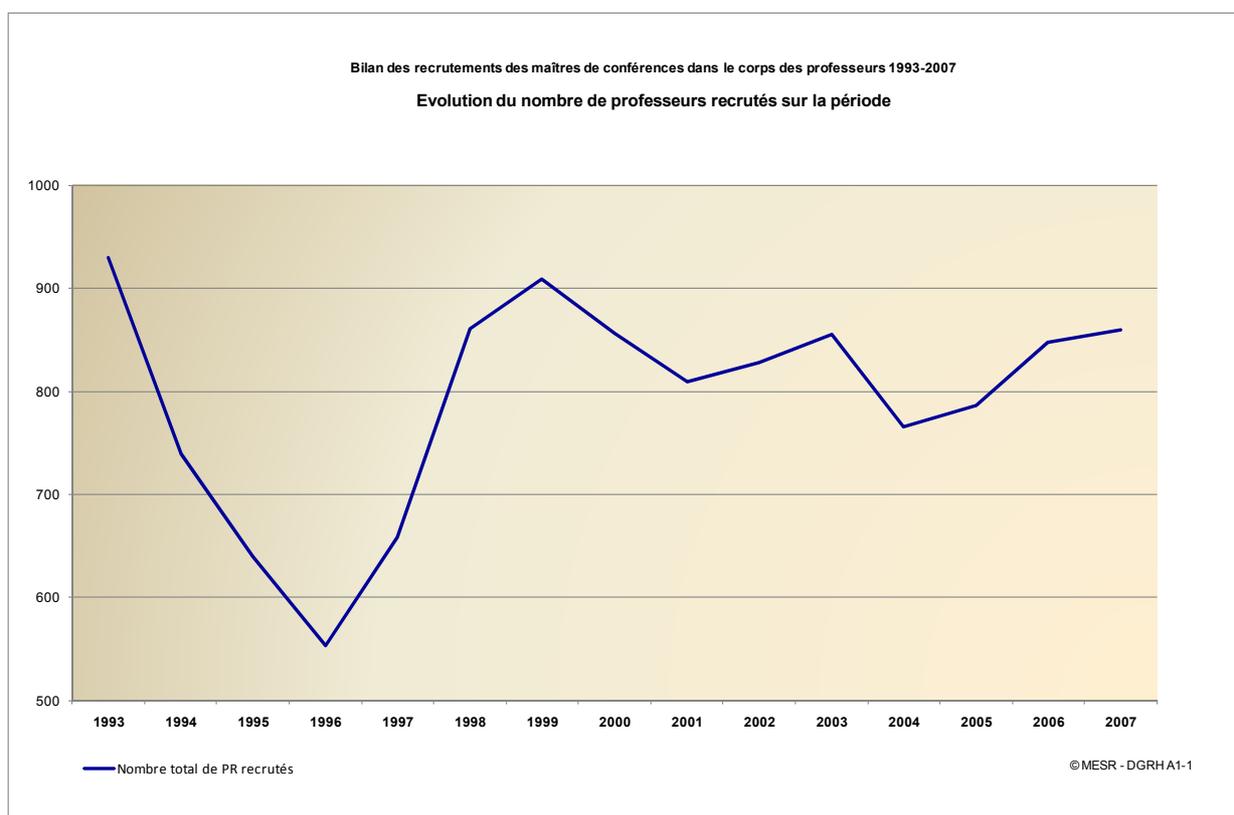
## LE RECRUTEMENT DES PROFESSEURS : UNE VOIE DE PROMOTION POUR LES MAITRES DE CONFERENCES

Les études annuelles sur le recrutement des enseignants-chercheurs universitaires, réalisées depuis 2001 par le bureau DGRH A1-1<sup>9</sup>, ont établi que les professeurs des universités sont recrutés principalement parmi les candidats issus du corps des maîtres de conférences. Ce que confirme la présente analyse.

### Nombre total des recrutements entre 1993 et 2007

Entre 1993 et 2007, 11 901 professeurs ont été recrutés, toutes disciplines confondues (cf. tableau A-1).

Le nombre des recrutements réalisés chaque année est variable. Il dépend de plusieurs facteurs : le volume des vacances de postes lié aux sorties de corps, les créations prévues par les lois de finances, mais aussi la politique de gestion des postes des établissements qui peuvent préférer différer l'ouverture de postes au concours pour gérer l'accueil de professeurs associés ou invités, ou encore attendre le recrutement prochain d'un maître de conférences qui achève la préparation de son habilitation à diriger les recherches.



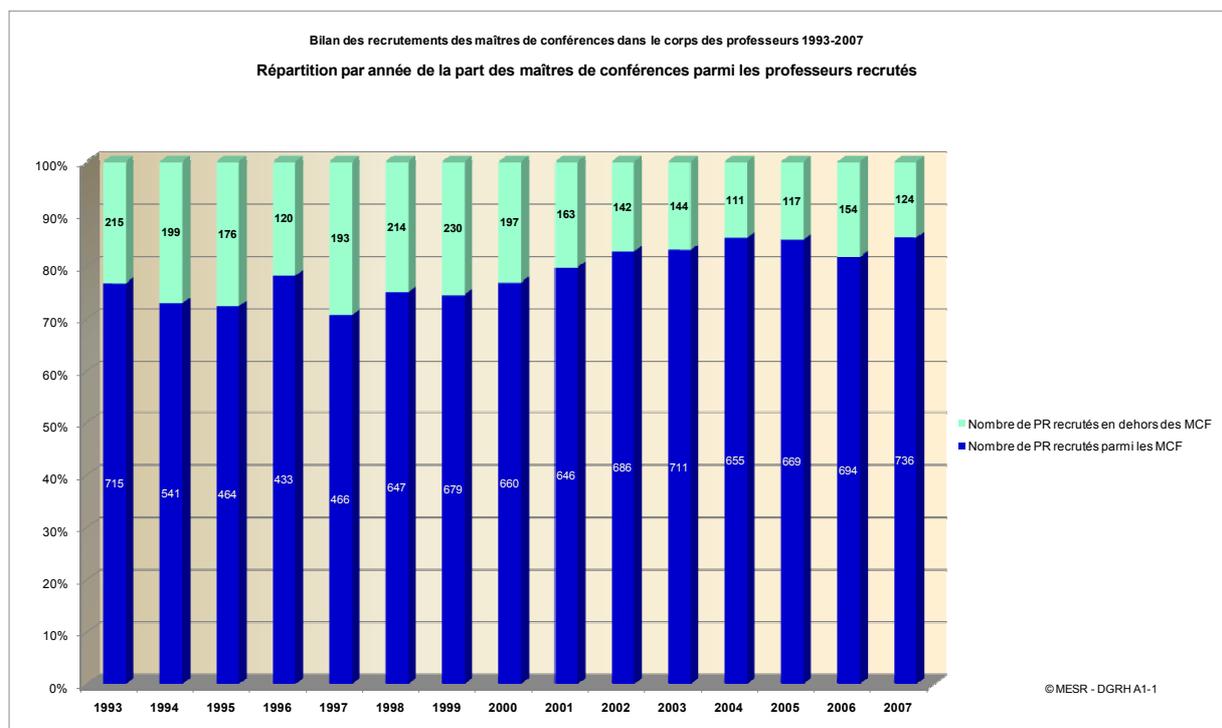
La courbe des recrutements au cours des quinze années prises en considération est donc relativement erratique. Le fait marquant est la chute sensible du volume des recrutements entre 1993 et 1996, suivie d'une reprise vigoureuse entre 1997 et 1999. Les auteurs n'ont pas trouvé d'explication à ce mouvement, sinon par les facteurs

<sup>9</sup> Ces études sont disponibles sur le site Internet du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, à l'adresse suivante : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid22708/bilans-et-statistiques.html>.

évoqués précédemment : les études sur les personnels enseignants de l'enseignement supérieur <sup>10</sup> montrent une croissance continue de l'effectif des professeurs depuis l'année universitaire 1976-1977 au moins.

## Place des maîtres de conférences dans le recrutement des professeurs

Le recrutement des professeurs des universités s'effectue majoritairement parmi les maîtres de conférences. Sur l'ensemble de la période, 9 402 maîtres de conférences ont été lauréats d'un concours de recrutement de professeur, soit 79,00 % de l'effectif total des recrutés (cf. tableau A-1).



A son niveau le plus bas, en 1997, la proportion des maîtres de conférences parmi les professeurs recrutés était de 70,71 %. Depuis 1999, cette part augmente : elle se situe depuis 2002 au dessus de 80 %, et depuis 2004 autour de 85 %, exception faite de 2006. Les études annuelles de 2008 et 2009, dressant le bilan des sessions de recrutement, indiquent que la place des maîtres de conférences a encore augmenté pour approcher le seuil des 90 %.

L'étape « maître de conférences » est devenue quasiment incontournable pour accéder au rang professoral, et les universitaires sont donc fondés à considérer le passage entre les deux corps comme une promotion pour les lauréats.

A cette prépondérance, on peut avancer deux explications. D'une part, les docteurs désireux de préparer l'habilitation à diriger les recherches trouvent les conditions optimales pour le faire en exerçant les fonctions de maître de conférences. D'autre part, les collèges de spécialistes qui sélectionnent les candidats professeurs sont à même, en choisissant un maître de conférences, de vérifier ses compétences en matière d'enseignement et de recherche, mais aussi son implication dans la vie de son établissement ; les risques d'erreur sont donc minimisés.

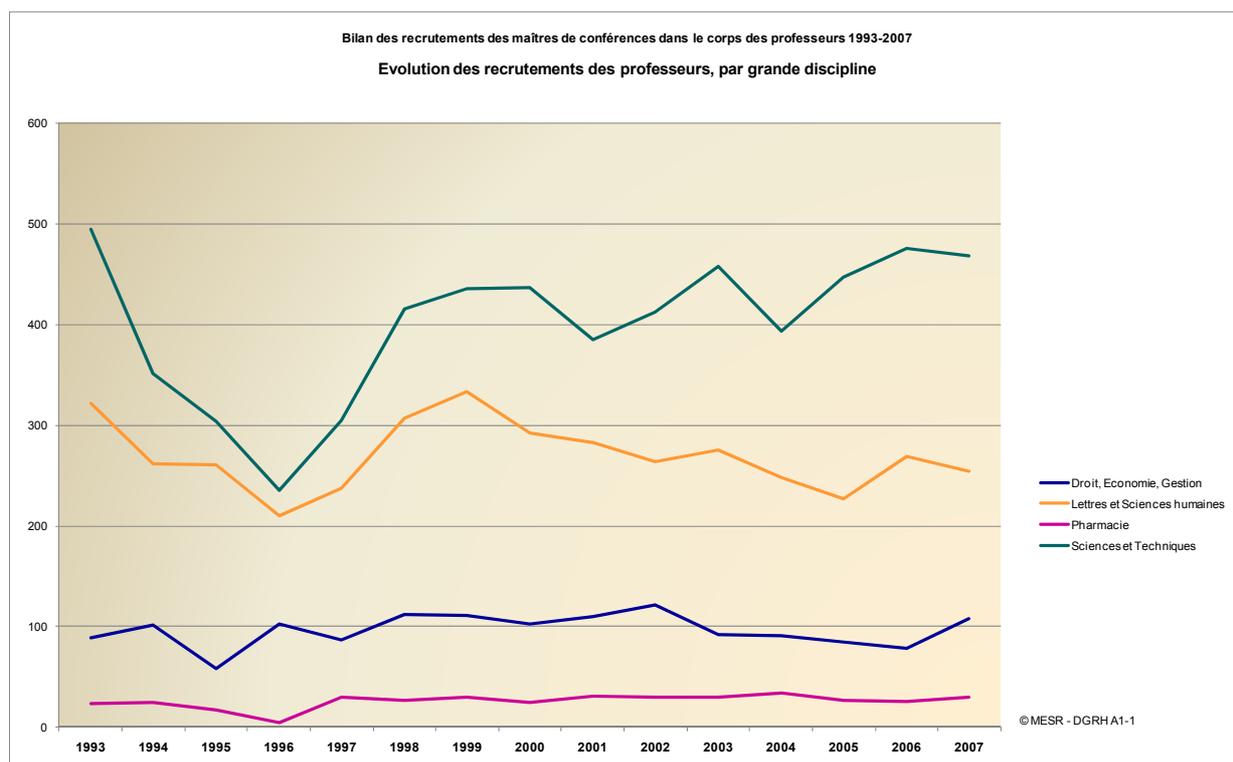
Par ailleurs, il n'est pas illogique de penser que le phénomène s'entretient de lui-même : plus la proportion des maîtres de conférences dans le recrutement est forte, plus les candidats qui pourraient devenir directement professeurs se persuadent que l'accès aux fonctions de maître de conférences est un préalable nécessaire.

<sup>10</sup> Ces études ont été réalisées par Marc BIDEAULT et Pasquin ROSSI pour la Note d'Information sur les personnels enseignants de l'enseignement supérieur publiée par la direction du ministère en charge de l'information statistique (aujourd'hui, la DEPP).

## LE RECRUTEMENT DES PROFESSEURS : APPROCHE DISCIPLINAIRE

Le tableau A-2 détaille le bilan du recrutement des professeurs des universités par année et par grande discipline, en précisant la part prise par les maîtres de conférences. Les tableaux A-3a et A-3b déclinent ce bilan au niveau de la section du Conseil national des universités (CNU).

Le graphique suivant permet de visualiser l'évolution du nombre des recrutements par grande discipline au cours des quinze années de la période.



### Les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion

Entre 1993 et 2007, 1 451 professeurs ont été recrutés dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion, soit 12,19 % du volume total des recrutements (cf. tableau A-2).

Dans ces disciplines, les professeurs sont recrutés principalement par la voie des deux concours nationaux, l'agrégation externe et l'agrégation interne. A côté des agrégations, les professeurs de ces disciplines peuvent aussi être recrutés par la voie des troisième et quatrième concours par établissement (cf. chapitre « Les règles du recrutement des professeurs »).

Le statut impose que le volume des postes ouverts à l'agrégation externe soit toujours supérieur à la somme de ceux de l'agrégation interne et des troisième et quatrième concours par établissement. De fait, le nombre de postes proposés à l'agrégation externe est, selon les années, de 5 à 8 fois supérieur à celui des emplois offerts à l'agrégation interne.

Traditionnellement, l'agrégation externe est ouverte dans trois des six disciplines, les années paires en droit public (section 02), histoire du droit et des institutions (section 03) et sciences économiques (section 05), les années impaires en droit privé et sciences criminelles (section 01), science politique (section 04) et sciences de gestion (section 06). Les chiffres portés dans les tableaux A-3a et A-3b montrent bien cette alternance.

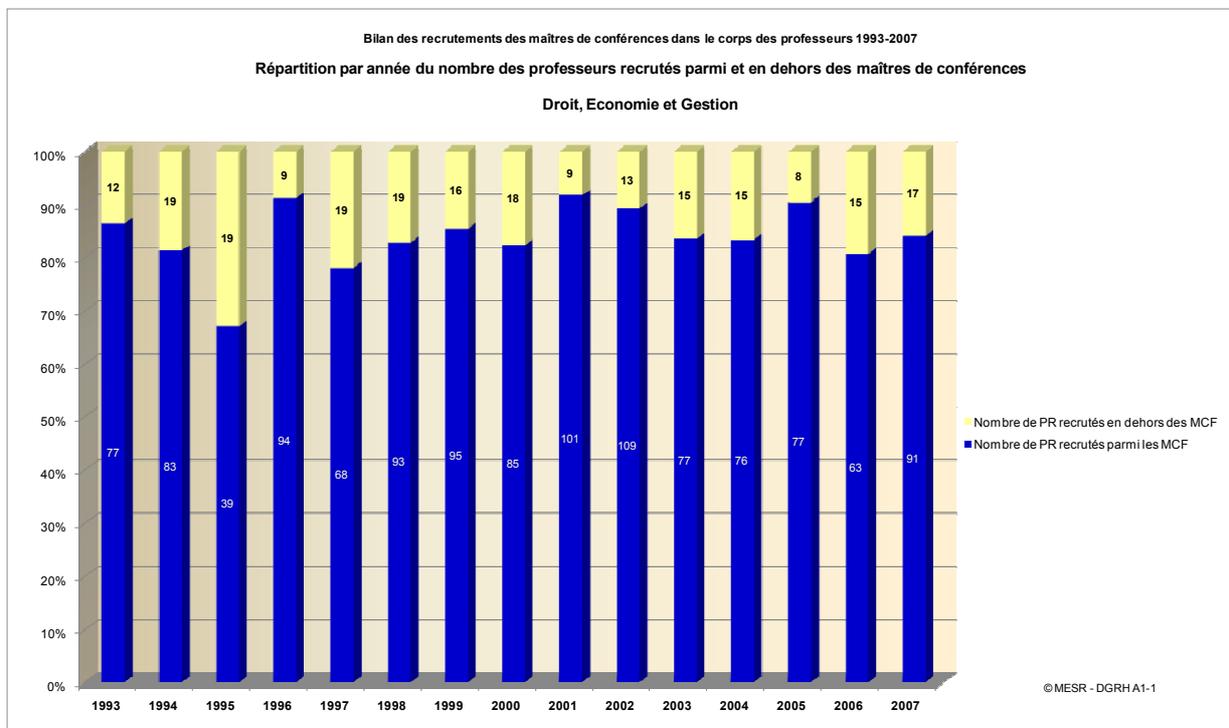
Celle-ci n'existe pas pour l'agrégation interne : les postes sont ouverts dans la ou les disciplines où les besoins sont exprimés. C'est ainsi que deux années font exception, 1998 et 2004, où un nombre important de postes a été offert à l'agrégation interne en droit privé et sciences criminelles (section 01) qui gonfle la statistique de cette discipline par rapport aux autres années paires.

Comparée à l'évolution de l'ensemble des recrutements entre 1993 et 2007, la courbe pour ces disciplines est nettement moins fluctuante ; le volume des recrutements est relativement stable, entre 90 et 110 nominations chaque année, avec trois années plus atypiques : 1995 et 2006 qui ont enregistré un nombre de recrutements plus faible, 2002 qui a connu un bilan plus élevé. Il est vraisemblable que cette stabilité est due au fait que le nombre de postes offerts aux agrégations est fixé par le ministre, même si sa détermination fait l'objet d'une concertation approfondie avec les universités et la communauté des professeurs.

L'agrégation externe est ouverte aux candidats titulaires du doctorat, alors que l'agrégation interne est réservée aux maîtres de conférences, également titulaires du doctorat, âgés, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'ouverture du concours, d'au moins 40 ans et comptant à la même date au moins dix ans de services dans un établissement d'enseignement supérieur.

La condition de diplôme exigée des candidats à l'agrégation externe, moins contraignante que pour les autres disciplines, pourrait permettre à des jeunes docteurs de postuler directement un emploi de professeur, sans avoir été recrutés préalablement maîtres de conférences. Mais, il n'en est rien : 1 228 des 1 451 professeurs recrutés, soit 84,63 %, sont issus du corps des maîtres de conférences. On verra plus loin, dans le chapitre consacré à la répartition des recrutés par grade du corps d'origine, qu'une proportion non négligeable de ces néo-professeurs étaient maîtres de conférences stagiaires, c'est-à-dire recrutés dans ce corps la même année ou l'année précédant leur succès à l'agrégation. On verra aussi qu'ils sont plus jeunes que leurs collègues des autres disciplines, et, pour les maîtres de conférences titulaires, qu'ils ont une ancienneté dans leur grade d'origine plus courte.

A l'exception notable de 1995 où 67,24 % seulement des professeurs recrutés étaient maîtres de conférences, et à un degré moindre de 1997 où cette proportion était de 78,16 %, chaque année la part des maîtres de conférences a atteint et dépassé le seuil des 80 %, et la barre des 90 % en 1996, 2001 et 2005.

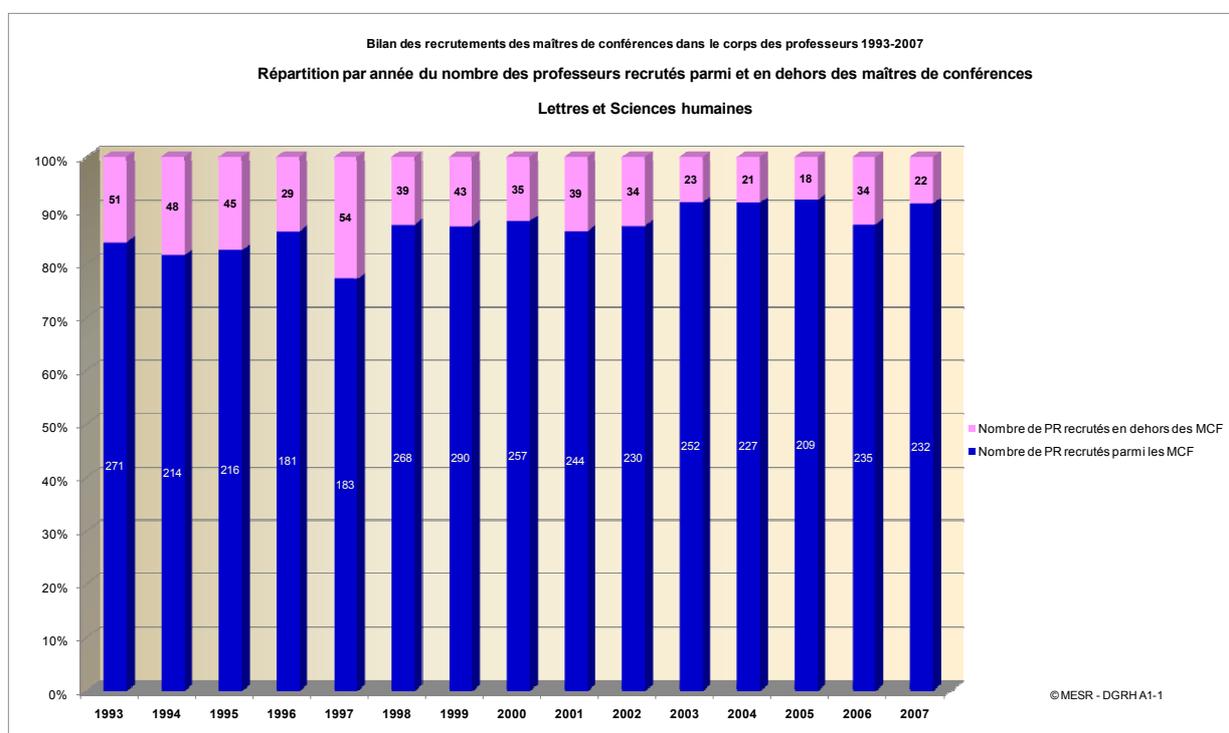


## Les disciplines littéraires et des sciences humaines

4 044 professeurs ont été recrutés dans les disciplines littéraires et des sciences humaines, soit 43,01 % de l'ensemble des recrutements (cf. tableau A-2).

La courbe de l'évolution des recrutements de 1993 à 2007 épouse globalement celle de l'ensemble des recrutements (cf. les deux graphiques ci-dessus). On observe la même chute du nombre des nominations entre 1993 et 1996, puis une reprise identique jusqu'en 1999 ; cependant, après 1999, la courbe est plutôt orientée à la baisse, avec deux années, 2003 et 2006, où on note un certain rattrapage.

3 509 des 4 044 professeurs recrutés sont issus du corps des maîtres de conférences, soit 86,77 % : c'est la proportion la plus grande de toutes les disciplines. Le seul des 80 % est franchi chaque année de la période sauf en 1997 (77,22 %), et, à partir de 2003, celui des 90 % est atteint et dépassé, sauf en 2006. En lettres et sciences humaines, on ne devient pas professeur si on n'a pas eu auparavant une carrière de maître de conférences<sup>11</sup> : le graphique suivant illustre clairement cet itinéraire.



Les tableaux A-3a et A-3b détaillent par année et par section du CNU le volume global des recrutements et le nombre de maîtres de conférences au sein de cet ensemble. Il ne semble pas utile d'ajouter un commentaire sur la situation de chaque discipline et son évolution au cours de la période : le lecteur se reportera à la discipline qui le concerne particulièrement.

## Les disciplines pharmaceutiques

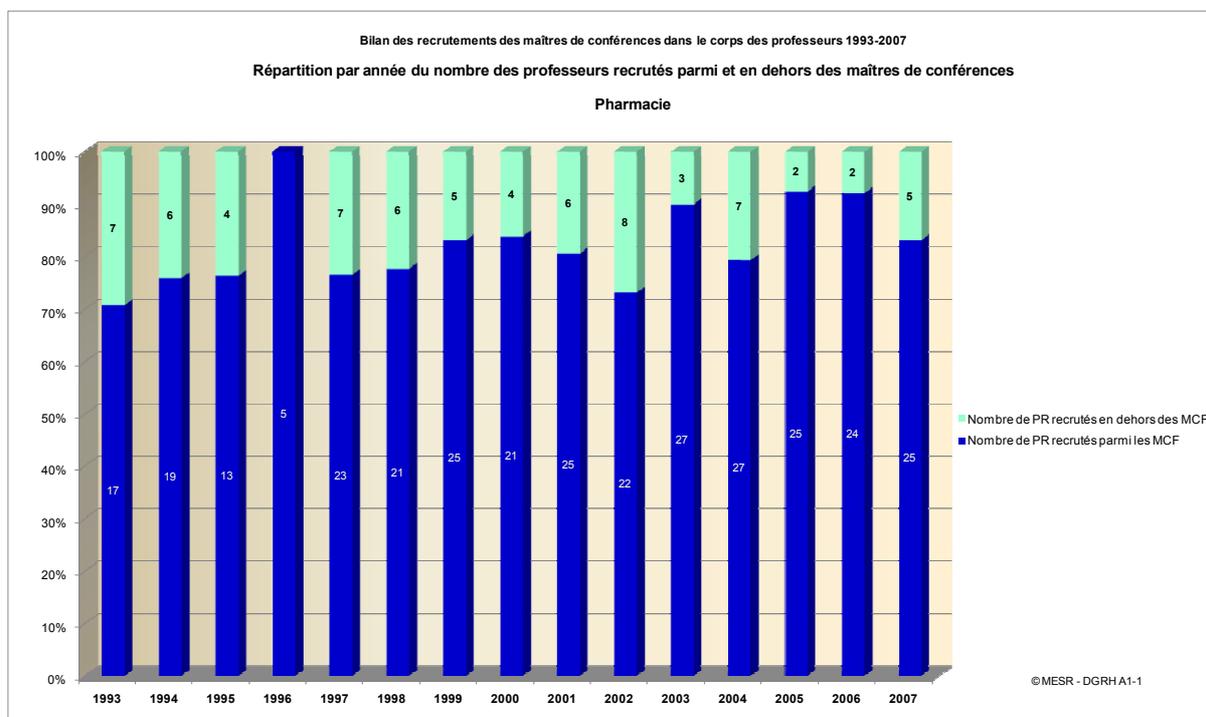
Avec 391 recrutements, les disciplines pharmaceutiques ne représentent que 3,29 % du total des professeurs nommés entre 1993 et 2007.

Elles occupent donc une place à part dans ces recrutements, en raison des effectifs en cause et parce que la procédure a alterné le concours par établissement en 1993 et 1994, puis à compter de 1998, et l'agrégation externe de 1995 à 1997.

<sup>11</sup> Dans ces disciplines, la carrière de maître de conférences est souvent précédée d'une étape comme professeur agrégé ou certifié du second degré : sur la période considérée, entre 35 et 47 % des maîtres de conférences recrutés.

L'évolution des recrutements de 1993 à 2007 est très linéaire : le volume annuel reste compris entre 24 en 1993 et 34 en 2004, avec deux années creuses qui correspondent à l'organisation des deux premières agrégations (1995 : 17, 1996 : 5).

319 des 391 professeurs recrutés étaient maîtres de conférences, soit une proportion de 81,59 %. Cependant, la place des maîtres de conférences dans le recrutement a beaucoup varié. Hormis l'année 1996 (5 nommés, tous maîtres de conférences), il faut attendre 1999 pour que le seuil des 80 % soit dépassé ; puis cette proportion connaît une évolution fluctuante à compter de 2002.



Les tableaux A-3a et A-3b détaillent par année et pour les trois sections du CNU concernées le nombre total des recrutements et celui des maîtres de conférences lauréats des concours.

## Les disciplines scientifiques et techniques

Avec 6 015 nominations, les professeurs des disciplines scientifiques et techniques représentent 50,54 % du nombre total des recrutements réalisés entre 1993 et 2007.

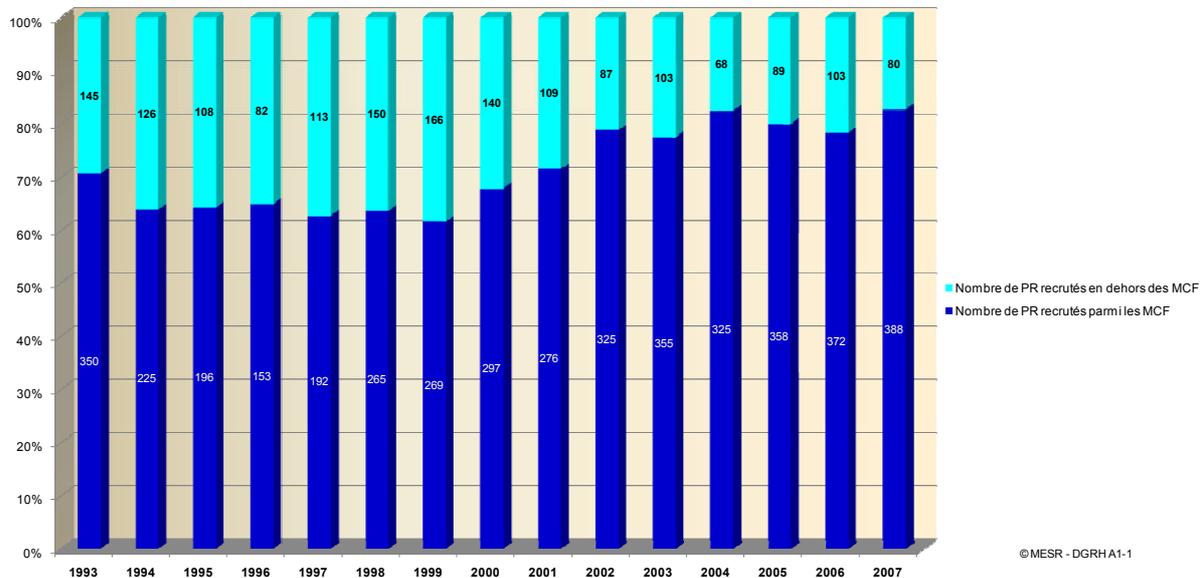
Cette proportion explique en grande partie que la courbe de l'évolution des recrutements sur la période épouse la forme de celle affichée au chapitre précédent pour l'ensemble des recrutements. On retrouve la même baisse rapide du volume des recrutements entre 1993 et 1996, suivie de la reprise entre 1997 et 1999, les tassements de 2001, puis de 2004, avant un nouveau rebond à partir de 2005.

4 346 des 6 015 professeurs recrutés sont issus du corps des maîtres de conférences, soit 72,25 % : c'est la proportion la plus faible de toutes les disciplines. De 1993 à 2001, la part des maîtres de conférences dans le volume global des recrutements est restée inférieure à cette moyenne. A partir de 2002, cette position se renforce pour atteindre et dépasser le seuil de 80 % en 2004, 2005 et 2007.

Le graphique suivant illustre cette évolution.

En sciences et techniques, l'éventail des candidats au professorat est donc plus ouvert que dans les autres disciplines. Les études réalisées ces dernières années sur les origines des lauréats des concours de professeur laissent entendre que, dans ces disciplines, une place plus importante est faite aux candidats ayant exercé des fonctions de chercheur dans des organismes publics ou privés, français ou étrangers.

**Bilan des recrutements des maîtres de conférences dans le corps des professeurs 1993-2007**  
**Répartition par année du nombre des professeurs recrutés parmi et en dehors des maîtres de conférences**  
**Sciences et Techniques**



## **Les nouveaux professeurs données démographiques**

## PLACE DES FEMMES DANS LES RECRUTEMENTS

Les femmes occupent une place minoritaire dans le recrutement des professeurs des universités, que l'on prenne en compte leur part dans l'effectif global des néo-professeurs ou parmi les maîtres de conférences qui accèdent à ce niveau (cf. tableau B-1). La proportion des femmes maîtres de conférences recrutées professeures ne correspond pas à leur importance numérique dans l'effectif du corps d'origine (cf. tableau B-2).

### Des recrutements peu féminisés

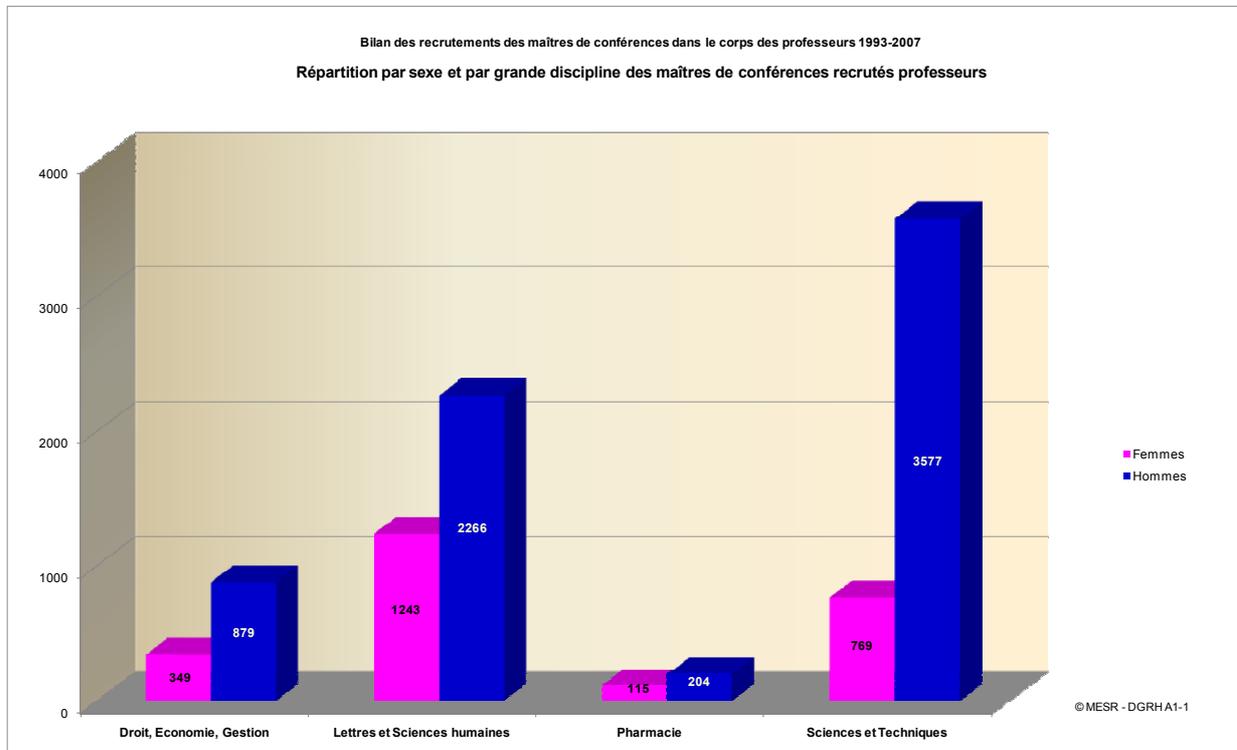
11 901 professeurs ont été nommés entre 1993 et 2007 : 2 816 sont des femmes, soit 23,66 % (cf. tableau B-1). Cette proportion est faible. Il est possible qu'elle corresponde à la part des femmes parmi les titulaires de l'habilitation à diriger les recherches, mais les auteurs n'ont pas retrouvé cette statistique qui aurait permis de confirmer l'hypothèse.

La place des femmes dans le recrutement des professeurs a globalement progressé sur la période, même si la courbe a connu ponctuellement des régressions d'amplitude limitée. La progression est de 10 points entre le niveau le plus bas (19,19 % en 1994) et le niveau le plus haut (29,19 % en 2007).

La proportion des femmes maîtres de conférences recrutées professeures parmi leurs collègues du corps est un peu plus élevée : elles sont 2 476 sur 9 402 lauréats, soit 26,33 %.

On constate la même progression sur la période : 10,12 points entre le niveau le plus bas (21,81 % en 1994) et le niveau le plus haut (31,93 % en 2007).

La situation est plus contrastée lorsqu'on décline le résultat au niveau des grandes disciplines (cf. tableau B-1) et à celui des sections du CNU (cf. tableau B-3). On se limitera à apprécier la part des femmes maîtres de conférences parmi les lauréats issus du corps.



## ⇒ Pharmacie

C'est en pharmacie qu'elles occupent la place la plus enviable avec 115 bénéficiaires sur 319, soit 36,05 %. L'évolution sur la période de la proportion de femmes accédant au professorat n'a pas de signification : les effectifs en cause sont si restreints que les pourcentages sont mécaniquement amplifiés ; on peut ainsi chuter de 31,58 % en 1994 à 7,69 % en 1995 pour rebondir à 40 % en 1996, ou encore de 48,15 % en 2004 à 24 % en 2005, puis 62,50 % en 2006.

Le tableau B-3 détaille cette proportion par discipline. On note que c'est dans la section 39 (sciences physico-chimiques et technologies pharmaceutiques) que le résultat des femmes est le moins favorable (25 nommées sur 91, 27,47 %), alors qu'il est meilleur dans la section 41 (sciences biologiques) avec 37 recrutements sur 92 (40,22 %). Les tableaux B-4a et B-4b montrent l'évolution de ces recrutements année par année : ils n'appellent pas de commentaire particulier.

## ⇒ Lettres et Sciences humaines

En lettres et sciences humaines, 1 243 femmes maîtres de conférences ont été recrutées professeures sur 3 509 nommés, soit 35,42 %. La proportion de femmes dans le recrutement a globalement progressé entre 1993 et 2007, même si la courbe a enregistré ponctuellement des régressions d'amplitude limitée. La progression est de 14 points entre le niveau le plus bas (28,50 % en 1994) et le niveau le plus haut (42,55 % en 2006).

Au niveau disciplinaire, les écarts sont importants entre les sections dans lesquelles le nombre de femmes accédant au professorat est limité et celles où elles ont enregistré des résultats bien meilleurs (cf. tableau B-3). Ainsi, on observe que dans la section 11 (langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes) plus de la moitié des professeurs recrutés sont des professeures : 184 sur 361, 50,97 % ; on retrouve une proportion encore plus élevée dans la section 13 (langues et littératures slaves), mais portant sur des effectifs beaucoup plus restreints : 16 sur 30, 53,33 %. A l'opposé, dans la section 23 (géographie physique, humaine, économique et régionale) la proportion des femmes est bien moindre avec cependant des effectifs suffisants pour que les pourcentages ne soient pas accentués de façon trop importante : 42 sur 208, 20,19 % ; avec 9,09 % de femmes parmi les recrutés (2 sur 22), la section 73 (cultures et langues régionales) a enregistré le taux le plus faible des disciplines littéraires et des sciences humaines.

On verra au chapitre suivant que ces résultats sont déficitaires par rapport à la place occupée par les femmes dans l'effectif global des maîtres de conférences dans chaque discipline.

Le lecteur se reportera aux tableaux B-4a et B-4b pour connaître le détail des recrutements de femmes par section du CNU et pour chacune des quinze années prises en compte.

## ⇒ Droit, Science politique, Economie et Gestion

En droit, science politique, économie et gestion, la part des femmes maîtres de conférences nommées professeures tombe à 28,42 % : 349 sur 1 228 lauréats. Là encore, l'évolution de la part des femmes dans le recrutement est positive, mais les variations d'une année à l'autre sont plus accentuées à cause des effectifs plus limités. La progression est de 20,8 points entre le niveau le plus bas (17,65 % en 1997) et le niveau le plus haut (38,46 % en 2007).

Le tableau B-3 montre que la place des femmes dans le recrutement est relativement homogène dans cinq des six sections du groupe de disciplines ; seule la section 01 (droit privé et sciences criminelles) est dans une situation plus atypique, les femmes représentant 40,75 % des recrutements : 130 sur 319.

Là encore, les résultats obtenus par les femmes sont en retrait par rapport à leur importance dans l'effectif des maîtres de conférences.

## ⇒ Sciences et Techniques

C'est en sciences et techniques que les femmes maîtres de conférences accédant au professorat sont en proportion les moins nombreuses : 769 ont été recrutées, soit 17,69 % des 4 346 néo-professeurs de ces disciplines. La part des femmes dans le recrutement a progressé au cours des quinze années de la période,

avec des fluctuations annuelles qui restent toutefois limitées ; le niveau le plus bas est enregistré en 1996 avec 12,42 %, le niveau le plus haut en 2007 avec 23,97 %.

Comme en lettres et sciences humaines, le résultat des femmes rapporté à chaque section du CNU est très contrasté, sachant que plus le nombre des recrutements est faible, plus l'effet amplificateur des pourcentages joue (cf. tableau B-3). Ainsi, ce résultat est bon dans la section 65 (biologie cellulaire) avec 54 femmes nommées sur 131 (41,22 %) ; il est encore satisfaisant dans la section 69 (neurosciences) mais portant sur un effectif moindre : 17 sur 56, 30,36 %. Pour s'en tenir aux disciplines dans lesquelles un nombre significatif de recrutements a été réalisé, on reste encore au dessus de la moyenne des disciplines scientifiques et techniques dans la section 32 (chimie organique, minérale, industrielle) avec 74 femmes sur 279 recrutements (26,52 %), ou dans la section 27 (informatique) avec 116 nommées sur 491 (23,63 %). A l'opposé, dans la section 25 (mathématiques), seules 11 femmes ont été recrutées sur 174 recrutements (6,32 %), résultat à peine supérieur dans la section 60 (mécanique, génie mécanique, génie civil) avec 29 nommées sur 397 (7,30 %).

Comme dans les autres disciplines, la place des femmes dans le recrutement n'est pas à la hauteur de leur importance dans l'effectif du corps.

## **Les femmes maîtres de conférences sous-représentées dans le recrutement ?**

---

Les auteurs ont cherché à comparer la part prise par les femmes maîtres de conférences dans le recrutement des professeurs et leur importance numérique dans l'effectif global des maîtres de conférences (cf. tableau B-2).

Une précision statistique doit être apportée : l'effectif des maîtres de conférences affiché pour chaque année de la période ne comprend pas les stagiaires, alors qu'ils sont intégrés dans celui des recrutés. Toutefois, on a compté 208 stagiaires nommés professeurs, dont 58 femmes, lesquelles représentent 0,62 % des 9 402 maîtres de conférences recrutés : les écarts de proportions entre la place des femmes dans l'effectif des maîtres de conférences et celle qu'elles ont dans le recrutement ne sont donc pas dénaturés par l'implication ou pas des femmes stagiaires dans les chiffres.

Il ressort du tableau B-2, toutes disciplines confondues, que la part des femmes maîtres de conférences dans le recrutement des professeurs, à chaque année de la période considérée, est moindre que leur importance numérique dans l'effectif global des maîtres de conférences cette même année. L'écart varie de 8,88 points en 1999 à 14,03 points en 2005. Les femmes sont-elles pour autant sous-représentées dans le recrutement ?

Pour expliquer la place minorée des femmes dans le volume des recrutements, on a avancé l'hypothèse qu'elle pourrait correspondre à leur part parmi les titulaires de l'habilitation à diriger les recherches. Un autre élément essentiel manque pour justifier les écarts constatés : en quelle proportion les femmes sont-elles candidates aux concours ? Leur place parmi les néo-professeurs est-elle cohérente avec celle qu'elles ont parmi les candidats au recrutement ? Le bureau DGRH A1-1 a réalisé deux études sur les candidats et les candidatures au recrutement en 2007 et 2008 ; elles montrent que les femmes candidates aux concours de recrutement de professeur, hors disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion, représentaient 26,05 % du total des candidats en 2007, et 28,16 % en 2008. Il est vraisemblable que ces proportions n'étaient pas sensiblement différentes lors des sessions antérieures à 2007 ; ces deux chiffres laissent donc penser que les femmes maîtres de conférences ne sont pas nécessairement sous-représentées dans le recrutement des professeurs au regard de leur place parmi les candidats.

Lorsqu'on regarde la situation des femmes maîtres de conférences au niveau des grandes disciplines, les écarts vont dans le même sens.

### **⇒ Pharmacie**

Dans les disciplines pharmaceutiques, les femmes ont constamment représenté plus de 57 % de l'effectif des maîtres de conférences. Leur part dans le recrutement des professeurs est loin de correspondre à cette proportion, sauf en 2002 et 2006. Mais l'effectif des nouvelles professeures est si restreint que l'effet amplificateur des petits nombres joue pleinement pour altérer leur place relative dans le recrutement et de là les écarts avec celle qu'elles ont parmi les membres du corps d'origine.

Décliner ces statistiques au niveau de la section du CNU a encore moins de signification, les chiffres en cause étant plus petits.

#### ⇒ **Lettres et Sciences humaines**

Après la pharmacie, c'est en lettres et sciences humaines que les femmes ont la part la plus grande dans l'effectif des maîtres de conférences ; elle a progressé entre 1993 et 2007 pour atteindre puis dépasser le seuil des 50 % à partir de 2003-2004. Celle qu'elles ont obtenue dans le recrutement est en retrait, ceci à chaque année de la période. L'écart entre ces deux données est de 9,33 points à son plus bas niveau en 1996, de 15,86 points à son plus haut niveau en 2001.

La comparaison de ces proportions au niveau des sections du CNU permet d'éclairer un peu les résultats présentés au chapitre précédent. Ainsi, dans les sections 11 (langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes) et 13 (langues et littératures slaves), les femmes représentent constamment plus de 50 % des maîtres de conférences et dépassent même, pour plusieurs années, le seuil des 60 %. En revanche, dans la section 23 (géographie physique, humaine, économique et régionale), la proportion des femmes est inférieure à 40 % et même à 30 % dans les premières années de la période ; de même, dans la section 73 (cultures et langues régionales), cette proportion varie considérablement d'une année à l'autre, mais est restée jusqu'en 2007 inférieure à 30 %.

#### ⇒ **Droit, Science politique, Economie et Gestion**

En droit, science politique, économie et gestion, l'importance des femmes dans l'effectif des maîtres de conférences est moindre, mais a également progressé au cours de la période considérée ; si on excepte 1997 où leur part semble atypique, elle est passée de 23,60 % en 1993 à 34,62 % en 2006, avec des fluctuations annuelles plus ou moins grandes. Leur place dans le recrutement est toujours inférieure, et l'écart varie sensiblement selon les années, de 3,11 points à son plus bas niveau en 1993 à 15,85 points en 1997.

On a dit ci-dessus que la place des femmes dans le recrutement était relativement homogène dans cinq des six sections du groupe de disciplines, seule la section 01 (droit privé et sciences criminelles) ayant enregistré un résultat beaucoup plus favorable aux femmes. Lorsqu'on regarde la place des femmes parmi les maîtres de conférences dans chacune de ces disciplines, on constate que, dans la section 01, elle est supérieure à 45 % dès 1993 et qu'elle dépasse le seuil des 50 % à partir de 1996 ; dans les autres sections, elle est restée plus faible, notamment dans la section 04 (science politique) où elle ne dépasse la barre des 30 % qu'à compter de 2002.

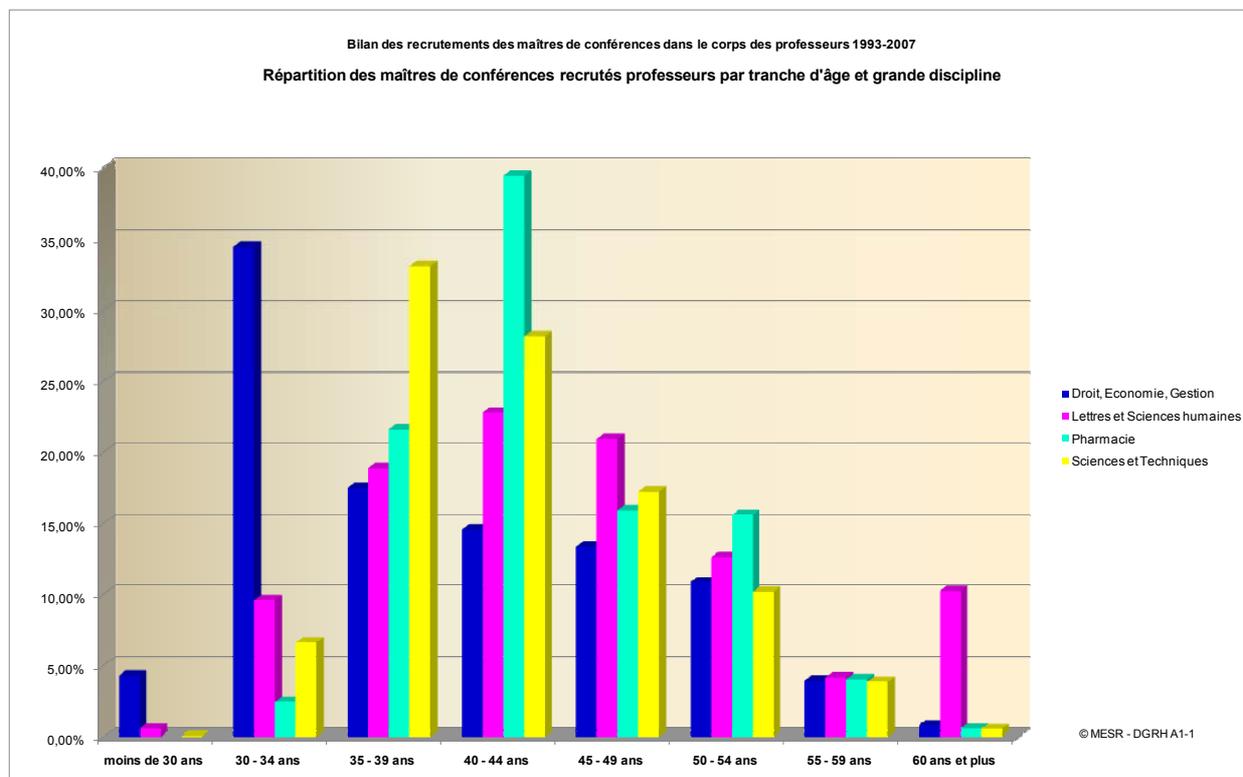
#### ⇒ **Sciences et Techniques**

Traditionnellement, les disciplines scientifiques et techniques sont les moins féminisées : certes la part des femmes dans l'effectif des maîtres de conférences a progressé entre 1993 et 2007, passant de 27,20 % à 31,83 %, mais on reste éloigné des taux constatés en lettres et sciences humaines et même en droit, science politique, économie et gestion. Leur place dans le recrutement des professeurs est là aussi toujours inférieure, l'écart étant toujours supérieur à 10 points, sauf en 2007 ; cependant, la fourchette entre le niveau le plus bas et le niveau de plus élevé est plus resserrée que dans les autres disciplines.

On a signalé au chapitre précédent les résultats plutôt satisfaisants des femmes dans les sections 65 (biologie cellulaire), 69 (neurosciences) ou encore 32 (chimie organique, minérale, industrielle). Dans la section 65, les femmes ont constamment représenté plus de la moitié des maîtres de conférences ; de même, dans la section 69, elles ont compté pour 40 à 50 % de l'effectif au cours de la période, et dans la section 32 entre 28 et 42 %. Ces données éclairent donc un peu le résultat obtenu par les femmes au recrutement. A l'opposé, on a souligné la faible part des femmes parmi les nouveaux professeurs dans la section 25 (mathématiques) ou dans la section 60 (mécanique, génie mécanique, génie civil). Dans la section 25, l'écart avec la place des femmes dans l'effectif des maîtres de conférences est conséquent : si cette place a régressé entre 1993 et 2007 (et cela semble être la seule discipline dans ce cas), elles ont représenté en moyenne plus de 23 % de l'effectif ; on peut donc légitimement se poser la question de savoir pourquoi en mathématiques les femmes sont-elles aussi peu nombreuses à accéder au professorat. Dans la section 60, l'écart est moindre puisque, si la part des femmes parmi les maîtres de conférences a progressé au cours de la période, elle est restée comprise entre 10,1 % et 17,7 %.

## RÉPARTITION DES RECRUTÉS PAR TRANCHE D'ÂGE

La répartition des maîtres de conférences nommés professeurs des universités par tranche d'âge et par grande discipline est présentée dans les tableaux C-1a et C-1b. Le graphique suivant illustre cette répartition. Les situations sont très différentes.



### Les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion

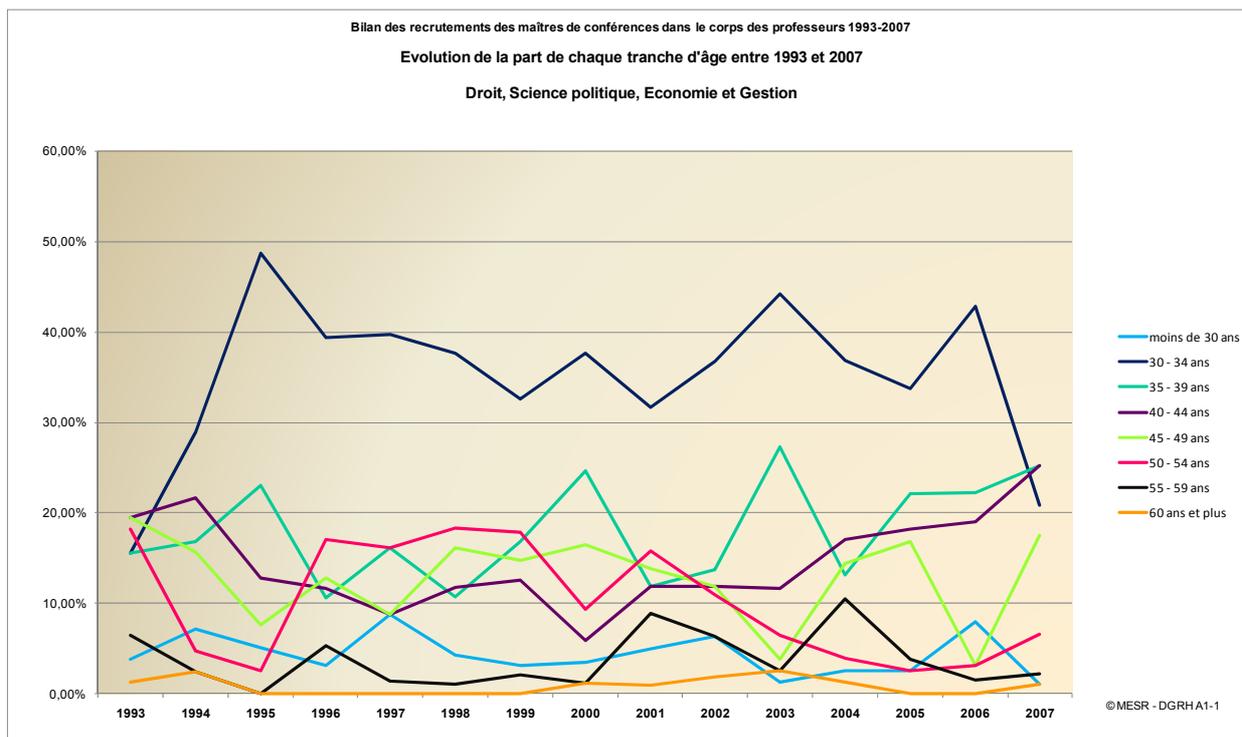
Les nouveaux professeurs des disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion sont les plus jeunes de tous (cf. tableau C-1a).

On voit que 53 des 1 228 recrutés ont moins de 30 ans, soit 4,32 % de ce total. Il n'y a aucun lauréat dans cette tranche d'âge en pharmacie, et on en dénombre seulement 3 en sciences et techniques et 25 en lettres et sciences humaines, ces derniers représentant seulement 0,64 % des nommés de ces disciplines.

La tranche d'âge 30-34 ans rassemble 423 néo-professeurs, soit 34,45 % des recrutés. Puis, la part des tranches supérieures s'amointrit progressivement, les séniors de la tranche 55-59 ans ne comptant plus que pour 3,99 % du total (49 lauréats) et leurs aînés de 60 ans et plus pour 0,90 % (11 lauréats).

Cette répartition des maîtres de conférences recrutés professeurs tient essentiellement au mode de recrutement. En étant ouverte aux titulaires d'un simple doctorat, l'agrégation externe favorise le recrutement de candidats jeunes.

L'évolution de la part respective de chaque tranche d'âge sur les quinze années de la période n'est pas réellement significative : les variations enregistrées d'une année à l'autre sont amplifiées du fait des effectifs restreints en cause. On ne cerne pas de tendance marquée qui irait dans le sens d'un rajeunissement du recrutement ou dans le sens contraire.



## Les disciplines littéraires et des sciences humaines

A l'opposé de leurs collègues des disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion, les nouveaux professeurs des disciplines littéraires et des sciences humaines sont les plus âgés (cf. tableau C-1a).

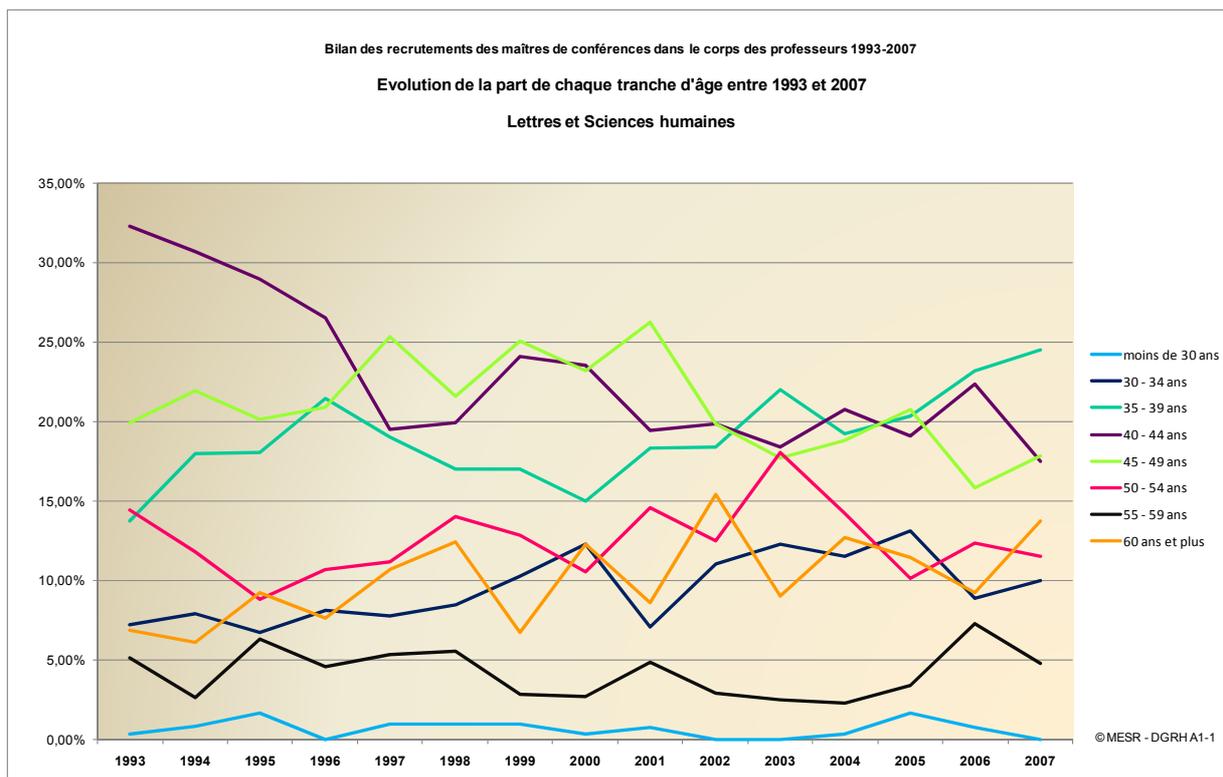
Majoritairement, les lauréats appartiennent aux tranches d'âge 35-39 ans (738 lauréats, soit 18,88 % des 3 908 recrutés), 40-44 ans (891 nommés, soit 22,80 %) et 45-49 ans (821, soit 21,01 %).

Leurs cadets de la tranche d'âge 30-34 ans ne sont que 375, soit 9,60 % des recrutés, et, on l'a souligné ci-dessus, ceux qui ont moins de 30 ans sont au nombre de 25, soit 0,64 % des nommés de ces disciplines.

Mais, on observe que les nommés relevant des tranches d'âge supérieures sont nombreux. 495 ont entre 50 et 54 ans l'année de leur recrutement, soit 12,67 % des nommés, et surtout 399 sont âgés de 60 ans et plus, soit 10,21 % des lauréats.

Les études réalisées par le bureau DGRH A1-1 ont montré que les maîtres de conférences de ces disciplines sont recrutés à un âge déjà plus élevé que leurs collègues parce que, très souvent, ils ont eu préalablement une carrière de professeur agrégé ou certifié du second degré. Inévitablement, cela se répercute pour l'accès au rang des professeurs.

L'évolution au cours de la période de la part respective de chaque tranche d'âge dans le total des recrutés montre également des fluctuations annuelles assez marquées. Toutefois, on peut voir que la courbe de la tranche 40-44 ans régresse globalement. Celle des 45-49 ans a connu une évolution positive jusqu'en 2001, puis a chuté jusqu'en 2007. A l'inverse, la courbe des 60 ans et plus progresse, bien qu'enregistrant des variations importantes, à la hausse puis à la baisse, à partir de 1998 ; on n'a pas d'explication à cette évolution. Les tranches plus jeunes, 30-34 ans et 35-39 ans, ont connu également une progression, plus accentuée pour les seconds que les premiers.



## Les disciplines pharmaceutiques

Les nouveaux professeurs des disciplines pharmaceutiques relèvent majoritairement des tranches d'âge médianes (cf. tableau C-1b).

126 des 319 maîtres de conférences accédant au professorat, soit 39,50 % du total, appartiennent à la tranche 40-44 ans. Leurs cadets de la tranche 35-39 ans sont au nombre de 69, soit 21,63 % des nommés. Viennent ensuite, à égalité, les lauréats de la tranche 45-49 ans et ceux de la tranche 50-54 ans : les premiers sont 51, soit 15,99 % des recrutés, les seconds 50, soit 15,67 %.

Aucun recruté dans ces disciplines a moins de 30 ans, et ceux âgés de 30 à 34 ans l'année de leur recrutement ne sont que 8, soit 2,51 %. Les lauréats les plus vieux ne représentent pas une part plus importante du recrutement : 13 ont entre 55 et 59 ans, soit 4,08 % du total et 2 ont 60 ans et plus, soit 0,62 % des nommés.

A chaque année de la période, les effectifs des lauréats sont si limités que la part respective de chaque tranche d'âge varie de façon importante d'une année à l'autre ; un recruté représente seul 0,31 % du total des nommés : que ce lauréat soit ou plus jeune ou plus âgé modifie donc de façon substantielle les proportions. Dès lors, il est illusoire de vouloir dégager une tendance de l'évolution de chaque tranche d'âge.

## Les disciplines scientifiques et techniques

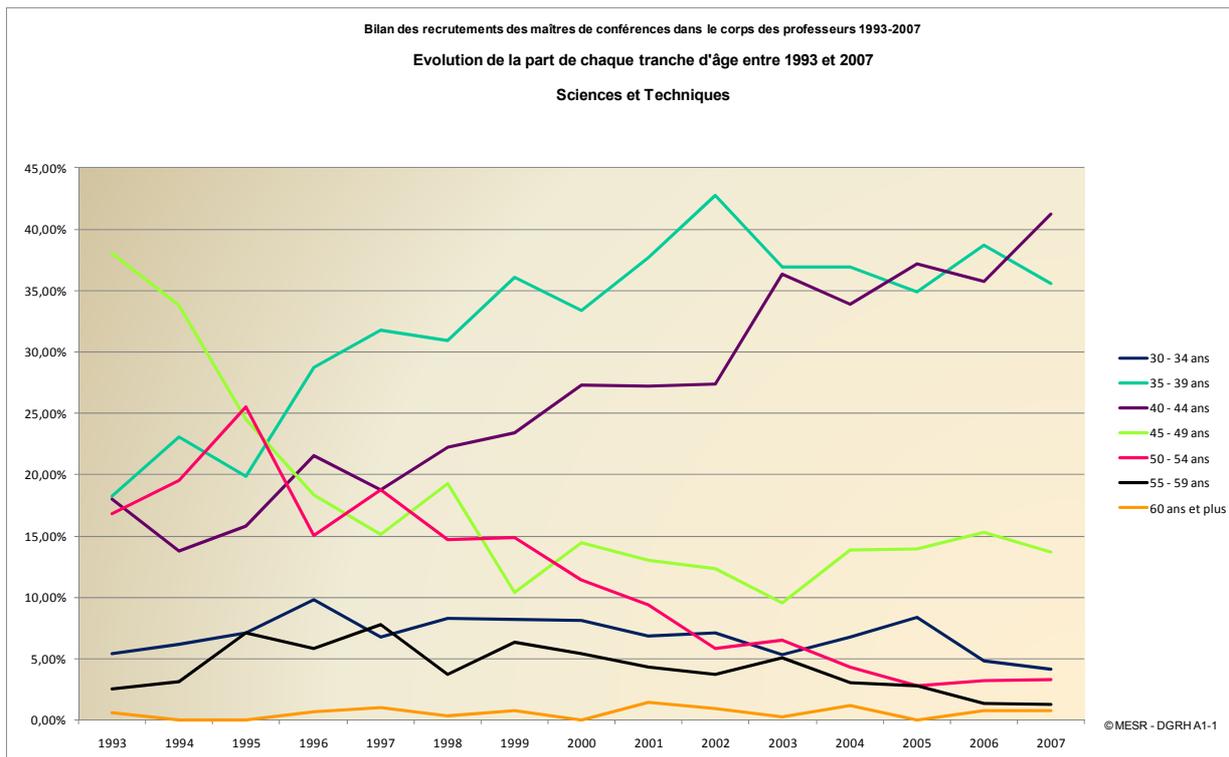
En sciences et techniques, les nouveaux professeurs sont relativement jeunes (cf. tableau C-1b).

Près des deux tiers des lauréats appartiennent aux tranches d'âge 35-39 ans et 40-44 ans : 1 439 relèvent de la première, soit 33,11 % des 4 346 nommés dans ces disciplines, 1 226 de la seconde, soit 28,21 %.

La part respective de leurs aînés diminue progressivement : les 45-49 ans sont encore 751, soit 17,28 % des recrutés, alors que le nombre des 50-54 ans chute à 442, soit 10,17 % ; les lauréats ayant 60 ans et plus ne sont que 26, soit 0,60 % des nommés. Avant 35 ans, l'effectif des néo-professeurs est également limité : 290 appartiennent à la tranche 30-34 ans, soit 6,67 % du total, et seulement 3 candidats de moins de 30 ans ont satisfait aux critères des jurys.

Cette répartition est cohérente avec ce qu'on connaît de l'âge des scientifiques recrutés maîtres de conférences.

Si on regarde l'évolution au cours de la période de la part respective de chaque tranche d'âge dans le total des recrutés, on note une tendance assez claire. La courbe des 40-44 ans a connu une progression constante entre 1993 et 2007, bien qu'elle enregistre quelques épisodes de chute (entre 1993 et 1994, ou entre 2003 et 2004) ou de stagnation (entre 2000 et 2002). Celle des 35-39 ans a progressé de façon importante de 1993 à 2002, puis a connu jusqu'en 2007 un palier autour du seuil des 36 %. A l'opposé, la courbe des 45-49 ans a régressé de façon forte jusqu'en 1999, puis a vu son évolution se stabiliser globalement, malgré des fluctuations, entre 10 et 15 % de l'effectif des recrutés. Celle des 50-54 ans, après trois premières années de progression, a chuté elle-aussi de façon relativement régulière pour se maintenir autour du seuil de 3 ou 4 % sur les quatre dernières années de la période.

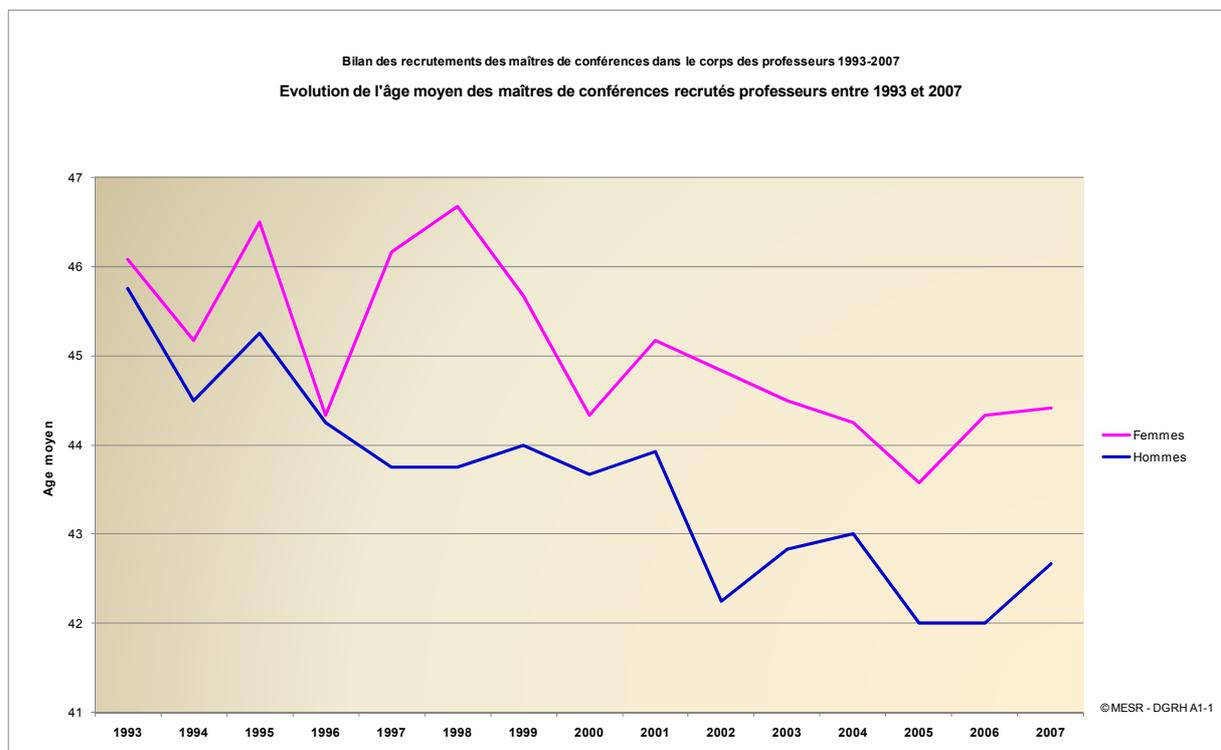


## ÂGE MOYEN DES RECRUTÉS

Les données relatives à l'âge moyen des recrutés complètent celles décrites au chapitre précédent. Elles sont récapitulées dans les tableaux C-2 et C-3.

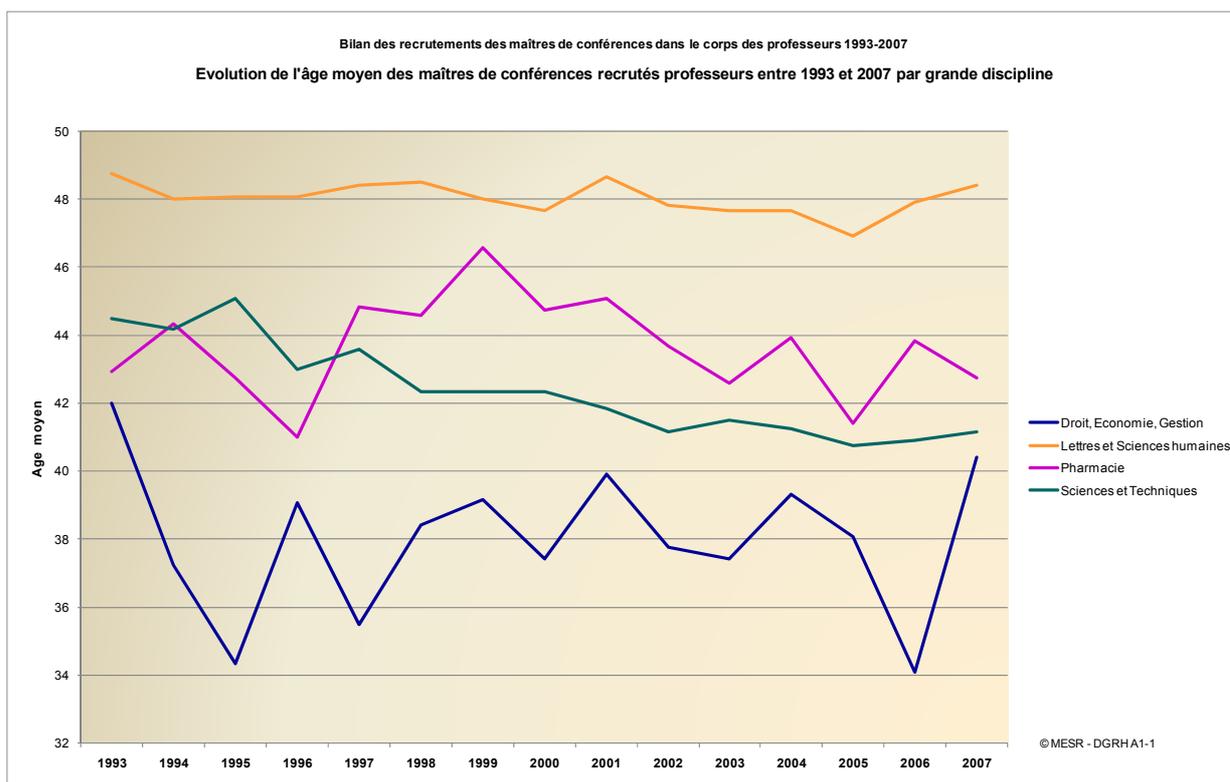
En moyenne sur la période, toutes disciplines confondues, les maîtres de conférences sont recrutés professeurs à 43 ans, 11 mois (cf. tableau C-2). Cet âge moyen a décru, de façon plus ou moins régulière, au cours des quinze années prises en compte : en 1993, il est de 45 ans, 10 mois, valeur la plus haute, et en 2005 de 42 ans, 5 mois, valeur la plus basse ; les deux dernières années, on enregistre une hausse : l'âge moyen a progressé de 9 mois.

Les femmes sont recrutées à un âge légèrement plus élevé que les hommes : sur la période, elles ont en moyenne 45 ans, alors qu'ils ont 43 ans, 6 mois. L'évolution de l'âge moyen des femmes au moment du recrutement est globalement orientée à la baisse, mais la courbe connaît des irrégularités marquées, notamment entre 1993 et 2001. Celles-ci sont dues aux effectifs restreints qui empêchent l'effet de lissage des valeurs qu'on rencontre avec les grands nombres. La courbe relative aux hommes chute également, avec des fluctuations annuelles moins accentuées, excepté les années 1993-1995 et 2001-2003.



La situation est différente lorsqu'on l'analyse au niveau des grandes disciplines (cf. tableau C-3).

Le graphique suivant montre l'évolution de l'âge moyen des maîtres de conférences recrutés professeurs de 1993 à 2007 pour chacune d'elles.



## Les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion

On l'a indiqué au chapitre précédent, les professeurs des disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion, issus du corps des maîtres de conférences, sont recrutés à un âge précoce par rapport aux autres disciplines. En moyenne sur la période, ils ont 38 ans, 3 mois l'année de leur nomination.

Contrairement à la situation générale décrite ci-dessus, les femmes accèdent au professorat plus jeunes que leurs collègues masculins : 37 ans, 3 mois contre 38 ans, 8 mois.

Le graphique précédent montre combien l'évolution de l'âge moyen de ces nouveaux professeurs au cours des quinze années prises en compte est irrégulière. Très clairement, la faiblesse des effectifs concernés impacte directement le calcul et accentue les effets des fluctuations annuelles. Au fil des ans, les écarts, à la hausse ou à la baisse, peuvent être très importants : ainsi, l'âge moyen au recrutement diminue de pratiquement 9 ans entre 1993 et 1995 ; il augmente de plus de 6 ans entre 2006 et 2007. Le caractère erratique de la courbe se retrouve de la même manière lorsqu'on regarde l'évolution propre aux femmes ou aux hommes.

## Les disciplines littéraires et des sciences humaines

A l'opposé, les nouveaux professeurs des disciplines littéraires et des sciences humaines sont les plus âgés. L'âge moyen au recrutement, les deux sexes confondus, est de 48 ans sur l'ensemble de la période étudiée.

L'écart entre les femmes et les hommes est de 9 mois en faveur des seconds : ils ont 47 ans, 9 mois lorsqu'ils sont nommés, alors qu'elles ont 48 ans, 6 mois.

L'évolution de l'âge moyen de ces nouveaux professeurs, par comparaison avec les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion, est relativement stable : la valeur la plus basse est observée en 2005 avec 46 ans, 11 mois, la plus haute en 1993 avec 48 ans, 9 mois. Cette stabilité vaut pour les femmes comme pour les hommes.

## Les disciplines pharmaceutiques

---

Les maîtres de conférences devenus professeurs des disciplines pharmaceutiques sont âgés, en moyenne sur la période, de 43 ans, 10 mois l'année de leur recrutement.

L'écart entre les femmes et les hommes est faible : 2 mois en faveur des premières, celles-ci ayant 43 ans, 9 mois, ceux-là 43 ans, 11 mois.

S'agissant de l'évolution de cet âge moyen sur la période, les disciplines pharmaceutiques sont dans une situation comparable à celle des disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion. Les effectifs concernés sont encore plus réduits, ce qui a pour effet d'amplifier les variations annuelles. Après une chute sensible entre 1994 et 1996, l'âge moyen augmente pour atteindre son pic le plus élevé en 1999 (46 ans, 7 mois), puis baisse à nouveau jusqu'en 2005, avec une reprise marquée l'année précédente, un rebond en 2006 suivi d'une nouvelle chute en 2007. On observe ces variations tant pour la courbe des femmes que celle des hommes, celles de la courbe féminine étant plus accentuées.

## Les disciplines scientifiques et techniques

---

En sciences et techniques, les néo-professeurs sont recrutés jeunes : sur les quinze années prises en considération, l'âge moyen est de 42 ans, 2 mois.

Les femmes sont là encore défavorisées par rapport aux hommes : elles ont en moyenne 43 ans l'année de leur recrutement, soit 1 an de plus que leurs collègues masculins.

Le graphique ci-dessus qui décrit l'évolution de l'âge moyen des nommés entre 1993 et 2007 montre une orientation générale à la baisse. Les effectifs concernés sont suffisants pour permettre l'effet de lissage des valeurs qu'on rencontre avec les grands nombres. Les fluctuations annuelles sont atténuées, sauf entre 1993 et 1996. Lorsqu'on observe la courbe propre aux femmes, puis celle relative aux hommes, on note que ces variations s'accroissent, mais sans atteindre jamais les écarts qu'on a pu constater en droit, science politique, économie et gestion ou en pharmacie.

## **Les nouveaux professeurs données statutaires**

## RECRUTEMENT COMME PROFESSEUR ET PASSAGE A LA HORS CLASSE

Les auteurs ont pensé qu'il pouvait être intéressant de comparer à chaque année de la période étudiée, par rapport à la population des maîtres de conférences, le nombre de ceux qui ont été recrutés professeurs et l'effectif de ceux qui ont été promus à la hors classe, notamment parce que la hors classe a été calquée strictement sur la 2<sup>ème</sup> classe des professeurs : même nombre d'échelons, ayant la même durée et les mêmes indices <sup>12</sup>.

Ils proposent donc le tableau D-1 et laissent au lecteur le soin de faire sa propre analyse. Mais, avant d'interpréter les chiffres présentés, il gardera à l'esprit les considérations suivantes.

On a dit ci-dessus que le nombre de postes offerts pour le recrutement des professeurs varie d'une année à l'autre en fonction du volume des vacances lié aux sorties de corps, des créations prévues par les lois de finances et de la politique de gestion des emplois des établissements. Les possibilités sont donc limitées. Outre la nécessité d'avoir un dossier scientifique d'excellente qualité, être recruté professeur est aussi affaire de circonstances favorables.

Ceci étant, quelle est la proportion de l'effectif des maîtres de conférences qui est titulaire de l'habilitation à diriger les recherches et donc susceptible de devenir professeur ? Cet élément fait défaut pour apprécier le ratio proposé dans le tableau D-1 : il peut être tout à fait cohérent par rapport au nombre des agents possédant l'habilitation, comme il peut être surévalué ou sous-évalué.

Par ailleurs, dans l'étude sur les avancements de grade prononcés entre 1993 et 2007 réalisée en juin 2009, les auteurs ont souligné que l'accès à la hors classe des maîtres de conférences est un passage difficile, même s'il s'est ouvert plus largement à partir de 2003, avec une augmentation significative du nombre des promotions (cf. tableau B-1, page 103).

L'explication est d'abord statutaire. Le pyramidage du grade ne peut être supérieur à 8 % de l'effectif budgétaire du corps <sup>13</sup>, ce qui restreint les possibilités de promotion ; par ailleurs, les conditions de promouvabilité à ce grade sont telles qu'elles exigent des agents une ancienneté relativement longue : barrage du passage au choix à la 1<sup>ère</sup> classe jusqu'en 2000, échelon de départ élevé depuis 2001, et condition de services pénalisant les agents qui ont pu être classés favorablement compte tenu de leurs activités antérieures. De fait, l'étude précitée a montré que, si l'effectif du corps a augmenté, le nombre des promouvables est demeuré constant, autour de 7 000 agents.

Elle tient ensuite à la vocation de la hors classe, créée en 1989 pour ouvrir un débouché aux personnels qui ne pouvaient être recrutés professeurs des universités. Il est donc possible que les instances qui promeuvent à la hors classe aient eu tendance à privilégier les agents dont les chances d'être professeur étaient soit nulles parce qu'ils n'avaient pas le diplôme requis, soit réduites du fait de leur âge.

L'étude précitée a montré que les promus à la hors classe étaient âgés en moyenne de 54 ans, 2 mois ; ils étaient un peu plus jeunes en droit, science politique, économie et gestion (52 ans, 8 mois), en pharmacie (53 ans, 5 mois), en sciences et techniques (53 ans, 10 mois), plus âgés en lettres et sciences humaines (55 ans, 4 mois). Ces âges sont à comparer à ceux mentionnés dans les tableaux C-2 et C-3. Sans entrer dans le détail, on note un écart supérieur à 10 ans entre l'âge moyen du maître de conférences nommé professeur et celui du lauréat de la promotion à la hors classe.

Enfin, ainsi qu'on l'a souligné ci-dessus, l'effectif des maîtres de conférences affiché pour chaque année de la période ne comprend pas les stagiaires, alors qu'ils sont intégrés dans celui des recrutés. Toutefois, on a compté 208 stagiaires nommés professeurs, lesquels ne représentent que 2,21 % des 9 402 maîtres de conférences

<sup>12</sup> Cette identité n'existe plus depuis le décret n° 2009-460 du 23 avril 2009 qui a réduit à 3 ans, 6 mois la durée du 5<sup>ème</sup> échelon de la 2<sup>ème</sup> classe des professeurs des universités, alors que celle du 5<sup>ème</sup> échelon de la hors classe a été maintenue à 5 ans.

<sup>13</sup> Cette limite statutaire a été abrogée par le décret du 23 avril 2009 précité pour permettre l'augmentation du taux de promotion souhaitée par la tutelle. Il a été porté à 10 % en 2008 et à 15 % en 2009, modification qui ne concerne pas la période étudiée.

nommés. Répartis sur les quinze années de la période, ces stagiaires ne modifient pas sensiblement le ratio entre les recrutés et l'effectif du corps.

La proportion des maîtres de conférences nommés professeurs est restée relativement constante sur la période : elle varie d'année en année entre 2 et 3 % de l'effectif du corps, alors que celui-ci a progressé de 1993 à 2007. Chaque année, 1 à 3 % sont promus à la hors classe, proportion qui n'a pas évolué de façon spectaculaire ; depuis 2001, année de la création de la classe normale, ce ratio est stabilisé autour de 2 %. Pour un jeune maître de conférences, la perspective d'accéder à des niveaux de rémunération plus substantiels (échelles lettres), soit en accédant au professorat, soit en étant promu à la hors classe, est donc relativement limitée.

On a évoqué ci-dessus (cf. « Objectifs et champ de l'étude ») le troisième volet de la présente étude sur la promotion dans la carrière des enseignants-chercheurs qui doit concerner la cohorte des agents en fonctions en 1993 et analyser l'évolution de la carrière de ces individus jusqu'en 2007, en termes de corps, grade et échelon, de sortie temporaire (détachement, mise à disposition, disponibilité) ou définitive du corps. En observant les nouveaux maîtres de conférences nommés en 1993 et en notant la proportion de ceux qui ont été promus à la hors classe et de ceux qui ont été recrutés professeurs, on pourra confirmer l'analyse.

## RÉPARTITION DES RECRUTÉS PAR GRADE DU CORPS D'ORIGINE

Le tableau D-2 montre la répartition des maîtres de conférences nommés professeurs en fonction du grade qu'ils avaient dans leur corps d'origine, ceci à chacune des quinze années prises en considération. Les quatre tableaux de la série D-3 déclinent cette répartition par grande discipline.

### Répartition globale, toutes disciplines confondues

Un premier constat peut être fait à la lecture du tableau D-2 : parmi les maîtres de conférences recrutés professeurs, on trouve 208 stagiaires. Ils représentent 2,21 % des 9 402 nommés. Ces néo-professeurs ont été recrutés la même année ou l'année suivant leur accès au corps des maîtres de conférences. Le nombre de stagiaires qui, chaque année, ont réussi le concours de recrutement est limité, entre 21 en 1994, valeur la plus haute, et 7 en 2007, valeur la plus basse.

Deuxième constat, 808 maîtres de conférences hors classe ont été recrutés, soit 8,59 % du total des nommés. C'est une proportion significative qui peut surprendre si on ne considère que l'aspect simplement financier ; sachant que tous les maîtres de conférences devenant professeurs sont rangés dans la 2<sup>ème</sup> classe du corps, laquelle est homologuée de la hors classe, ces agents ne tirent, dans l'immédiat, aucun bénéfice de leur recrutement ou un bénéfice limité à une promotion d'échelon. Mais, bien évidemment, le professorat se définit par des responsabilités plus importantes dans l'établissement et il leur ouvre la perspective d'un avancement à la 1<sup>ère</sup> classe, puis à la classe exceptionnelle. Le nombre d'agents dans cette situation varie sensiblement d'une année à l'autre, entre 74 en 1993, chiffre le plus élevé, et 41 en 2005, chiffre le plus bas : en moyenne, 54 maîtres de conférences hors classe sont recrutés chaque année.

S'agissant des autres maîtres de conférences titulaires, la rupture intervenue le 1<sup>er</sup> juin 2001 avec la fusion des 2<sup>ème</sup> et 1<sup>ère</sup> classes dans la nouvelle classe normale perturbe la lecture du tableau.

Sur la période, 8 386 de ces maîtres de conférences ont été accédés au professorat, soit 89,19 % du total des recrutés. De 1993 au 31 mai 2001, 4 084 ont été nommés : 358 étaient rangés dans la 2<sup>ème</sup> classe du corps et 3 726 dans la 1<sup>ère</sup> classe. A compter du 1<sup>er</sup> juin 2001 et jusqu'en 2007, 4 302 maîtres de conférences de classe normale sont devenus professeurs.

Parmi ces maîtres de conférences de classe normale, combien étaient rangés dans un des trois premiers échelons correspondant à l'ancienne 2<sup>ème</sup> classe et combien dans un échelon supérieur correspondant à l'ancienne 1<sup>ère</sup> classe ?

Le traitement des bases de données ayant permis de constituer le fichier des recrutés n'a pas recherché l'échelon du grade d'origine de chaque nouveau professeur : on ne peut donc qu'indiquer une tendance. On observe qu'entre 1993 et le 31 mai 2001, en moyenne, pour 1 maître de conférences de 2<sup>ème</sup> classe recruté, on a nommé 10 maîtres de conférences de 1<sup>ère</sup> classe ; si on applique ce rapport (en fait, 10,02 %) aux maîtres de conférences de classe normale, on aboutit au chiffre de 431 agents qui pourraient être issus d'un des trois premiers échelons de la classe normale. La seconde hypothèse de calcul est de considérer que la proportion des maîtres de conférences de classe normale issus d'un des trois premiers échelons est restée identique au pourcentage qu'ont représenté les maîtres de conférences de 2<sup>ème</sup> classe dans le volume global des recrutements sur la période 1993-2001, soit 358 sur 4 646, 7,71 % : on arrive au chiffre de 332 agents. Le nombre de maîtres de conférences de classe normale recrutés alors qu'ils étaient rangés à l'un des trois premiers échelons de la classe se situe vraisemblablement entre ces deux chiffres.

### Les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion

La ventilation des maîtres de conférences recrutés professeurs dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion est précisée dans le tableau D-3a.

On observe que, sur les 208 stagiaires nommés, 174 relèvent de ces disciplines ; ils représentent 14,17 % des 1 228 nommés. Il est clair que la condition de diplôme exigée des candidats à l'agrégation externe, le doctorat, favorise l'émergence de ces candidats.

A l'opposé, on dénombre 95 professeurs issus de la hors classe des maîtres de conférences, soit 7,74 % du total des recrutés. On a indiqué au chapitre précédent que les promus à la hors classe dans ces disciplines étaient les plus jeunes, mais qu'ils avaient 52 ans, 8 mois en moyenne l'année de leur promotion. On a vu aussi (cf. tableau C-3) que les nouveaux professeurs étaient âgés en moyenne de 38 ans, 3 mois l'année de leur recrutement. Soit les 95 maîtres de conférences hors classe nommés sont parmi les plus jeunes des agents de ce grade et ont pu être lauréats de l'agrégation externe, soit ils ont été principalement recrutés par la voie de l'agrégation interne ou du troisième type de concours par établissement.

Les autres maîtres de conférences titulaires recrutés sont au nombre de 959, soit 78,09 % du total des nominations. Entre 1993 et 2000, sur 495 lauréats, 165 étaient rangés dans la 2<sup>ème</sup> classe du corps et 330 dans la 1<sup>ère</sup> classe. En moyenne sur la période, le rapport entre ces deux grades est de 53,54 %. On a recruté sur ces huit années 634 agents : les maîtres de conférences de 2<sup>ème</sup> classe en représentent 26,03 %. Ces deux chiffres confirment la spécificité du recrutement dans ces disciplines.

Entre 2001 et 2007, 464 maîtres de conférences de classe normale ont été nommés. Si on reprend les deux hypothèses de calcul évoquées précédemment (application du rapport entre maîtres de conférences de 2<sup>ème</sup> classe et maîtres de conférences de 1<sup>ère</sup> classe recrutés de 1993 à 2000 ou reconduction du pourcentage représenté par les maîtres de conférences de 2<sup>ème</sup> classe dans le total des recrutements réalisés sur la même période), on aboutit à une fourchette qui va de 247 à 121 agents qui pourraient être issus d'un des trois premiers échelons de la classe normale. Lorsqu'on regarde la distribution entre les maîtres de conférences des deux premiers grades sur les huit premières années de la période, on est enclin à privilégier la valeur haute de la fourchette.

## Les disciplines littéraires et des sciences humaines

---

Le tableau D-3b présente la répartition des maîtres de conférences recrutés professeurs dans les disciplines littéraires et des sciences humaines.

Les maîtres de conférences stagiaires lauréats d'un concours sont très peu nombreux : 16 sur les 3 509 nommés, soit 0,46 %. Ils ne sont présents dans le bilan que sept années sur les quinze prises en considération. Les modalités du concours par établissement, en particulier l'obligation de posséder l'habilitation à diriger les recherches, ne sont pas favorables aux stagiaires : il est vraisemblable que peu doivent en être titulaires.

Les titulaires de la hors classe sont au nombre de 350, soit 9,97 % du total des recrutés. La part des ces agents dans le recrutement a évolué de façon irrégulière au fil des quinze années de la période ; elle est à son plus bas niveau en 2004 avec 17 lauréats sur 227 (7,49 %), à son plus haut en 2007 avec 30 sur 232 (12,93 %).

Les autres maîtres de conférences titulaires recrutés sont au nombre de 3 143, soit 89,57 % des lauréats. Entre 1993 et le 31 mai 2001, sur 1 696 néo-professeurs, seulement 84 sont issus de la 2<sup>ème</sup> classe contre 1 612 de la 1<sup>ère</sup> classe : en moyenne sur cette période, le rapport entre ces deux grades est de 5,41 %. Au total, les maîtres de conférences de 2<sup>ème</sup> classe ne représentent que 4,44 % des 1 894 maîtres de conférences recrutés de 1993 à 2001.

Entre le 1<sup>er</sup> juin 2001 et 2007, 1 447 maîtres de conférences de classe normale ont été nommés. Les deux pourcentages calculés au paragraphe précédent conduisent à estimer entre 64 et 78 le nombre d'entre eux qui seraient issus d'un des trois premiers échelons de la classe normale.

Ces données sont logiques avec les indications du chapitre précédent. Les nouveaux professeurs des disciplines littéraires et des sciences humaines sont les plus âgés : 48 ans en moyenne sur la période. Ils ont donc déjà une carrière de maître de conférences assez longue lorsqu'ils franchissent le cap : le nombre des stagiaires ou des titulaires en début de carrière est donc naturellement limité.

## Les disciplines pharmaceutiques

---

La répartition des maîtres de conférences nommés professeurs en fonction de leur grade d'origine fait l'objet du tableau D-3c.

Comme on l'a déjà souligné, dans les disciplines pharmaceutiques le nombre restreint des recrutements amplifie mécaniquement les effets de proportion : l'interprétation des pourcentages est donc plus fragile que dans les autres disciplines.

Après les professeurs des lettres et sciences humaines, les pharmaciens sont ceux qui sont recrutés à l'âge le plus élevé : 43 ans, 10 mois en moyenne sur la période. Logiquement, on ne trouve donc dans le bilan qu'un nombre limité de maîtres de conférences en début de carrière.

Sur les 319 nouveaux professeurs, on ne trouve que 4 maîtres de conférences stagiaires, nommés en 1994, 1997, 2001 et 2006.

On ne recense aussi que 8 maîtres de conférences de 2<sup>ème</sup> classe nommés entre 1993 et le 31 mai 2001, contre 121 issus de la 1<sup>ère</sup> classe : en moyenne sur cette période, le rapport entre ces deux grades est de 6,39 %. Au total, les maîtres de conférences de 2<sup>ème</sup> classe ne représentent que 4,73 % des 169 maîtres de conférences recrutés sur cette période.

Du 1<sup>er</sup> juin 2001 à 2007, 151 maîtres de conférences de classe normale ont été nommés : compte tenu des proportions indiquées ci-dessus, 10 d'entre eux au maximum pourraient être issus d'un des trois premiers échelons de ce grade.

Enfin, on note 35 maîtres de conférences hors classe recrutés professeurs, soit 10,97 % des 319 nommés, proportion la plus élevée de toutes les disciplines.

## Les disciplines scientifiques et techniques

---

La ventilation des maîtres de conférences recrutés professeurs dans les disciplines scientifiques et techniques est précisée dans le tableau D-3d.

Comme en lettres et sciences humaines, le nombre de stagiaires ayant été recrutés est faible : 14 sur 4 346, soit 0,32 % ; on notera que 9 d'entre eux ont été nommés en 1993 et 1994. Comme on l'a indiqué pour les lettres et sciences humaines, l'obligation de posséder l'habilitation à diriger les recherches leur interdit l'accès au professorat, sauf exception.

A l'opposé, on a recensé 328 maîtres de conférences hors classe nommés professeurs, soit 7,55 % du total. C'est une proportion comparable à celle des disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion, assez sensiblement inférieure à celle des lettres et sciences humaines. Les scientifiques sont, en moyenne, promus à la hors classe à 53 ans, 10 mois, alors qu'ils sont recrutés professeurs à 42 ans, 2 mois : on peut imaginer que ces 328 agents sont parmi ceux qui ont été promus très jeunes à la hors classe parce qu'ils avaient un dossier scientifique remarquable, mais il peuvent aussi se situer dans la frange des 15 % des nouveaux professeurs rangés dans les tranches d'âge les plus élevées (cf. tableau C-1b).

S'agissant des autres maîtres de conférences titulaires, la situation en sciences et techniques est assez comparable à celle des lettres et sciences humaines. Ils sont 4 004 à avoir été recrutés, soit 92,13 % des lauréats. Entre 1993 et le 31 mai 2001, sur 1 764 néo-professeurs, seulement 101 sont issus de la 2<sup>ème</sup> classe contre 1 663 de la 1<sup>ère</sup> classe : en moyenne sur cette période, le rapport entre ces deux grades est de 7,18 %, 1,7 points plus élevé qu'en lettres et sciences humaines. Au total, les maîtres de conférences de 2<sup>ème</sup> classe ne représentent que 4,54 % des 2 223 maîtres de conférences recrutés au cours de cette période.

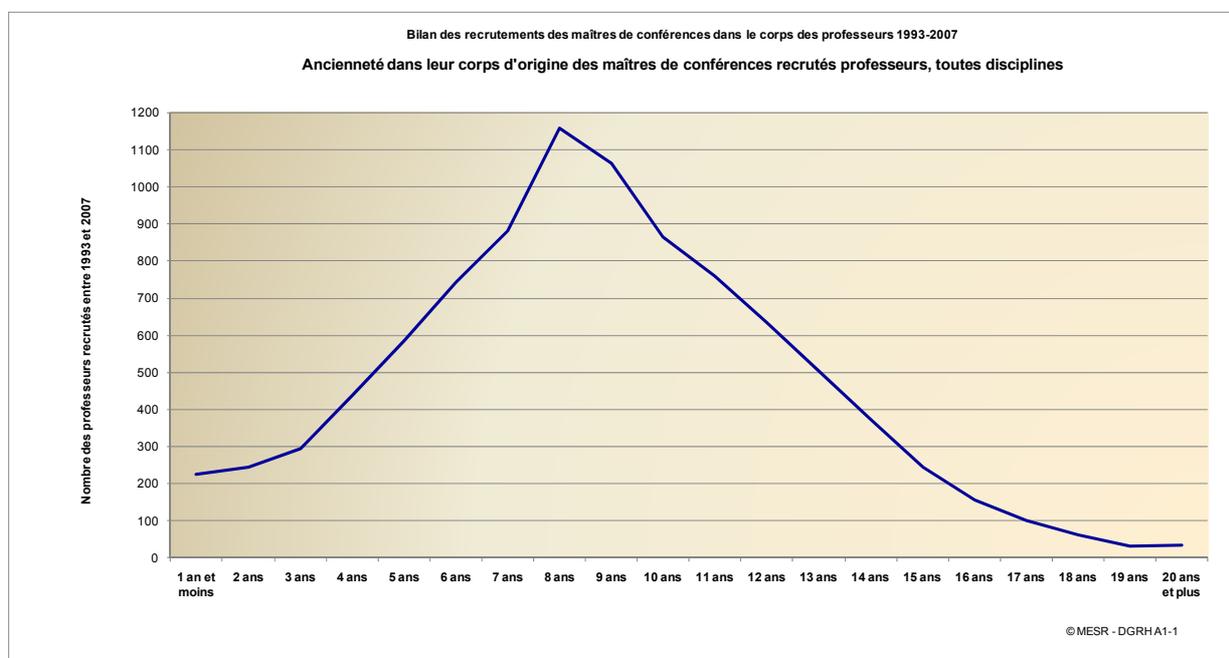
Entre le 1<sup>er</sup> juin 2001 et 2007, 2 240 maîtres de conférences de classe normale ont été nommés. L'application des deux hypothèses de calcul retenues conduisent à estimer entre 102 et 161 le nombre d'entre eux qui seraient issus d'un des trois premiers échelons de la classe normale correspondant à l'ancienne 2<sup>ème</sup> classe.

## RÉPARTITION DES RECRUTÉS PAR ANCIENNETÉ DANS LE CORPS D'ORIGINE

La distribution des nouveaux professeurs en fonction de leur ancienneté dans le corps des maîtres de conférences complète les données relatives à la répartition des lauréats par tranche d'âge et à leur âge moyen. Le tableau E-1 montre cette distribution toutes disciplines confondues. Les quatre tableaux de la série E-2 déclinent cette répartition par grande discipline.

### Répartition globale, toutes disciplines confondues

Le graphique suivant, construit à partir du tableau E-1, affiche le nombre des néo-professeurs recrutés entre 1993 et 2007 qui, au moment de leur nomination, ont l'ancienneté affichée dans le corps des maîtres de conférences. On voit une augmentation du nombre des agents qui ont une ancienneté croissante, jusqu'à un sommet correspondant à une ancienneté de 8 ans ; puis la courbe s'inverse, le nombre des recrutés qui ont une ancienneté plus grande diminuant.



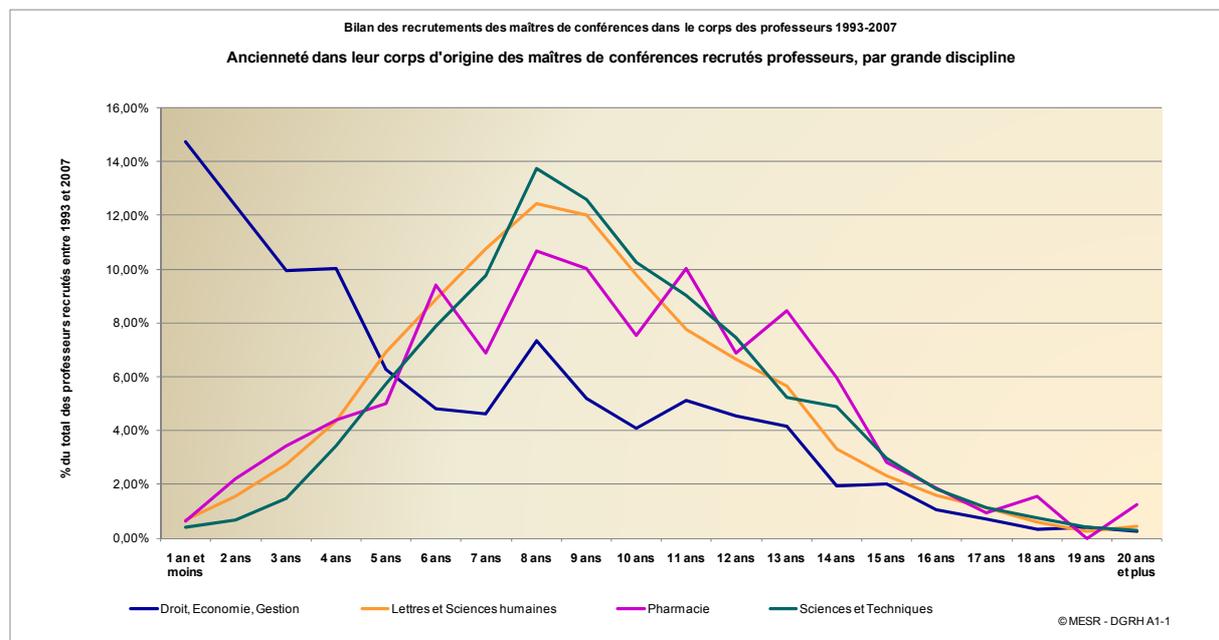
La moitié des nouveaux professeurs (50,30 %) a été recrutée parmi les maîtres de conférences qui ont entre 7 et 11 ans d'ancienneté, soit 4 729 sur 9 402. Lorsqu'on regarde la répartition de ces agents, année après année, on note qu'en 1993 les plus anciens des maîtres de conférences nommés ont 9 ans d'ancienneté : c'est tout à fait logique puisque le corps des maîtres de conférences a été formé en 1984 : on y a intégré progressivement les anciens maîtres assistants et recruté de nouveaux éléments. Puis cette ancienneté maximum augmente d'un an à chaque session de recrutement. Mais, au fil des ans, on observe que la majorité des recrutements a constamment porté sur la tranche 7-11 ans d'ancienneté, la part des plus anciens diminuant régulièrement.

A partir de 12 ans d'ancienneté, les maîtres de conférences nommés professeurs sont de moins en moins nombreux : au total, ils sont 1 511 dans la tranche 12-14 ans (16,07 %), 503 dans la tranche 15-17 ans (5,35 %), 128 à avoir 18 ans d'ancienneté et plus (1,36 %).

1 330 maîtres de conférences ayant été recrutés ont une ancienneté de 5-6 ans (14,15 %), et 1 201 une ancienneté égale ou inférieure à 4 ans (12,77 %) ; on notera qu'il y a 224 agents ayant une ancienneté d'un an ou moins, dont les 208 stagiaires déjà évoqués.

Ces chiffres confirment les indications que donnaient la répartition par tranche d'âge ou l'âge moyen des nommés : on est recruté professeur après une carrière de maître de conférences relativement brève.

Le graphique suivant décline le schéma précédent pour chacune des grandes disciplines. Afin de les comparer, on a retenu, non l'effectif de recrutés pour chacune des anciennetés affichées, mais la proportion que cet effectif représente dans le volume global des nommés. On voit que les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion ont un comportement complètement différent des autres, les lettres et sciences humaines et les sciences et techniques présentant une courbe comparable à celle présentée ci-dessus.



## Les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion

Les maîtres de conférences nommés professeurs dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion ont, majoritairement, une ancienneté très courte (cf. tableau E-2a). On se répète, cette situation atypique par rapport aux autres disciplines est due aux modalités particulières de l'agrégation externe. La courbe est globalement décroissante : plus l'ancienneté augmente, moins le nombre de recrutés est grand.

47,07 % des maîtres de conférences nommés (578 sur 1 228) ont une ancienneté égale ou inférieure à 4 ans ; on remarque que 14,74 % ont une ancienneté d'1 an ou moins, soit 181 agents, parmi lesquels les 174 stagiaires, et 12,38 % qui ont une ancienneté de 2 ans, soit 152 individus. Cette prépondérance des moins anciens des maîtres de conférences dans le recrutement est vraie à chaque année de la période, sauf en 1993 et 1994 où ce sont des agents ayant 8 ans d'ancienneté qui sont les plus nombreux : ces deux années expliquent le pic enregistré par la courbe.

## Les disciplines littéraires et des sciences humaines

Avec les lettres et sciences humaines, on retrouve un schéma davantage conforme à celui qu'on a décrit pour l'ensemble des disciplines.

Le tableau E-2b, comme le graphique ci-dessus, montrent que les maîtres de conférences ayant acquis une ancienneté comprise entre 7 et 11 ans sont majoritaires : 52,81 %, appartiennent à cette tranche (1 853 des 3 509 nommés). Au fil des ans, on observe que la majorité des recrutements a constamment porté sur cette tranche d'ancienneté.

A partir de 12 ans d'ancienneté, les lauréats sont de moins en moins nombreux : ils sont 15,61 % dans la tranche 12-14 ans (548 agents), 5,08 % dans la tranche 15-17 ans (178), 1,32 % à avoir 18 ans d'ancienneté et plus (46).

15,82 % maîtres de conférences ayant été recrutés ont une ancienneté de 5-6 ans (555 personnes), mais ils ne sont plus que 9,38 % avec une ancienneté égale ou inférieure à 4 ans (329 agents).

Au total, la courbe de l'ancienneté des lauréats est régulière : elle progresse vers les agents ayant 8 et 9 ans d'ancienneté, puis retombe et s'aplatit alors qu'on aborde les 15-16 ans d'ancienneté.

## **Les disciplines pharmaceutiques**

---

La courbe présentée pour les disciplines pharmaceutiques est très irrégulière. Les fluctuations sont liées à la dispersion des recrutés par ancienneté et aux effectifs très limités qui amplifient les effets de proportion (cf. tableau E-2c). Globalement, la courbe épouse la forme de dôme qu'on a rencontré en lettres et sciences humaines, mais avec des aspérités marquées lorsqu'on aborde les anciennetés comprises entre 6 et 13 ans.

Le découpage retenu précédemment n'est pas entièrement satisfaisant : il faut élargir la tranche 7-11 ans. On constate en effet que les maîtres de conférences ayant 6 ans d'ancienneté, de même que ceux qui ont 13 ans, ont été recrutés en plus grand nombre que ceux ayant 7 ans. L'ensemble des agents nommés alors qu'ils avaient une carrière comprise entre 6 et 13 ans dans le corps des maîtres de conférences représentent 69,91 % du total des recrutés (223 lauréats sur 319).

En amont de cet ensemble, les maîtres de conférences ayant une ancienneté égale ou inférieure à 5 ans ne sont que 50, soit 15,67 % du total des recrutés, et encore faut-il observer que les 4-5 ans sont 30. En aval, on recense 46 agents ayant une ancienneté égale ou supérieure à 14 ans, soit 14,42 %.

## **Les disciplines scientifiques et techniques**

---

La situation observée dans les disciplines scientifiques et techniques est similaire au schéma général décrit ci-dessus, ce qui n'est pas surprenant considérant l'effectif global des recrutés dans ces disciplines.

Le tableau E-2d et le graphique précité montrent que les maîtres de conférences ayant acquis une ancienneté comprise entre 7 et 11 ans occupent une place majoritaire dans le recrutement : avec 2 408 nommés sur 4 346, ils représentent 55,41 % des lauréats. On note aussi que, à chaque session, le plus grand nombre de recrutés se situe dans la tranche 8-11 ans.

A partir de 12 ans d'ancienneté, la part des recrutés dans l'effectif global chute rapidement. Ils sont 17,58 % dans la tranche 12-14 ans (764 agents), 5,98 % dans la tranche 15-17 ans (260), 1,41 % à avoir 18 ans d'ancienneté et plus (61).

13,64 % des maîtres de conférences nommés ont une ancienneté de 5-6 ans (593 agents), et ils ne sont que 5,98 % avec une ancienneté égale ou inférieure à 4 ans (260 personnes).

Comparée à la courbe des lettres et sciences humaines, celle des sciences et techniques montre que la part dans le recrutement des maîtres de conférences les plus récents dans la carrière est moins grande, puis les agents plus anciens, à partir de 7 ans d'ancienneté, sont en proportion plus nombreux.

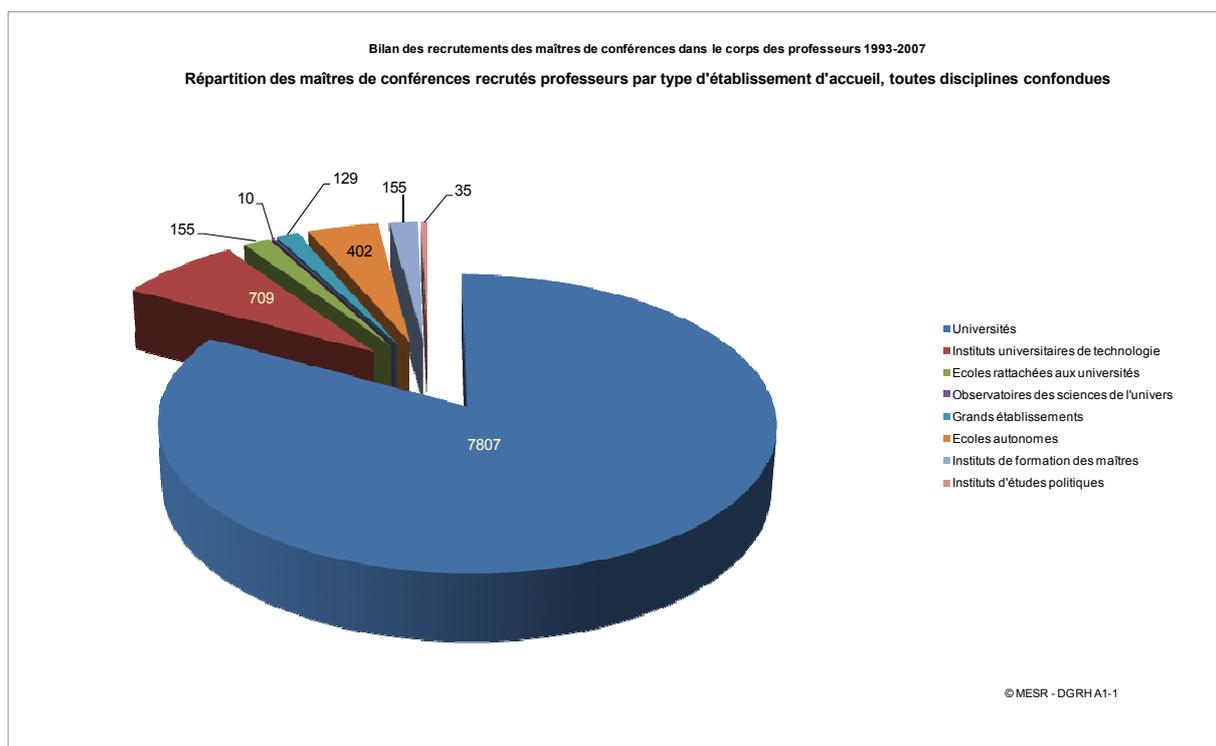
## **Les nouveaux professeurs données géographiques**

## RÉPARTITION DES RECRUTÉS PAR TYPE D'ÉTABLISSEMENT D'AFFECTATION

La répartition des maîtres de conférences recrutés professeurs par type d'établissement n'est pas à proprement parler une donnée géographique. Néanmoins, il a paru intéressant de préciser cette répartition : le tableau F-1 présente la distribution des lauréats par année, toutes disciplines confondues, et le tableau F-2 décline celle-ci par grandes disciplines.

### Répartition globale, toutes disciplines confondues

Le graphique suivant illustre la répartition globale des néo-professeurs par type d'établissement, toutes disciplines confondues.



On constate que les universités accueillent la grande majorité des nouveaux professeurs : 7 807 des 9 402 lauréats des concours y sont affectés, soit 83,04 %.

Pour situer cette proportion, il faut rappeler que la part des professeurs affectés dans les universités dans l'effectif global du corps a été constamment prépondérante. Pour mesurer l'écart entre les principales catégories d'établissement, on a indiqué dans le tableau suivant les effectifs des années universitaires 1994-1995 et 2006-2007 qui bornent la période prise en compte<sup>14</sup>.

Année universitaire	Total PR	Universités	IUT	Ecoles rattachées	Autres établissements
1994-1995	17 214	15 421	868	203	722
2006-2007	20 072	17 616	934	416	1 106

<sup>14</sup> Sources : notes d'information sur les personnels de l'enseignement supérieur, n° 95-40 d'octobre 1995 pour l'année universitaire 1994-1995, et n° 07-46 de décembre 2007 pour l'année universitaire 2006-2007.

Les agents affectés dans les universités représentaient 89,58 % de l'effectif total des professeurs des universités en 1994-1995, et 85,02 % en 2006-2007. En accueillant 83,04 % des lauréats sur la période, les universités ont donc réalisé les recrutements à la hauteur de leur place dans le paysage des établissements d'enseignement supérieur.

Viennent ensuite les IUT avec 709 recrutements (7,54 % du total) ; on note que cette proportion est supérieure à la place occupée par les professeurs de ces instituts dans l'effectif du corps : elle était de 5,04 % en 1994-1995 et de 4,65 % en 2006-2007. Au troisième rang, on a les écoles autonomes qui ont accueilli 402 des nouveaux professeurs (4,28 %).

Les effectifs des lauréats dans les autres types d'établissement ne sont certes pas anecdotiques pour les structures concernées, mais statistiquement peu importants. Avec 115 recrutés (1,65 % du total), les écoles rattachées aux universités se situent dans la fourchette du tableau ci-dessus : en 1994-1995, les professeurs qui y étaient affectés représentaient 1,18 % de l'effectif global du corps, 2,07 % en 2006-2007.

On notera que les observatoires des sciences de l'univers ont recrutés 10 professeurs sur la période. Rien de surprenant à cela puisque ces établissements ont vocation à accueillir des astronomes et des physiciens, personnels au statut spécifique. Ces professeurs relèvent tous d'une discipline scientifique.

## **Les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion**

---

Dans ces disciplines, 1 167 des 1 228 maîtres de conférences recrutés professeurs ont été affectés dans une université, soit 95,03 %. Quand on regarde les résultats annuels, on remarque que les universités n'ont jamais accueilli la totalité des lauréats des concours.

Le reste des recrutés se répartit dans quatre types d'établissement ; 37 ont été affectés dans un IUT (3,01 % du total), 21 dans un institut d'études politiques (1,71 %), 2 dans un grand établissement et 1 dans une école autonome.

## **Les disciplines littéraires et des sciences humaines**

---

En lettres et sciences humaines, 92,56 % des maîtres de conférences nommés professeurs ont été recrutés dans une université : ils sont 3 248 sur 3 509 lauréats des concours. Comme dans les disciplines précédentes, jamais au cours des quinze années de la période, les universités n'ont accueilli tous les bénéficiaires.

A l'exception des observatoires des sciences de l'univers pour la raison évoquée ci-dessus, on retrouve des recrutés dans tous les autres types d'établissement. Les IUFM arrivent au deuxième rang en accueillant 103 nouveaux professeurs (2,94 % du total) ; ils devancent les grands établissements (76 recrutés, 2,17 %) et les IUT (53, 1,51 %).

## **Les disciplines pharmaceutiques**

---

La situation des disciplines pharmaceutiques est claire : les universités ont accueilli les 319 maîtres de conférences nommés professeurs.

Les statistiques d'effectifs que les auteurs ont consultées indiquent que, sur les cinq dernières années, il n'y a pas de professeurs de pharmacie affectés ailleurs que dans les universités : majoritairement, ils exercent leurs fonctions dans celles où sont implantées les UFR de pharmacie, et quelques uns sont dans des UFR scientifiques d'autres universités.

Il est donc peu vraisemblable que des postes aient été proposés dans d'autres types d'établissement, les concours restant infructueux.

## Les disciplines scientifiques et techniques

---

Les disciplines scientifiques et techniques sont celles où la dispersion des maîtres de conférences recrutés professeurs entre les divers types d'établissement est la plus grande. Compte tenu de l'éventail et des particularités des spécialités scientifiques et techniques, cela n'est pas surprenant.

3 073 nouveaux professeurs ont été affectés dans une université : ils ne représentent que 70,71 % de l'effectif des lauréats dans ces disciplines.

Viennent ensuite les IUT avec 619 recrutements (14,24 % du total) et les écoles autonomes avec 394 nommés (9,07 %). Les effectifs affectés dans les autres types d'établissements sont beaucoup moindres : 147 dans les écoles rattachées aux universités, 52 dans les IUFM et 51 dans les grands établissements, et les 10 des observatoires des sciences de l'univers déjà signalés.

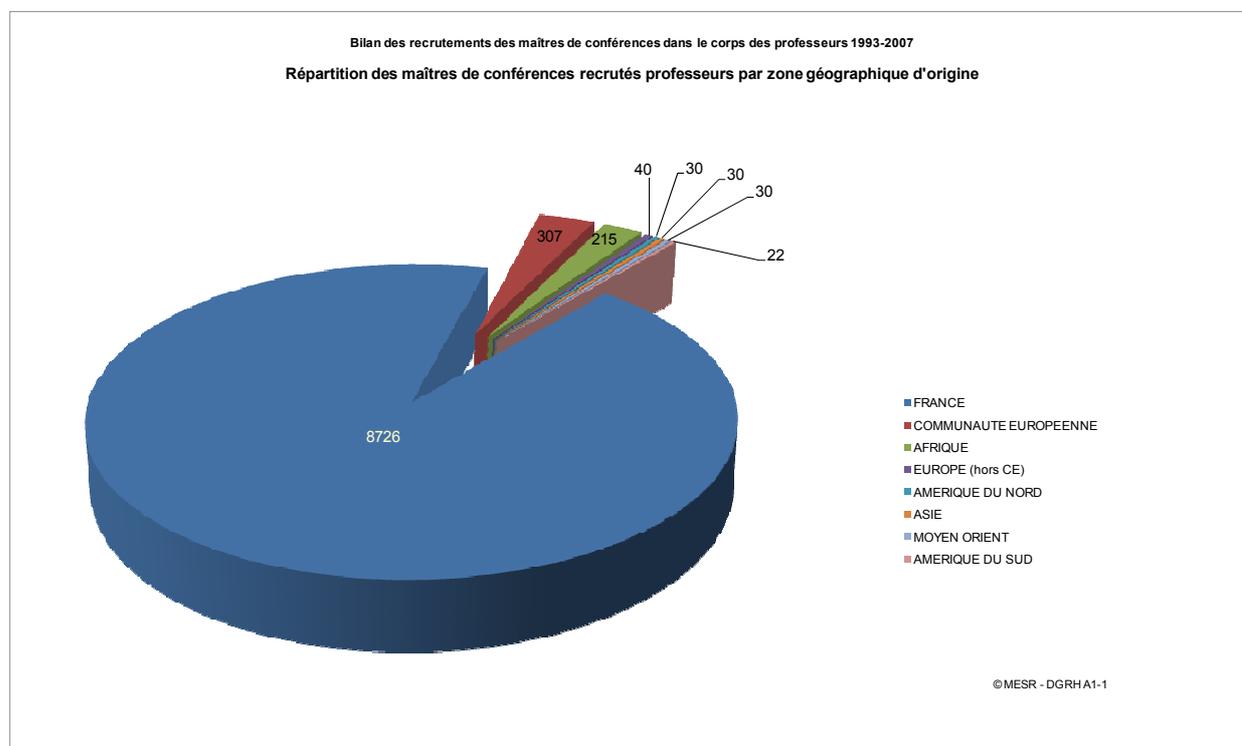
On note, en toute logique, qu'aucun néo-professeur n'a été accueilli dans un institut d'études politiques.

## NATIONALITÉS

On sait que le statut des enseignants-chercheurs permet de recruter en qualité de fonctionnaire d'Etat des personnes ne possédant pas la nationalité française.

Les auteurs ont donc établi la répartition des maîtres de conférences accédant au professorat en fonction de leur nationalité. Le tableau G-2 présente cette répartition par pays d'origine et par année du recrutement. Pour la commodité de la lecture, ils ont opéré des regroupements géographiques qui sont portés dans le tableau G-1.

Le graphique suivant illustre la ventilation des nommés par zone géographique d'origine, pour les quinze années de la période <sup>15</sup>. On a isolé la France parce que plus de 9 recrutés sur 10 sont ses ressortissants.



8 726 des maîtres de conférences nommés professeurs entre 1993 et 2007 sont donc français : ils représentent 92,81 % de l'effectif global. Lorsqu'on examine la part de la France dans les recrutements à chaque année de la période, on constate que jamais elle n'a été inférieure à 90 % (cf. tableau G-1).

Cette proportion est légèrement plus basse si on prend en compte la totalité des professeurs recrutés, et non plus les seuls maîtres de conférences. Sur l'ensemble de la période, 11 901 professeurs ont été nommés, dont 10 462 français, soit 87,91 % de ce total, pratiquement 5 points en dessous du pourcentage cité au paragraphe précédent. Chaque année, cette proportion est toujours supérieure à 85 %, mais elle n'a dépassé le seuil des 90 % qu'en 1995 et 2007.

Les maîtres de conférences étrangers accédant au professorat sont donc relativement peu nombreux : 676, soit 7,19 % du total des maîtres de conférences nommés. Des statistiques établies par le bureau DGRH A1-1 montrent que la proportion des étrangers dans l'effectif du corps des maîtres de conférences est restée

<sup>15</sup> On a exclu des statistiques ayant permis de réaliser le graphique 2 professeurs étant portés dans les bases de données comme étrangers, sans autre indication d'origine.

relativement stable entre 1998 et 2007 où elle s'établissait à 8,91 %. La part des étrangers dans le recrutement est donc cohérente avec leur place au sein du corps.

Il serait intéressant de vérifier si les maîtres de conférences étrangers qui ont été recrutés professeurs ne sont pas des personnes qui ont effectué leurs études doctorales en France pour devenir directement maîtres de conférences, sans avoir eu une carrière à l'étranger avant leur recrutement par un établissement. Les bases de données traitées ne comportent pas cette information.

Les études sur les origines des recrutés ont montré en effet que l'ouverture des établissements d'enseignement supérieur aux enseignants-chercheurs et chercheurs internationaux passe par d'autres canaux que le recrutement de personnels titulaires, que ce soit au niveau des maîtres de conférences ou à celui des professeurs. Celle publiée en septembre 2007 portant sur les maîtres de conférences et professeurs des universités associés en fonctions dans les établissements d'enseignement supérieur au 1<sup>er</sup> janvier 2007 a établi que l'association ne constituait pas non plus une voie d'accueil des universitaires étrangers. En fait, les études du bureau DGRH A1-1 sur les personnels enseignants non permanents affectés dans l'enseignement supérieur ont montré que les établissements ont privilégié la voie de l'invitation : ils ont accueilli 4 255 enseignants invités sur l'année 2007, chiffre qui a progressé fortement entre 1999 et 2004, puis s'est stabilisé jusqu'en 2007 <sup>16</sup>.

La faiblesse de l'effectif des agents arrivant réellement de l'étranger, tant pour les enseignants-chercheurs titulaires que pour les associés, peut s'expliquer par les exigences statutaires, sans évoquer la question des rémunérations. Il est difficile à une personnalité étrangère qui exerce des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement étranger de quitter celles-ci pour entamer une autre carrière de titulaire en France. De même, les associés sont recrutés pour une durée qui ne peut être inférieure à six mois ; cette durée minimale du contrat paraît être un frein à l'accueil de personnalités étrangères de renom : elles peuvent avoir des difficultés à se libérer de leurs obligations à l'égard de leur établissement pour une durée aussi longue. Les établissements ont donc préféré reporter sur l'invitation leur politique d'accueil des universitaires étrangers, le dispositif réglementaire étant plus souple : contrat d'un mois au minimum, nomination par le chef d'établissement.

Les 676 maîtres de conférences étrangers devenus professeurs représentent 65 nationalités, sachant que, pour 2 d'entre eux, les bases de données mentionnent la qualité d'étranger sans autre indication (cf. tableau G-2).

Les ressortissants des pays de la communauté européenne sont les plus nombreux : 307, soit 45,41 % du nombre total des étrangers, 3,27 % des maîtres de conférences nommés professeurs. Les italiens (59 recrutés) devancent les allemands (55), les belges (49), les britanniques (30) et les espagnols (27).

Les lauréats originaires du continent africain constituent le deuxième contingent international parmi les nouveaux professeurs : ils sont 215, soit 31,80 % des étrangers, 2,29 % des maîtres de conférences recrutés. Avec 85 nommés, les algériens représentent la première nationalité étrangère ; ils précèdent les marocains (73) et les tunisiens (22). Ainsi, les ressortissants du Maghreb sont 180, soit 83,72 % des africains ayant été recrutés. On trouve ensuite les camerounais (11), les béninois, les malgaches et les rwandais (3), les ivoiriens (2).

Les maîtres de conférences des autres parties du monde ont été recrutés en beaucoup plus petits nombres. Les ressortissants des pays européens, hors communauté européenne, ne sont que 40, soit 5,92 % des étrangers et 0,43 % des maîtres de conférences recrutés ; parmi eux, les suisses ont fourni presque la moitié de ce contingent (18), devançant les russes (13). Avec 30 lauréats, les maîtres de conférences originaires d'Amérique du Nord, d'Asie et du Moyen Orient sont à égalité : ils représentent 4,44 % des étrangers, 0,32 % du total des nommés ; 17 professeurs sont originaires des Etats-Unis, 9 du Canada et 4 du Mexique ; avec 24 lauréats, les chinois précèdent largement les indiens (3) ; enfin, les libanais (12 nommés) devancent les iraniens (11).

---

<sup>16</sup> Toutes ces études sont disponibles sur le site Internet du ministère de l'enseignement supérieur à l'adresse suivante : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid22708/bilans-et-statistiques.html>.

En matière de recrutement, la mobilité est un critère qui intéresse particulièrement la DGRH.

Les études annuelles conduites par le bureau DGRH A1-1, depuis 2002, sur l'origine des recrutés<sup>17</sup> répondent à ses préoccupations. Quelle est l'origine professionnelle des lauréats : sont-ils enseignants du second degré, enseignants-chercheurs, chercheurs, ou exercent-ils une profession autre et de quelle nature ? Quel type de mobilité ont-ils accomplie : ont-ils été recrutés dans leur établissement (c'est-à-dire qu'ils n'ont pas été mobiles), dans un établissement de leur académie, dans un établissement d'une autre académie ou dans un établissement francilien ? S'agissant du recrutement des maîtres de conférences, les études cherchent à appréhender si les bénéficiaires ont exercé préalablement des fonctions de non permanent (ATER, moniteur, lecteur ou autres) avec le même questionnaire géographique ; de même, elles croisent le lieu où le nouveau maître de conférences a obtenu son doctorat et celui où il a été recruté. Ces informations sont assorties de données démographiques sur le sexe des recrutés et leur âge moyen.

La présente étude a une ambition plus modeste. Elle a pour but d'analyser le passage du corps des maîtres de conférences à celui des professeurs. Il s'agit donc de considérer la mobilité du point de vue de l'agent recruté et non de l'établissement recruteur ; c'est pourquoi le terme d'endo-recrutement sera banni du commentaire dans la mesure où il s'attache au comportement de l'établissement. A partir du rapprochement entre l'établissement d'affectation de l'agent en qualité de maître de conférences et celui où il a été recruté professeur, les auteurs ont cherché à apprécier la mobilité régionale des nommés : c'est l'objet du présent chapitre. Ils ont tenté de cerner les types de mobilité accomplie par les lauréats : c'est l'objet du chapitre suivant.

### Mobilité régionale, toutes disciplines confondues

Le tableau H-1 présente la mobilité régionale des maîtres de conférences nommés professeurs sur l'ensemble des quinze années de la période 1993-2007. Il convient de donner au lecteur les clés de ce tableau.

Sur chaque ligne, figure le nombre des agents qui ont quitté la région dans laquelle ils étaient maîtres de conférences et leur répartition dans les régions où ils sont arrivés comme professeurs. Dans chaque colonne, est mentionné le nombre des agents accueillis par la région comme professeurs et leur ventilation en fonction des régions où ils étaient maîtres de conférences. A l'intersection de chaque ligne et de chaque colonne, on a donc le nombre des agents qui n'ont pas changé de région à l'occasion de leur changement de corps. Ainsi, 255 maîtres de conférences de la région Alsace sont restés dans cette région en devenant professeur ; 5 ont quitté l'Alsace pour être nommés professeurs en Aquitaine ; à l'inverse, l'Alsace a accueilli 3 professeurs qui étaient maîtres de conférences en Aquitaine.

A la fin de chaque ligne, on a indiqué le nombre total des maîtres de conférences de la région nommés professeurs, qu'ils l'aient quittée ou pas : en faisant le rapport entre le chiffre de ceux qui sont restés dans la région et le nombre total des nominations, on a déterminé un taux de sédentarité. Au pied de chaque colonne, on a porté le nombre total de nouveaux professeurs nommés dans la région, qu'ils y soient restés ou qu'ils soient arrivés d'une autre région : en croisant le nombre total de ces entrées avec le total des départs, on a calculé un taux d'attractivité. Cependant, le lecteur restera prudent quant à l'interprétation de ces deux taux.

#### ⇒ Taux de sédentarité

A la lecture du tableau H-1 et du graphique ci-dessous, le premier constat qu'on peut faire est que le taux de sédentarité est dans toutes les régions, sauf en Picardie, supérieur à 60 % : plus de 6 maîtres de conférences sur 10 sont demeurés dans leur région en devenant professeurs.

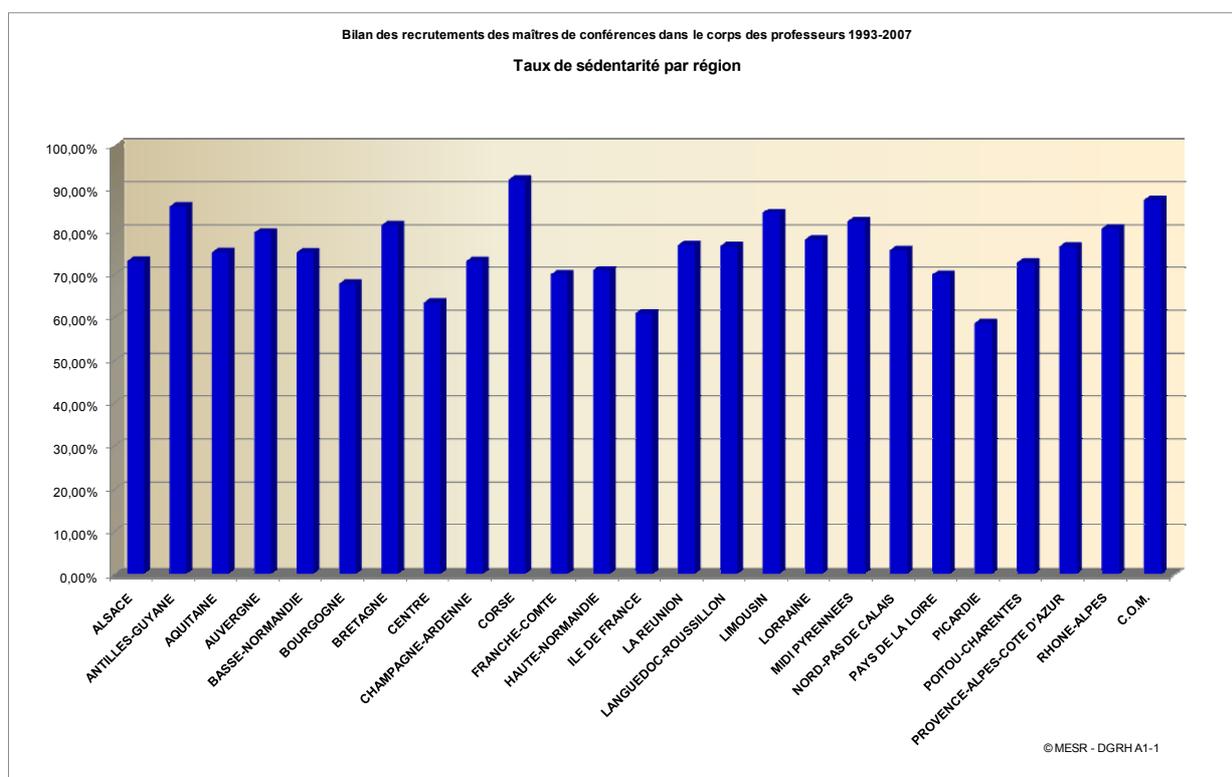
<sup>17</sup> Ces études sont disponibles sur le site Internet du ministère de l'enseignement supérieur à l'adresse suivante : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid22708/bilans-et-statistiques.html>.

On observe que les plus forts taux de sédentarité sont trouvés dans les régions insulaires. En Corse, il est de 92,31 % : sur 26 maîtres de conférences affectés dans cette région devenant professeurs, 24 ont été recrutés sur place<sup>18</sup> ; il est de 87,50 % (14 sur 16) dans les Collectivités d'Outre-mer (C.O.M. : Nouvelle Calédonie et Polynésie), de 86,05 % aux Antilles et en Guyane (37 sur 43). La Réunion se situe à un niveau légèrement inférieur avec un taux de 77,05 % (47 sur 61). Dans ces régions où l'offre universitaire est plutôt restreinte, il apparaît donc que les établissements qui proposent des postes de professeur aux concours préfèrent choisir leurs maîtres de conférences.

On trouve ensuite la région Limousin où le taux de sédentarité est de 84,54 % : sur 97 maîtres de conférences affectés dans la région nommés professeurs, 24 l'ont été sur place ; là aussi, l'offre universitaire est limitée. En revanche, en Midi-Pyrénées le taux est de 82,52 % (458 sur 555), et en Rhône-Alpes de 80,91 % (814 sur 1 006) : dans ces deux régions, l'offre est importante et les mouvements nombreux ; malgré cela, les établissements de ces régions ont privilégié le recrutement des maîtres de conférences locaux.

A l'opposé, on note que la région Picardie a enregistré un taux de sédentarité de 58,62 %, le plus bas de toutes les régions : sur 174 maîtres de conférences affectés dans la région recrutés professeurs, 102 l'ont été sur place. On a une situation comparable dans la région Centre avec un taux de 63,56 % (157 sur 247).

La région Ile de France est celle où les recrutements sont les plus nombreux. Le taux de sédentarité est de 61,09 % : 2 385 maîtres de conférences affectés dans les établissements franciliens sont devenus professeurs dont 1 457 ont été nommés dans la région. Les régions vers lesquelles sont partis ceux qui n'ont pas trouvé (ou pas cherché) un poste en région parisienne sont principalement les régions Nord-Pas de Calais (119), Rhône-Alpes (102), Pays de la Loire (88) et Haute-Normandie (69) ; mais toutes les régions sont concernées. Depuis 2006, les études consacrées aux sessions annuelles de recrutement ont suggéré l'existence d'un mouvement circulaire à propos des professeurs en Ile de France ; les maîtres de conférences parisiens partent de l'académie de Paris, et à un degré moindre des deux autres académies franciliennes, pour acquérir ailleurs l'expérience de professeur, puis reviennent par le biais d'une mutation une fois cette expérience acquise. Le taux de sédentarité de la région semble confirmer cette hypothèse.

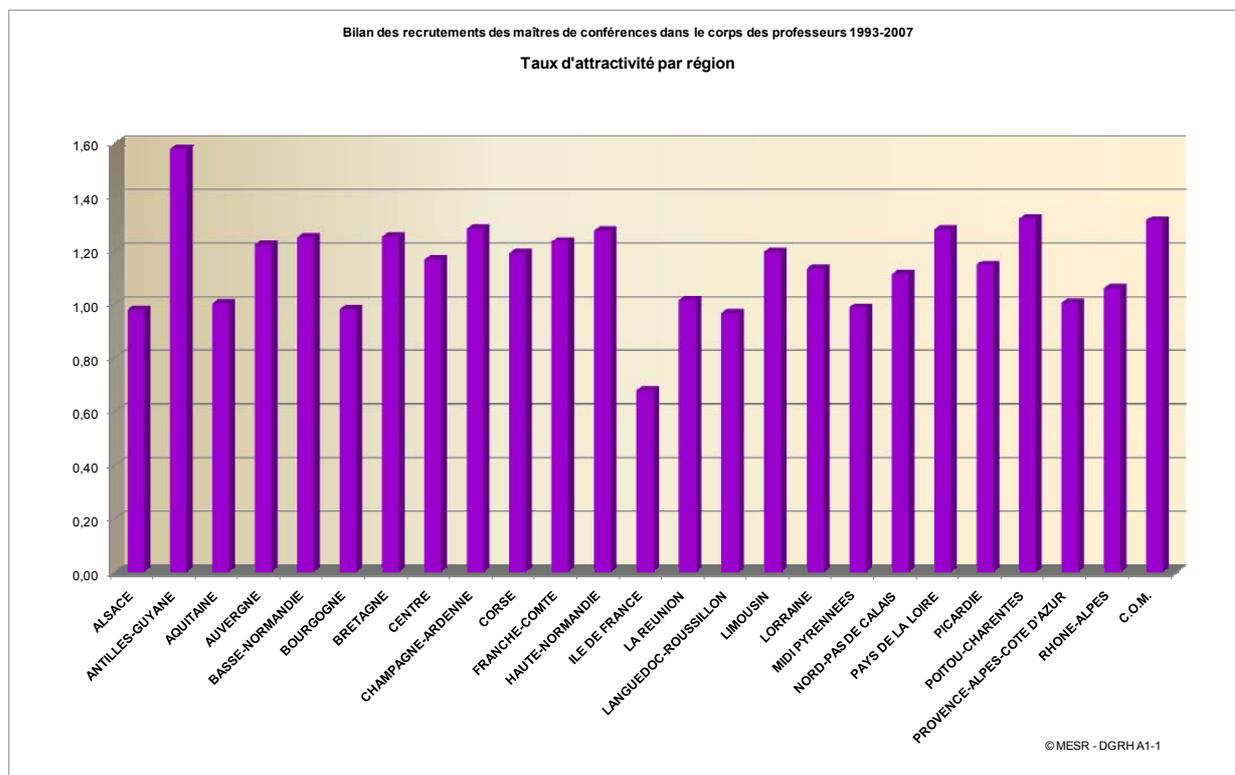


<sup>18</sup> Les expressions « recrutement sur place » ou « maintien sur place » signifient que les maîtres de conférences sont restés affectés dans leur région d'origine en devenant professeur. Ceci ne préjuge pas d'un changement d'établissement.

## ⇨ Taux d'attractivité

Lorsque le total des entrées dans la région est égal au total des départs, le taux d'attractivité est 1. Quand il est inférieur à cette valeur, la région a accueilli moins de maîtres de conférences recrutés professeurs qu'elle n'en a perdu. Quand il est supérieur, la région s'est montrée plus attractive, le nombre de néo-professeurs y arrivant étant plus grand que celui de ceux qui en sont partis.

Le graphique ci-dessous illustre ce taux pour l'ensemble des régions.



Si on a souligné les forts taux de sédentarité des régions insulaires, il faut constater qu'elles sont néanmoins attractives. Les Antilles et la Guyane présentent le plus fort taux d'attractivité : 1,58 ; elle a accueilli 31 maîtres de conférences recrutés professeurs, dont 11 arrivant d'Ile de France, alors que 6 seulement en sont partis, 37 restant dans la région. Le taux d'attractivité des Collectivités d'Outre-mer est également bon (1,31), même si les effectifs en cause sont moindres : 7 entrées pour 2 départs et 14 maintiens sur place. La Corse et La Réunion sont dans une situation un peu moins favorable avec, pour la première, un taux de 1,19 (7 entrées, dont 3 d'Ile de France, pour 2 départs et 24 maintiens sur place) et pour la seconde un taux de 1,02 (15 entrées pour 14 départs et 47 maintiens sur place).

Sont également dans une bonne dynamique les régions Poitou-Charentes avec un taux de 1,32, Champagne-Ardenne et Pays de la Loire avec 1,28, Basse-Normandie et Bretagne avec 1,25, Franche-Comté avec 1,24. Huit régions se situent à peu près à l'équilibre entre entrées et départs, avec un taux d'attractivité égal ou voisin de 1.

L'Ile de France est dans la situation la plus atypique avec le taux d'attractivité le plus bas : 0,68. Si on fait abstraction des 1 457 maîtres de conférences nommés professeurs dans un établissement francilien, elle a enregistré 928 départs pour 169 entrées. On est en cohérence avec le taux de sédentarité, et c'est un élément qui confirme le mouvement circulaire évoqué dans les études consacrées aux sessions annuelles de recrutement.

Dans ces mêmes études, on avait souligné la situation de l'académie de Lille, c'est-à-dire la région Nord-Pas de Calais, qui connaissait depuis 2006 un solde migratoire des mutations de ses professeurs très défavorable, déficit qui n'était pas compensé par l'arrivée de maîtres de conférences accédant au professorat. Dans le

tableau H-1, on ne vise pas les mêmes éléments : on considère les seuls mouvements des maîtres de conférences à l'occasion de leur recrutement en qualité de professeur, et non les mutations des professeurs déjà installés. Sur la période 1993-2007, la région a enregistré 230 entrées pour 156 départs, 491 agents restant dans la région en accédant au professorat, soit un taux de sédentarité de 75,89 % et un taux d'attractivité de 1,11 qui sont plutôt satisfaisants.

## **Les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion**

---

Le tableau H-2a décline les données du tableau précédent pour les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion.

Il faut d'abord signaler la situation particulière de la Corse qui n'a connu aucun départ de maître de conférences à l'occasion des sessions de recrutement des professeurs, mais a enregistré l'arrivée de 3 néo-professeurs venant d'Ile de France (2) et de Provence-Alpes-Côte d'Azur (1). On n'a donc pas pu calculer, pour cette région, ni le taux de sédentarité, ni le taux d'attractivité.

### ⇒ **Taux de sédentarité**

On observe tout d'abord la grande amplitude des écarts entre les régions, la fourchette allant de 17,69 % pour l'Ile de France à 90,00 % pour la Lorraine (le taux est de 100 % pour les Collectivités d'Outre-mer, mais avec seulement 3 maîtres de conférences accédant au professorat originaires de cette région).

Il est difficile de trouver une explication à cette amplitude. Le nombre des emplois ouverts aux agrégations dans chaque région, plutôt restreint, accentue nécessairement les effets de pourcentage. Mais, les modalités particulières des agrégations y concourent sans doute ; les lauréats choisissent leur affectation en fonction de leur rang de classement : la probabilité qu'ils puissent opter pour un poste ouvert dans leur région d'origine est vraisemblablement faible.

Le taux de sédentarité le plus bas est donc enregistré en Ile de France (17,69 %) : 72 maîtres de conférences nommés professeurs ont pu choisir une affectation dans la région, alors que 335 sont partis. Un sondage effectué dans les publications d'emplois aux agrégations a souligné que le nombre de postes offerts en Ile de France, et spécifiquement à Paris, est faible ; les études annuelles sur le recrutement ont également montré que les universités parisiennes recrutaient leurs professeurs par la voie de la mutation.

A l'opposé, on a signalé ci-dessus le taux de la Lorraine : 90,00 % ; toutefois, les maîtres de conférences de la région, recrutés professeurs, sont au nombre de 20 seulement, et 18 ont pu demeurer sur place.

Avec un nombre de lauréats plus conséquent, on trouve la région Rhône-Alpes : sur les 112 maîtres de conférences originaires des établissements de la région, 71 sont restés, soit un taux de 63,39 %. La région Nord-Pas de Calais est dans une situation comparable : sur les 72 maîtres de conférences affectés sur son territoire, 38 sont restés, soit un taux de 52,78 %. De même en Provence-Alpes-Côte d'Azur où sur les 92 agents affectés 44 y sont demeurés en devenant professeurs, soit un taux de 47,83 %. La Bretagne a enregistré un taux encore plus élevé (73,91 %), mais les maîtres de conférences de la région accédant au professorat sont nettement moins nombreux (46).

### ⇒ **Taux d'attractivité**

Des écarts d'une amplitude comparable sont observés entre les régions : le taux d'attractivité le plus faible est celui de l'Ile de France (0,21), le plus élevé celui de la Picardie (3,09). Cependant, les pistes effleurées pour expliquer l'amplitude constatée sur le taux de sédentarité peuvent être reprises s'agissant de l'attractivité.

On mesure le poids particulier que pèsent les universités franciliennes dans le recrutement des professeurs. On l'a souligné au paragraphe précédent, les maîtres de conférences qui y sont affectés sont les plus nombreux à avoir réussi les concours (407), mais, pour les raisons évoquées, seuls 72 d'entre eux ont pu retrouver un poste en Ile de France. Les départs des 335 des lauréats se font vers toutes les autres régions, le Nord-Pas de Calais (54 arrivées), les Pays de la Loire (43), la Haute-Normandie (31) étant les régions d'accueil les plus favorisées. Et seulement 8 maîtres de conférences extérieurs sont entrés en Ile de France, le plus grand nombre (4) venant de la région Rhône-Alpes.

Les régions où le taux d'attractivité est bas sont aussi celles où les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion sont bien représentées : Aquitaine (0,70 - 21 arrivées, 29 maintiens sur place, 42 départs), Provence-Alpes-Côte d'Azur (0,77 - 27 arrivées, 44 maintiens sur place, 48 départs). Comme en Ile de France, les postes offerts aux agrégations ne se situent pas prioritairement dans ces régions.

A l'opposé, les taux les plus élevés se trouvent dans des régions où l'offre universitaire dans ces disciplines est relativement modeste : la Picardie (3,09 - 31 arrivées, 3 maintiens sur place, 8 départs), l'Auvergne (2,89 - 23 arrivées, 3 maintiens sur place, 6 départs), la Haute-Normandie (2,67 - 43 arrivées, 5 maintiens sur place, 13 départs). On note aussi que les entrants sont majoritairement originaires d'Ile de France. Il faudrait vérifier la répartition géographique des mutations prononcées, mais il est vraisemblable que les professeurs des établissements de ces régions partent vers des universités plus renommées, notamment à Paris, libérant leur poste qui est proposé à l'agrégation pour recruter un maître de conférences.

## **Les disciplines littéraires et des sciences humaines**

---

Avec les disciplines des lettres et sciences humaines, on retrouve un schéma plus conforme à la situation générale décrite ci-dessus (cf. tableau H-2b).

### **⇒ Taux de sédentarité**

A l'exception de la région Centre, le taux de sédentarité est dans toutes les régions supérieur à 60 % : plus de 6 maîtres de conférences sur 10 sont demeurés dans leur région en devenant professeurs.

Les régions insulaires enregistrent des taux élevés, pour des raisons géographiques évidentes : 86,67 % aux Antilles et en Guyane (sur 15 maîtres de conférences affectés dans cette région devenant professeurs, 13 ont été recrutés sur place), 81,82 % en Corse (9 sur 11), 75,00 % à la Réunion (21 sur 28), 71,43 % dans les Collectivités d'Outre-mer (5 sur 7).

On trouve également des taux élevés dans des régions où l'offre de recrutement a été importante : 83,43 % en Rhône-Alpes (287 sur 344), 82,12 % en Bretagne (124 sur 151), 81,37 % en Midi-Pyrénées (131 sur 161). En dépit de cette offre, les établissements de ces régions ont privilégié le recrutement des maîtres de conférences locaux.

La région Centre a donc enregistré un taux de sédentarité de 54,64 %, le plus bas de toutes les régions : sur 97 maîtres de conférences affectés dans la région recrutés professeurs, seuls 53 l'ont été sur place. Avec un taux de sédentarité de 62,16 %, on note les régions de Champagne-Ardenne et de Franche-Comté, mais dont l'offre était un peu moins nombreuse : 23 sur 37 pour la première, 46 sur 74 pour la seconde.

L'Ile de France est la région où les recrutements sont les plus nombreux. Le taux de sédentarité est un peu plus élevé que ceux notés dans les trois régions précédentes : 64,74 %. 1 021 maîtres de conférences affectés dans les établissements franciliens sont devenus professeurs, dont 661 ont été nommés dans la région. Les régions qui ont accueilli ceux qui n'ont pas trouvé (ou pas cherché) un poste en région parisienne sont principalement Nord-Pas de Calais (48), Rhône-Alpes (42), Centre (28), Haute-Normandie et Pays de la Loire (26) ; toutes les régions sont concernées, sauf la Corse et les Collectivités d'Outre-mer. On ne reviendra pas sur l'explication suggérée ci-dessus en décrivant la situation générale.

### **⇒ Taux d'attractivité**

Contrairement à l'observation faite pour l'ensemble des disciplines, aux forts taux de sédentarité des régions insulaires, ne correspondent pas des taux d'attractivité remarquables. Aux Antilles et en Guyane, il est de 1,13 : la région n'a accueilli que 4 maîtres de conférences recrutés professeurs, alors que 2 seulement en sont partis, 13 restant dans la région. La Corse est en situation d'équilibre : 2 arrivées pour 2 départs et 9 maintiens sur place. Le taux d'attractivité de la Réunion est faible (0,82), la région ayant accueilli 2 néo-professeurs seulement pour 7 départs. Situation comparable pour les Collectivités d'Outre-mer dont le taux est de 0,71 : elles n'ont reçu personne alors que 2 de leurs maîtres de conférences quittaient leurs universités.

Sont dans une bonne dynamique les régions Champagne-Ardenne avec un taux de 1,43, Basse-Normandie avec 1,40, Poitou-Charentes avec 1,39, ou encore Limousin avec 1,30. Six régions, en plus de la Corse, se situent à peu près à l'équilibre entre entrées et départs, avec un taux d'attractivité voisin de 1.

L'Île de France enregistre le taux d'attractivité le plus bas, en dehors de celui des Collectivités d'Outre-mer : 0,73. Si on fait abstraction des 661 maîtres de conférences nommés professeurs dans un établissement francilien, elle a vu 360 départs pour 87 entrées. Le Nord-Pas de Calais a fourni le contingent d'arrivants le plus nombreux (18) devant la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (11).

## Les disciplines pharmaceutiques

---

Le tableau H-2c présente les données des disciplines pharmaceutiques. Le nombre des recrutements (319) est tellement restreint que la distribution entre les régions aboutit à des nombres très faibles, ce qui amplifie nécessairement les proportions. On constate que les quatre régions insulaires, Antilles-Guyane, Corse, Réunion, Collectivités d'Outre-mer, ne sont pas concernées, parce qu'il n'existe pas d'UFR de pharmacie dans ces îles.

### ⇒ Taux de sédentarité

Sur les vingt et une régions dans lesquelles des recrutements ont été réalisés, six ont enregistré un taux de sédentarité de 100 % : les maîtres de conférences affectés dans les universités de la région ont tous été recrutés professeurs sur place. On trouve aussi bien des régions dans lesquelles le nombre de nominations est conséquent (à l'échelle de la pharmacie) que d'autres où ce nombre est plus petit : dans la première catégorie se rangent l'Auvergne et la Champagne-Ardenne, dans la seconde la Franche-Comté et le Limousin.

Dans les autres régions, le taux de sédentarité est toujours supérieur à 70 %, sauf en Lorraine où il n'est que de 50 %. Les plus élevés, avec un nombre de recrutements significatif, sont observés dans le Nord-Pas de Calais avec un taux de 96,30 % (26 des 27 maîtres de conférences affectés dans la région ont été recrutés sur place), et dans les Pays de la Loire avec un taux de 95,00 % (19 sur 20).

La Lorraine fait donc exception, mais seulement 10 maîtres de conférences affectés dans la région sont devenus professeurs, 5 étant restés dans un établissement lorrain.

Les mouvements les plus nombreux se situent encore en Île de France où 72 maîtres de conférences affectés dans les établissements franciliens ont accédé au professorat. 53 sont demeurés dans la région : le taux de sédentarité est donc de 73,61 %. Les 19 agents ayant trouvé un poste en dehors se répartissent dans 13 régions.

### ⇒ Taux d'attractivité

Avec des chiffres aussi faibles, l'amplitude des taux d'attractivité est relativement importante.

Parmi les six régions où on a constaté un taux de sédentarité de 100 %, la Franche-Comté présente le taux d'attractivité le plus élevé : 2 ; c'est d'ailleurs le plus fort taux de toutes les régions ; elle n'a enregistré aucun départ, mais a accueilli 4 nouveaux professeurs en plus des 4 demeurés dans la région. Sont également dans une bonne dynamique, la région Poitou-Charentes avec un taux de 1,25 (2 arrivées en plus des 8 maintenus sur place) et le Limousin avec un taux de 1,20 (1 entrée et 5 recrutements sur place).

Après la Franche-Comté, le plus fort taux d'attractivité est observé en Picardie : 1,86 ; la région a accueilli 7 nouveaux professeurs, dont 3 arrivant de l'Île de France, alors qu'elle n'a enregistré qu'1 seul départ et 6 maintiens sur place.

L'Île de France a le taux le plus faible : 0,76 ; 19 des 72 maîtres de conférences affectés dans la région ont dû la quitter pour accéder au professorat, mais elle n'en a accueilli que 3. Il semble que la région se situe dans une problématique comparable à celle des disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion.

Les régions Centre et Lorraine ont-elles aussi un taux d'attractivité plutôt faible : 0,79 pour la première (1 entrée, 4 départs et 10 maintiens sur place), 0,80 pour la seconde (3 entrées, 5 départs et 5 maintiens sur place).

## Les disciplines scientifiques et techniques

---

La situation des disciplines scientifiques et techniques est, en raison du nombre de recrutements effectués sur la période, proche du schéma général décrit pour l'ensemble des disciplines (cf. tableau H-2d). Toutes les régions ont été concernées par les mouvements de maîtres de conférences accédant au professorat, mais le volume de ces mouvements est bien évidemment variable d'une région à l'autre.

### ⇒ Taux de sédentarité

Le taux de sédentarité est dans toutes les régions supérieur à 70 %, sauf en Picardie où il est de 56,31 % : il est vraisemblable que l'insertion des maîtres de conférences dans leur laboratoire, sur des programmes de recherches impliquant des matériels sophistiqués et coûteux, favorise leur maintien sur place ; pour un agent désireux d'accéder au professorat, il n'est sans doute pas simple de trouver une autre université lui permettant de continuer ses recherches dans des conditions comparables à celles qu'il a dans son établissement.

On note que le taux de sédentarité est de 100 % dans les trois régions insulaires : les Antilles et la Guyane, la Corse et les Collectivités d'Outre-mer ; dans les deux premières, 15 maîtres de conférences ont été nommés en restant dans leur région, et 6 dans les dernières. La quatrième, la Réunion, a un taux de 87,50 %, 21 des 24 maîtres de conférences affectés dans l'île ayant été recrutés sur place. Les contingences géographiques expliquent sans doute ce résultat.

En métropole, le Limousin se distingue avec un taux de 94,83 % : 55 des 58 maîtres de conférences de la région ayant été recrutés ne l'ont pas quittée. On trouve également des taux de sédentarité élevés en Midi-Pyrénées (91,99 %, 287 sur 312), en Languedoc-Roussillon (89,02 %, 146 sur 164) et en Provence-Alpes-Côte d'Azur (86,44 %, 204 sur 236) : faut-il, pour ces trois régions, voir là aussi des raisons géographiques ?

A l'opposé, la Picardie présente le taux de sédentarité le plus faible : 56,31 % ; seuls 58 des 103 néo-professeurs ont été nommés dans la région. Viennent ensuite la Franche-Comté avec un taux de 72,15 % (57 sur 79), la Basse-Normandie (72,73 %, 56 sur 77), puis la région Centre (74,77 %, 80 sur 107).

L'Île de France est la région où les recrutements sont les plus nombreux. Le taux de sédentarité est un peu plus élevé que ceux notés dans les quatre régions précédentes : 75,82 %. 885 maîtres de conférences affectés dans les établissements franciliens sont devenus professeurs, dont 671 ont été nommés dans la région. Les régions qui ont accueilli ceux qui n'ont pas trouvé (ou pas cherché) un poste en région parisienne sont principalement la région Rhône-Alpes (30), la Bretagne (21), les Pays de la Loire (18), le Nord-Pas de Calais et la Picardie (16). Toutes les régions sont concernées, sauf la Corse et le Limousin. On peut reprendre pour les sciences et techniques l'explication avancée ci-dessus en décrivant la situation générale.

### ⇒ Taux d'attractivité

L'éventail des taux d'attractivité est assez resserré.

Les Collectivités d'Outre-mer et les Antilles et la Guyane enregistrent les taux les plus élevés ; les premières (1,83) ont accueilli 5 nouveaux professeurs, et les secondes (1,53) 8, ces deux régions, on l'a vu, ne voyant aucun départ. Le taux de la Corse est plus bas : 1,13, avec 2 entrées seulement s'ajoutant aux 15 maîtres de conférences originaires et nommés dans l'île. La Réunion est dans une situation de quasi équilibre avec un taux de 0,96, les 2 arrivées ne compensant pas tout à fait les 3 départs.

Les Pays de la Loire présentent le meilleur taux d'attractivité des régions de France continentale : 1,21 ; 58 nouveaux professeurs y sont nommés, dont 18 arrivant d'Île de France et 10 de la région Rhône-Alpes, suppléant les 27 départs. Ils devancent d'un centième de point le Poitou-Charentes (1,20) qui a accueilli 35 agents et en a perdu 16.

Onze régions métropolitaines sont donc dans une situation de quasi équilibre entre arrivées et départs : leur taux d'attractivité se situe entre 0,94 et 1,07.

L'Île de France enregistre le taux d'attractivité le plus bas : 0,84. Hormis les 671 maîtres de conférences nommés professeurs dans un établissement francilien, elle a vu 214 départs pour 68 entrées. Rhône-Alpes a fourni l'effectif le plus nombreux des nouveaux professeurs (9), précédant d'une unité les régions Centre et Picardie (8). Cette dernière qui a le taux de sédentarité le plus bas, a un taux d'attractivité à peine meilleur que l'Île de France et loin de l'équilibre (0,86) : 31 professeurs y entrent, dont 16 arrivant des établissements franciliens, mais ils ne compensent pas les 45 départs.

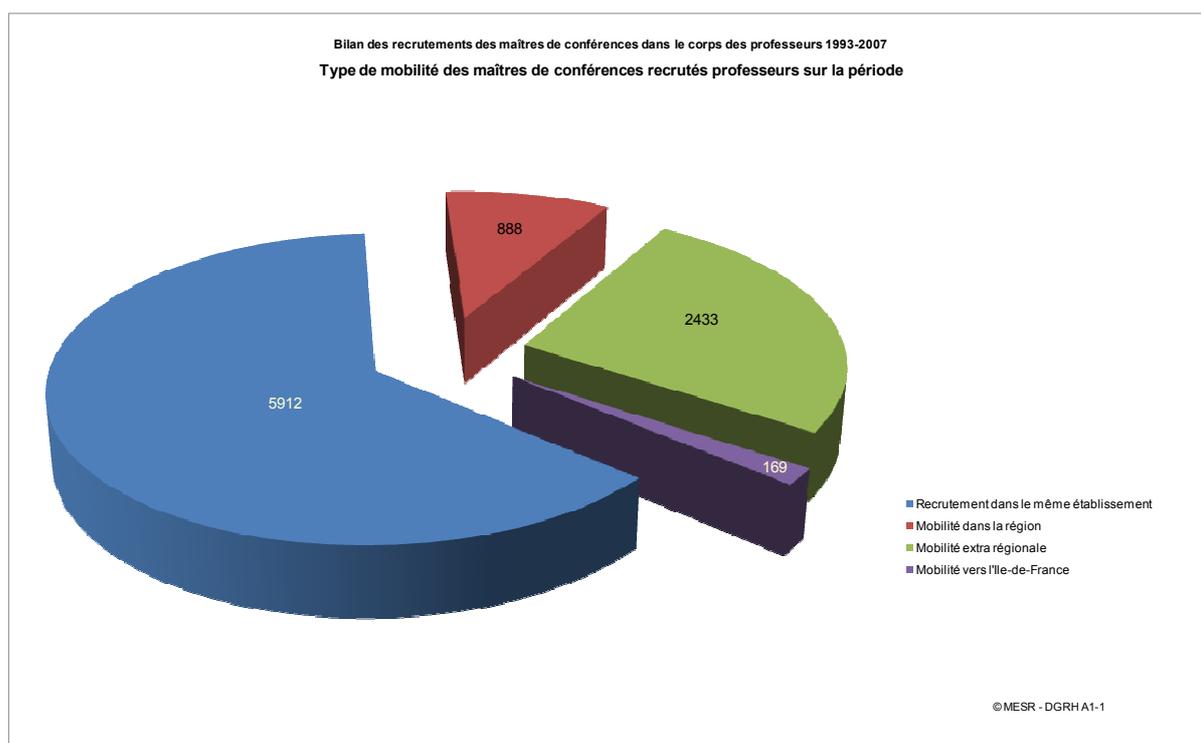
## TYPES DE MOBILITÉ

Les données présentées dans ce chapitre complètent les informations relatives à la mobilité régionale du chapitre précédent. On a croisé ici l'établissement de rattachement<sup>19</sup> de l'agent en qualité de maître de conférences et celui où il a été recruté professeur pour établir les types de mobilité. Le lauréat du concours a-t-il été nommé dans son établissement, dans un autre établissement de la même région, d'une région différente, ou bien a-t-il été affecté dans un établissement francilien ?

Le tableau I-1a totalise, pour les quinze années de la période, le nombre des maîtres de conférences recrutés par établissement d'origine et par type de mobilité ; ces établissements sont regroupés par région et, le cas échéant par académie. Le tableau I-1b présente les mêmes statistiques traduites en pourcentages du total des maîtres de conférences de chaque établissement et de chaque région nommés professeurs.

### Mobilité de l'ensemble des maîtres de conférences recrutés professeurs

Le graphique ci-dessous illustre la répartition de l'ensemble des nouveaux professeurs nommés entre 1993 et 2007 par type de mobilité.



#### ⇒ L'absence de mobilité (recrutement dans le même établissement)

Sur les 9 402 professeurs nommés de 1993 à 2007, 5 912 ont été recrutés dans l'établissement où ils exerçaient comme maîtres de conférences, soit 62,88 % (cf. tableau I-1a).

Lorsqu'on compare cette proportion au niveau de chaque région, on constate quelques différences (cf. tableau I-1b).

<sup>19</sup> Pour faciliter le traitement statistique des données, on a choisi de rapprocher les établissements de rattachement de l'agent : pour l'établissement d'origine comme pour l'établissement d'accueil, les enseignants affectés dans un IUT ou une école rattachée à une université ont été comptés avec ceux affectés directement à cette université.

Les régions insulaires sont celles où ce taux est le plus élevé : 88,46 % en Corse, 87,50 % dans les Collectivités d'Outre-mer, 83,72 % aux Antilles et en Guyane, et encore 77,05 % à la Réunion.

On observe aussi que, mises à part les régions Centre, Ile de France et Picardie, toutes les autres régions métropolitaines sont au dessus du taux moyen national. Le plus élevé est enregistré dans le Limousin avec 83,51 % ; viennent ensuite les régions Midi-Pyrénées (76,40 %), Auvergne (75,56 %), Bretagne (75,13 %), Languedoc-Roussillon (73,96 %) ; il est de 67,59 % en Rhône-Alpes et de 66,72 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur, deux régions où l'offre universitaire est importante.

Le taux de la région Centre est de 60,32 %, proche de la moyenne nationale, et de 58,05 % en Picardie. Surtout, le taux en Ile de France est de 42,81 % ; si on le décline au niveau académique, on note qu'il est de 57,67 % dans l'académie de Créteil, de 42,81 % à Versailles, de 38,36 % à Paris. Ces chiffres constituent un élément supplémentaire confirmant l'existence d'un mouvement circulaire à propos des professeurs en Ile de France ; les maîtres de conférences franciliens, et plus particulièrement les parisiens, ne sont pas retenus par leur université (y sont-ils candidats ?) et trouvent un poste de professeur ailleurs, avant de revenir par le biais d'une mutation.

Lorsqu'on regarde les chiffres au niveau de l'établissement de rattachement, on est au cœur des choix opérés par les collèges de spécialistes et les conseils d'administration. On constate des valeurs très contrastées. Il semble qu'il n'y ait pas de conjonction avec le volume des recrutements effectués par l'établissement.

Parmi les établissements ayant, sur les quinze ans, réalisé un nombre restreint de recrutements, on trouve aussi bien l'université de Polynésie (10 recrutements), l'école nationale supérieure des arts et industries textiles de Roubaix (6) ou l'école nationale d'ingénieurs de Saint-Etienne (2) qui ont choisi la totalité de leurs nouveaux professeurs parmi leurs maîtres de conférences, que l'école centrale des arts et manufactures de Paris (5 recrutements) ou l'institut d'études politiques de Lille (5) qui n'ont retenu aucun de leurs maîtres de conférences pour occuper les postes de professeurs mis aux concours.

On observe aussi des situations très différentes parmi les universités de taille moyenne. On peut par exemple opposer l'université du Havre qui a recruté 30 de ses 34 nouveaux professeurs parmi ses maîtres de conférences (88,24 %) et l'université d'Avignon qui n'en a choisi que 17 sur 33 (51,52 %), ou encore Versailles-Saint-Quentin avec 18 sur 59 (30,51 %).

On note les mêmes différences parmi les établissements ayant opéré un grand nombre de recrutements sur la période. A Toulouse 3, 193 des 229 nouveaux professeurs sont d'anciens maîtres de conférences de l'université, soit un taux de 84,28 % ; on peut citer aussi Montpellier 2 avec un taux de 83,45 % (116 maîtres de conférences locaux recrutés sur les 139 néo-professeurs de l'université), ou encore Aix-Marseille 1 avec un taux de 75,27 % (140 sur 186). A l'opposé, Paris 7 a recruté 100 de ses maîtres de conférences sur 184 recrutements, soit un taux de 54,35 % ; à Paris 6, le taux est de 50,22 % (112 sur 223). D'une façon générale, les universités franciliennes n'ont pas souhaité promouvoir prioritairement leurs maîtres de conférences : hormis les deux précitées, on trouve encore Paris 11 (46,70 %, 106 sur 227), Paris 10 (42,29 %, 85 sur 201), Paris 5 (38,46 %, 50 sur 130) et Paris 4 (25,69 %, 37 sur 144).

A la lecture de ces chiffres, il est difficile d'établir une relation entre l'absence de mobilité des néo-professeurs et la « renommée » de l'université. Tout semble donc être le résultat des politiques des établissements, sinon la résultante de circonstances plus ou moins favorables à l'ouverture à des candidats extérieurs.

#### ⇒ La mobilité dans la région d'origine

La mobilité dans la région d'origine du maître de conférences est relativement faible : sur la période, 888 agents sont dans la situation d'avoir quitté leur établissement pour un autre situé dans la même région, soit 9,44 % des 9 402 recrutés. On note (cf. tableau I-1b) que seules quatre régions dépassent le taux moyen national ; ce sont celles dans lesquelles les recrutements ont été nombreux : l'Ile de France, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Nord-Pas de Calais.

Dans les régions où l'offre universitaire est restreinte, le taux de mobilité régionale peut être nul : c'est le cas en Bourgogne, en Champagne-Ardenne, mais aussi à la Réunion et dans les Collectivités d'Outre-mer. Il est le plus souvent bas : c'est le cas bien sûr aux Antilles et en Guyane (2,33 %) et en Corse (3,85 %), mais aussi en

Picardie (0,57 %), en Limousin (1,03 %), en Basse-Normandie (2,34 %), en Poitou-Charentes (2,46 %), en Haute-Normandie (3,92 %).

Le taux peut être bas dans des régions où l'offre est plus nombreuse : c'est le cas en Languedoc-Roussillon (2,86 %) ou en Alsace (3,45 %).

On retrouve des taux de mobilité régionale élevés dans les quatre régions précitées : 9,58 % dans le Nord-Pas de Calais, 9,97 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 13,32 % en Rhône-Alpes, et surtout 18,28 % en Ile de France.

Dans cette dernière région, 436 des 2 385 maîtres de conférences nommés professeurs ont pu trouver un poste dans un autre établissement francilien ; si on décline au niveau académique, on note que le taux est de 19,69 % à Versailles, de 19,02 % à Paris et de 14,25 % à Créteil. Ces chiffres compensent quelque peu les faibles proportions soulignées précédemment. Au total, si on additionne les deux taux, on observe qu'en Ile de France, 61,09 % des maîtres de conférences ont pu accéder au professorat sans quitter la région, ce qui vient tempérer le propos tenu précédemment sur le mouvement circulaire des professeurs en Ile de France.

Décliner le taux de mobilité régionale au niveau de l'établissement n'a pas grande signification dans la mesure où le nombre de maîtres de conférences concernés est limité, ce qui amplifie mécaniquement les écarts avec le taux moyen national. Si on élimine ceux pour lesquels le taux est nul et ceux pour lesquels il est de 100 %, l'amplitude varie de 54,29 % pour l'école normale supérieure de Paris à 0,63 % pour l'université de Poitiers.

#### ⇒ La mobilité vers l'Ile de France

Seuls 169 maîtres de conférences ont accédé au professorat en arrivant dans un établissement francilien, soit 1,80 % des 9 402 nommés.

Les contingents les plus nombreux sont venus du Nord-Pas de Calais (24), devant ceux de Rhône-Alpes (19), Provence-Alpes-Côte d'Azur (17) et de la région Centre (16).

En proportion du nombre de maîtres de conférences de la région ayant accédé au professorat, la Picardie (6,90 %) devance la région Centre (6,48 %), le Nord-Pas de Calais arrivant au septième rang des régions avec un taux de mobilité vers l'Ile de France de 3,71 %, Rhône-Alpes au douzième rang avec un taux de 1,89 %.

#### ⇒ La mobilité extra régionale

La mobilité extra régionale concerne donc les maîtres de conférences qui sont amenés à quitter leur établissement d'origine pour être affectés en qualité de professeur dans un établissement d'une autre région qui n'est pas l'Ile de France. Au cours des quinze années de la période 2 433 agents se sont trouvés dans ce cas, soit 25,88 % du nombre total des lauréats. Logiquement, la distribution des régions selon leur taux de mobilité extra régionale est donc l'empreinte en creux de l'absence de mobilité.

Compte tenu des données qui précèdent, c'est en Ile de France que le taux de mobilité extra régionale est le plus élevé : 38,91 % des maîtres de conférences franciliens accèdent au rang de professeur en quittant leur région, soit 928 agents sur les 2 385 nommés. Ce taux est encore plus grand si on ne considère que l'académie de Paris : 42,62 %, 540 personnes sur 1 267 ; plus de 2 maîtres de conférences parisiens sur 5 sont nommés professeurs en dehors de l'Ile de France.

Six autres régions dépassent le taux moyen national : la Picardie (34,48 %), le Centre (29,96 %), la Franche-Comté (28,66 %), la Bourgogne (28,14 %), les Pays de la Loire (27,33 %) et l'Alsace (25,29 %). On a là des régions où l'offre universitaire est relativement limitée : si un maître de conférences de ces régions ne trouve pas de poste de professeur dans son établissement, il est clair qu'il doit s'expatrier dans une autre région : c'est le cas de la Picardie ou de la Bourgogne en particulier ; mais c'est une situation différente en Alsace où l'offre est déjà plus conséquente.

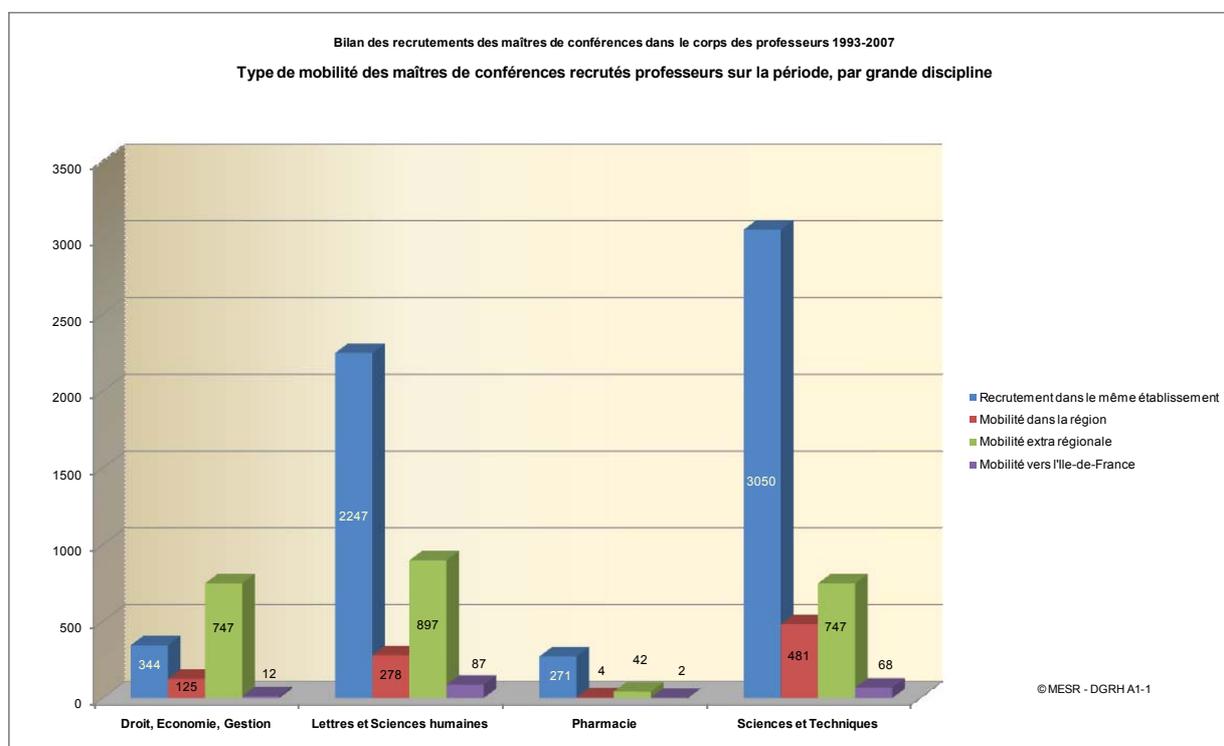
Parmi les régions où le taux est le plus bas, on retrouve les trois régions insulaires, Corse (7,69 %), Collectivités d'Outre-mer (12,50 %), Antilles-Guyane (13,95 %) ; puis les régions métropolitaines où l'absence de mobilité a été importante : Limousin (15,46 %), Midi-Pyrénées (16,58 %), Rhône-Alpes (17,20 %), Bretagne (17,59 %), Auvergne (20,00 %).

Au niveau des établissements, on reste dans la même logique : là où le taux de maintien sur place était élevé, le taux de mobilité extra régionale est bas et inversement. Il suffit au lecteur de se reporter au paragraphe en cause et de reprendre les exemples cités, dans un sens comme dans l'autre, et on ne prend pas en considération les écoles qui avaient recruté tous leurs professeurs parmi leurs maîtres de conférences, comme l'école nationale supérieure des arts et industries textiles de Roubaix ou l'école nationale d'ingénieurs de Saint-Etienne.

Il n'y a pas davantage de lien avec le volume des recrutements qu'on en a établi lorsqu'on a analysé l'absence de mobilité.

Le tableau I-2 établit la répartition des néo-professeurs par type de mobilité, par année du recrutement et par grande discipline.

On constate des différences sensibles entre ces grandes disciplines illustrées par le graphique suivant : la situation du droit, de la science politique, de l'économie et de la gestion n'est pas comparable à celle des lettres et des sciences humaines ou des sciences et techniques ; quant à la pharmacie, ce sont les effectifs des recrutés qui la rendent singulière.



Parce qu'on aurait abouti à des petits nombres dont l'interprétation aurait été délicate, on n'a pas décliné les statistiques des grandes disciplines par région, et encore moins par établissement. A ce niveau, le lecteur sait que telle université est à dominante scientifique et telle autre à dominante juridique et économique : les chiffres présentés dans les tableaux I-1a et I-1b peuvent l'éclairer.

## Les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion

Une fois encore, la situation des disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion est atypique, et cela à cause des modalités propres aux agrégations. On l'a dit plus haut, les lauréats choisissent leur affectation en fonction de leur rang de classement au concours : la probabilité qu'ils puissent opter pour un poste ouvert dans leur université ou dans leur région d'origine est vraisemblablement faible.

La proportion des maîtres de conférences recrutés dans leur établissement est donc réduite, comparée au taux moyen national présenté ci-dessus : 344 des 1 228 nouveaux professeurs sont concernés, soit 28,01 %. Leur nombre, même rapporté à quinze années de recrutement, ne permet pas de penser que tous ces agents sont des lauréats du troisième ou du quatrième concours par établissement qui sont les autres modalités d'accès au professorat des maîtres de conférences de ces disciplines : statutairement, le nombre de postes offerts à ce titre apparaît trop limité ; pourtant, c'est la voie la plus simple pour rester dans son université. Il y a parmi ces néo-professeurs des lauréats des agrégations : il leur a fallu des circonstances très favorables pour qu'un poste soit ouvert dans leur université et que leur rang de classement leur permette de choisir ce poste.

125 maîtres de conférences ont pu rester dans leur région, soit 10,18 % du total des nommés. Au total, 38,19 % des agents n'ont pas eu à s'expatrier en devenant professeur.

La mobilité vers l'Ile de France est presque anecdotique : 12 maîtres de conférences sont concernés sur la période, soit 0,98 %. Cela confirme que la voie de recrutement des professeurs dans les universités franciliennes est principalement la mutation.

C'est donc la mobilité extra régionale qui domine dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion : 747 maîtres de conférences sont dans ce cas, soit 60,83 % des nommés.

Si on regarde l'évolution des types de mobilité de 1993 à 2007, on note des variations assez grandes, dues aux circonstances plus ou moins favorables évoquées ci-dessus ; il n'est pas possible d'en dégager une tendance.

## **Les disciplines littéraires et des sciences humaines**

---

En lettres et sciences humaines, on rappelle que les concours de recrutement sont organisés par établissement, le choix des lauréats appartenant aux collèges de spécialistes et aux conseils d'administration.

Sur la période, 2 247 des 3 509 maîtres de conférences nommés professeurs ont été sélectionnés par leur établissement, soit 64,04 %, proportion voisine du taux moyen national : 62,88 % toutes disciplines confondues.

En proportion, moins d'agents qui n'ont pas été choisis par leur établissement (ou qui n'y ont pas candidaté) ont pu être affectés dans un autre établissement de la même région : 278 maîtres de conférences sont dans ce cas, soit 7,92 %, contre 9,44 % toutes disciplines confondues.

En revanche, la part de ceux qui ont été recrutés par un établissement francilien est plus élevée : 2,48 %, soit 0,68 points de plus que le taux moyen national. Ceci concerne 87 agents, c'est-à-dire un peu plus de la moitié des maîtres de conférences qui ont trouvé un poste en Ile de France venant d'une autre région (169).

Il reste 897 maîtres de conférences qui ont quitté leur région d'origine pour accéder au professorat, soit 25,56 % de l'effectif total des nouveaux professeurs de ces disciplines.

L'évolution des types de mobilité au fil des quinze années de la période n'apprend rien de significatif. Si on s'en tient à la proportion des agents n'ayant pas connu de mobilité, on observe qu'elle a varié entre 57,27 %, valeur la plus basse en 2004, et 71,96 %, valeur la plus haute en 1994. Là encore, elle semble être chaque année la résultante des circonstances : les fluctuations qu'on enregistre ne permettent pas de distinguer, soit un renforcement des recrutements locaux, soit une tendance inverse.

## **Les disciplines pharmaceutiques**

---

On a vu précédemment que le nombre des recrutements dans les disciplines pharmaceutiques est limité (319) et que tous ont été réalisés dans des universités.

Le recrutement local est majeur dans ces disciplines : 271 agents en ont bénéficié, soit 84,95 % du total des nommés.

Dans le chapitre consacré à la répartition des nouveaux professeurs en fonction du type d'établissement qui les ont recrutés, on a supposé qu'il n'y avait pas eu de postes proposés en dehors des universités, cette supposition

étant confortée par le constat qu'il n'y a pas actuellement de professeurs de pharmacie affectés ailleurs que dans les universités. On a le sentiment qu'un emploi devenant vacant, l'université concernée le réserve à « son » maître de conférences ; du point de vue de l'établissement, le risque est ainsi minimisé, d'autant que, dans ces disciplines, la recherche est d'abord une affaire de laboratoire, avec ses équipes mettant en œuvre des matériels complexes et des manipulations qui ne le sont pas moins.

La mobilité extra régionale vient loin derrière avec 42 maîtres de conférences seulement, soit 13,17 % des nouveaux professeurs. Quant à ceux qui ont été affectés dans une autre université de la région, ou dans une université francilienne, ils sont l'exception : 4 dans le premier cas, 2 dans le second.

L'évolution sur la période de la proportion des maîtres de conférences n'ayant pas été mobiles n'est pas davantage significative que dans les deux précédents groupes de disciplines. On peut retenir comme exemple 1995 et 1996, millésimes où on a organisé les deux premières sessions de l'agrégation de pharmacie rétablie : en 1995, on enregistrait le niveau le plus bas à 53,85 % pour 13 recrutements, mais en 1996, il est de 100 % pour seulement 5 recrutements : la variation est donc de plus de 46 % entre ces deux années. En 1997, dernière session de l'agrégation, la proportion des recrutements locaux retombe à 69,56 % (16 sur 23). En 2001, on note encore un taux de 100 % portant sur 25 recrutements. Après 2001, les variations annuelles se sont réduites, mais elles persistent dans un sens comme dans l'autre.

## Les disciplines scientifiques et techniques

---

Le nombre des recrutements dans les disciplines scientifiques et techniques est conséquent : 4 346 maîtres de conférences ont accédé au professorat.

L'absence de mobilité est majoritaire : 3 050 agents ont été recrutés par leur établissement, soit 70,18 % du total ; c'est 7,3 points de plus que le taux moyen national. Ce chiffre confirme l'hypothèse évoquée, à propos de la mobilité régionale ou encore des disciplines pharmaceutiques. La préférence des candidats pour un recrutement sur place tient vraisemblablement à leur insertion dans des programmes de recherches impliquant des matériels sophistiqués et coûteux ; du point de vue de l'agent, il n'est sans doute pas simple de trouver une autre université lui permettant de continuer ses recherches dans des conditions comparables à celles qu'il a dans son établissement. Pour une université ou une école d'ingénieurs, il est rassurant de recruter le maître de conférences déjà investi dans son laboratoire, assurant ainsi la continuité des programmes entrepris.

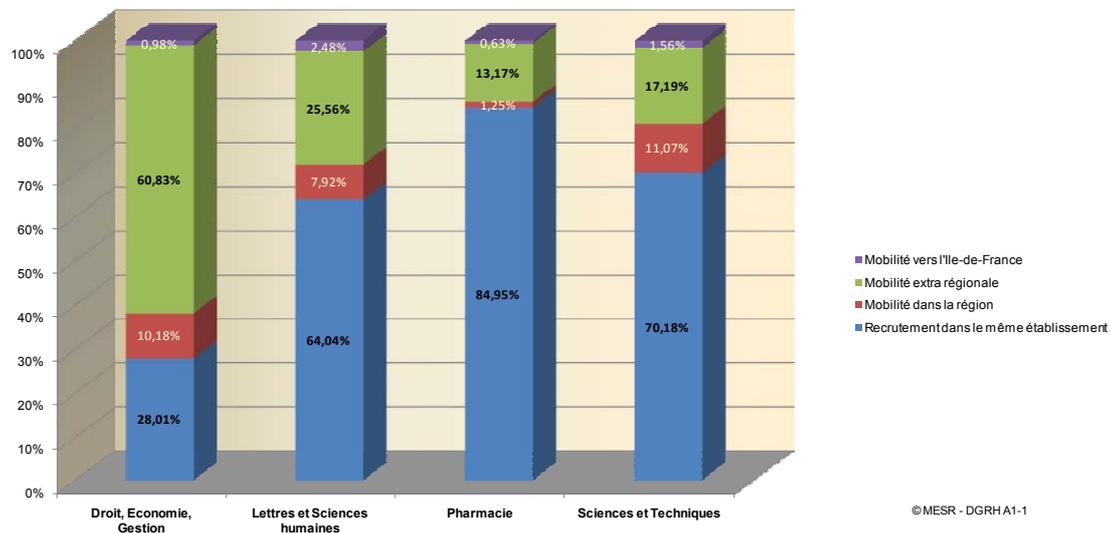
481 maîtres de conférences ont pu être recrutés dans un autre établissement de la même région, soit 11,07 % du total des nommés. Si on les ajoute aux précédents, ce sont donc plus de 8 agents sur 10 qui restent dans la même région.

Les nouveaux professeurs ayant été sélectionnés en dehors de leur région d'origine sont 747, soit 17,19 % de l'effectif global. Et on trouve enfin 68 maîtres de conférences ayant été recrutés par un établissement d'Ile de France.

Au cours de la période, l'amplitude des écarts de la proportion des maîtres de conférences n'ayant pas été mobiles est comparable à celle constatée en lettres et sciences humaines : à son niveau le plus bas, en 1996, il est de 60,78 %, et à son niveau le plus haut, en 2004, de 75,08 %. Mais là aussi, les fluctuations qu'on enregistre ne permettent pas de cerner une évolution, soit vers un renforcement des recrutements locaux, soit une tendance inverse.

Le dernier graphique ci-dessous présente la part de chaque type de mobilité pour chacune des grandes disciplines par rapport au nombre total des recrutés, permettant notamment de visualiser l'importance relative du localisme dans chacune d'elles.

Bilan des recrutements des maîtres de conférences dans le corps des professeurs 1993-2007  
 Type de mobilité des maîtres de conférences recrutés professeurs sur la période  
 Pourcentage de chaque type de mobilité par rapport au total des recrutements



## Bilan des recrutements des maîtres de conférences dans le corps des professeurs des universités 1993 - 2007

### Avertissement

Les effectifs présentés dans ce chapitre sont issus du traitement des bases de données dans le but d'obtenir de manière homogène les critères nécessaires au cadre de l'étude. Les recrutements pour lesquels on n'a pu disposer des données démographiques de l'agent (âge, sexe), statutaires (discipline, ancienneté et grade d'origine) et géographiques (établissement) n'ont donc pas été pris en compte.

Par ailleurs, pour toutes les données rassemblées, il n'a pas toujours été possible de distinguer la théologie catholique de la théologie protestante ; c'est pourquoi les données recueillies ont été regroupées sous le vocable théologie.

Table des groupes et sections du Conseil national des universités

Grande Discipline	Groupe	Libellé sous-groupe	Section	Titre de la section du CNU
DROIT, ECONOMIE, GESTION	1	Droit et science politique	01	Droit privé et sciences criminelles
			02	Droit public
			03	Histoire du droit et des institutions
			04	Science politique
	2	Sciences économiques et de gestion	05	Sciences économiques
			06	Sciences de gestion
LETTRES et SCIENCES HUMAINES	3a	Littératures	07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales
			08	Langues et littératures anciennes
			09	Langue et littérature françaises
			10	Littératures comparées
	3b	Langues	11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes
			12	Langues et littératures germaniques et scandinaves
			13	Langues et littératures slaves
			14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes
			15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques
	4a	Sciences humaines	16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale
			17	Philosophie
			18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art
			19	Sociologie, démographie
	4b	Histoire-géographie	20	Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire
			21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux de l'art
			22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique
			23	Géographie physique, humaine, économique et régionale
	14	Groupe interdisciplinaire	24	Aménagement de l'espace, urbanisme
			70	Sciences de l'éducation
			71	Sciences de l'information et de la communication
			72	Epistémologie, histoire des sciences et des techniques
	20	Théologie	73	Cultures et langues régionales
			74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives
			76	Théologie catholique
77			Théologie protestante	
SCIENCES et TECHNIQUES	5	Mathématiques et informatique	25	Mathématiques
			26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques
			27	Informatique
	6	Physique	28	Milieux denses et matériaux
			29	Constituants élémentaires
			30	Milieux dilués et optique
	7	Chimie	31	Chimie théorique, physique, analytique
			32	Chimie organique, minérale, industrielle
			33	Chimie des matériaux
	8	Sciences de la terre	34	Astronomie, astrophysique
			35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes
			36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléo-biosphère
			37	Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement
	9	Mécanique, génie mécanique, génie informatique, énergétique	60	Mécanique, génie mécanique, génie civil
			61	Génie informatique, automatique et traitement du signal
			62	Energétique, génie des procédés
			63	Electronique, optronique et systèmes
	10	Biologie et biochimie	64	Biochimie et biologie moléculaire
			65	Biologie cellulaire
			66	Physiologie
			67	Biologie des populations et écologie
			68	Biologie des organismes
			69	Neurosciences
	PHARMACIE	11	Pharmacie	39
40				Sciences du médicament
41				Sciences biologiques

N.B. : le décret n° 85-1200 du 13 novembre 1985 définit deux commissions spéciales du personnel enseignant de théologie qui exercent les attributions conférées au CNU, numérotées 76 et 77 dans le tableau ; jusqu'en 2005, elles étaient regroupées sous le n° 75.

**Bilan des recrutements  
des maîtres de conférences dans le corps des professeurs  
1993-2007**

Bilan global des recrutements

**Etude de la promotion dans la carrière des enseignants-chercheurs 1993-2007**

**Tableau A-1**

**Bilan des recrutements des maîtres de conférences dans le corps des professeurs 1993-2007**

**Répartition, par année, du nombre total de professeurs recrutés  
et du nombre de professeurs issus des maîtres de conférences**

<b>Année</b>	<b>Nombre total de PR recrutés</b>	<b>Nombre des recrutés parmi les MCF</b>	<b>Part des MCF parmi les recrutés PR</b>
1993	930	715	76,88%
1994	740	541	73,11%
1995	640	464	72,50%
1996	553	433	78,30%
1997	659	466	70,71%
1998	861	647	75,15%
1999	909	679	74,70%
2000	857	660	77,01%
2001	809	646	79,85%
2002	828	686	82,85%
2003	855	711	83,16%
2004	766	655	85,51%
2005	786	669	85,11%
2006	848	694	81,84%
2007	860	736	85,58%
<b>Total</b>	<b>11901</b>	<b>9402</b>	<b>79,00%</b>

## Etude de la promotion dans la carrière des enseignants-chercheurs 1993-2007

Tableau A-2

**Bilan des recrutements des maîtres de conférences dans le corps des professeurs 1993-2007**  
**Répartition, par année et par grande discipline, du nombre total de professeurs recrutés**  
**et du nombre de professeurs issus des maîtres de conférences**

Année	Droit, Economie et Gestion			Lettres et Sciences humaines			Pharmacie			Sciences et Techniques		
	Nombre total de PR recrutés	Nombre des recrutés parmi les MCF	Part des MCF parmi les recrutés	Nombre total de PR recrutés	Nombre des recrutés parmi les MCF	Part des MCF parmi les recrutés	Nombre total de PR recrutés	Nombre des recrutés parmi les MCF	Part des MCF parmi les recrutés	Nombre total de PR recrutés	Nombre des recrutés parmi les MCF	Part des MCF parmi les recrutés
1993	89	77	86,52%	322	271	84,16%	24	17	70,83%	495	350	70,71%
1994	102	83	81,37%	262	214	81,68%	25	19	76,00%	351	225	64,10%
1995	58	39	67,24%	261	216	82,76%	17	13	76,47%	304	196	64,47%
1996	103	94	91,26%	210	181	86,19%	5	5	100,00%	235	153	65,11%
1997	87	68	78,16%	237	183	77,22%	30	23	76,67%	305	192	62,95%
1998	112	93	83,04%	307	268	87,30%	27	21	77,78%	415	265	63,86%
1999	111	95	85,59%	333	290	87,09%	30	25	83,33%	435	269	61,84%
2000	103	85	82,52%	292	257	88,01%	25	21	84,00%	437	297	67,96%
2001	110	101	91,82%	283	244	86,22%	31	25	80,65%	385	276	71,69%
2002	122	109	89,34%	264	230	87,12%	30	22	73,33%	412	325	78,88%
2003	92	77	83,70%	275	252	91,64%	30	27	90,00%	458	355	77,51%
2004	91	76	83,52%	248	227	91,53%	34	27	79,41%	393	325	82,70%
2005	85	77	90,59%	227	209	92,07%	27	25	92,59%	447	358	80,09%
2006	78	63	80,77%	269	235	87,36%	26	24	92,31%	475	372	78,32%
2007	108	91	84,26%	254	232	91,34%	30	25	83,33%	468	388	82,91%
<b>Total</b>	<b>1451</b>	<b>1228</b>	<b>84,63%</b>	<b>4044</b>	<b>3509</b>	<b>86,77%</b>	<b>391</b>	<b>319</b>	<b>81,59%</b>	<b>6015</b>	<b>4346</b>	<b>72,25%</b>

## Etude de la promotion dans la carrière des enseignants-chercheurs 1993-2007

Tableau A-3a

## Bilan des recrutements des maîtres de conférences dans le corps des professeurs 1993-2000

Répartition, par année et par discipline, du nombre total de professeurs recrutés et du nombre de professeurs issus des maîtres de conférences

Grande Discipline	Section	Titre de la section	1993		1994		1995		1996		1997		1998		1999		2000	
			Total PR recrutés	Nombre des recrutés parmi les MCF	Total PR recrutés	Nombre des recrutés parmi les MCF	Total PR recrutés	Nombre des recrutés parmi les MCF	Total PR recrutés	Nombre des recrutés parmi les MCF	Total PR recrutés	Nombre des recrutés parmi les MCF	Total PR recrutés	Nombre des recrutés parmi les MCF	Total PR recrutés	Nombre des recrutés parmi les MCF	Total PR recrutés	Nombre des recrutés parmi les MCF
Droit Economie et Gestion	01	Droit privé et sciences criminelles	27	25	6	6	30	23	9	9	30	24	26	25	33	26	7	5
	02	Droit public	13	13	33	28	1		38	37	9	8	32	26	4	3	38	36
	03	Histoire du droit et des institutions	4	4	6	5			7	7	2	2	7	5			7	6
	04	Science politique	9	8	1		6	4	2	2	10	3	3	3	9	5	7	4
	05	Sciences économiques	16	12	44	35	6	1	43	35	11	9	36	26	19	17	41	32
	06	Sciences de gestion	20	15	12	9	15	11	4	4	25	22	8	8	46	44	3	2
		<b>Total Droit, Economie et Gestion</b>	<b>89</b>	<b>77</b>	<b>102</b>	<b>83</b>	<b>58</b>	<b>39</b>	<b>103</b>	<b>94</b>	<b>87</b>	<b>68</b>	<b>112</b>	<b>93</b>	<b>111</b>	<b>95</b>	<b>103</b>	<b>85</b>
Lettres et Sciences humaines	07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales	15	13	16	13	15	12	9	8	8	7	18	18	16	12	13	12
	08	Langues et littératures anciennes	7	6	7	7	8	7	3	2	10	10	15	14	6	6	10	10
	09	Langue et littérature françaises	30	28	35	31	32	28	19	16	31	27	28	23	37	34	30	29
	10	Littératures comparées	7	6	3	2	3	3	8	7	7	5	6	6	6	6	3	2
	11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	36	31	27	24	27	23	28	24	16	16	20	19	32	31	29	28
	12	Langues et littératures germaniques et scandinaves	11	10	7	6	12	9	6	6	6	5	4	14	14	13	13	
	13	Langues et littératures slaves	2	2	3	3	1	1	3	1	1	1	2	2	2	2	3	3
	14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes	12	11	22	21	17	16	22	20	17	14	27	22	19	17	15	13
	15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques	8	6	1	1	4	3	10	10	3	1	9	8	5	2	10	9
	16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale	24	22	19	14	15	13	9	7	23	16	22	15	23	23	23	19
	17	Philosophie	13	12	7	5	8	8	8	7	9	8	11	9	15	13	8	5
	18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art	13	11	3	3	8	4	2	2	9	6	11	9	8	7	10	9
	19	Sociologie, démographie	13	11	11	9	14	10	9	9	13	8	17	13	14	12	9	8
	20	Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire	8	4	4	1	5	3	1		6	3	3	2	4	3	3	2
	21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art	19	19	20	16	17	14	9	9	18	13	21	19	20	17	18	18
	22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique	34	27	29	22	29	26	21	19	18	14	28	26	36	31	32	25
	23	Géographie physique, humaine, économique et régionale	13	9	18	17	20	15	16	13	16	11	16	15	19	13	14	13
	24	Aménagement de l'espace, urbanisme	4	3	5	4	4	2	7	6	4	3	4	1	6	5	8	3
70	Sciences de l'éducation	12	9	6	4	6	6	10	8	3	2	14	14	15	14	17	16	
71	Sciences de l'information et de la communication	21	18	9	6	7	5	4	2	5	3	9	8	13	9	9	9	
72	Epistémologie, histoire des sciences et des techniques	3	2			2	1	2	2			1		5	3	3	1	
73	Cultures et langues régionales	3	3	2	2	3		1	1	3	2	1	1	1	1	2	2	
74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives	9	8	4	3	7	7	3	2	10	8	20	19	14	12	8	7	
75	Théologie	5	2	4						1		1	1	3	3	2	1	
		<b>Total Lettres et Sciences humaines</b>	<b>322</b>	<b>271</b>	<b>262</b>	<b>214</b>	<b>261</b>	<b>216</b>	<b>210</b>	<b>181</b>	<b>237</b>	<b>183</b>	<b>307</b>	<b>268</b>	<b>333</b>	<b>290</b>	<b>292</b>	<b>257</b>
Pharmacie	39	Sciences physico-chimiques et technologies pharmaceutiques	4	4	7	6	5	5	1	1	6	4	9	8	8	8	11	10
	40	Sciences du médicament	8	5	10	7	5	3	4	4	19	14	14	12	14	12	6	5
	41	Sciences biologiques	12	8	8	6	7	5			5	5	4	1	8	5	8	6
		<b>Total Pharmacie</b>	<b>24</b>	<b>17</b>	<b>25</b>	<b>19</b>	<b>17</b>	<b>13</b>	<b>5</b>	<b>30</b>	<b>23</b>	<b>27</b>	<b>21</b>	<b>30</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>21</b>	
Sciences et Techniques	25	Mathématiques	46	20	32	12	26	9	19	12	24	10	18	9	27	7	29	11
	26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques	40	28	24	10	24	14	14	6	19	10	32	21	32	21	28	17
	27	Informatique	39	26	28	22	31	16	23	19	30	17	40	27	50	36	39	33
	28	Milieux denses et matériaux	46	30	34	23	22	15	21	12	14	10	27	14	30	20	26	16
	29	Constituants élémentaires	14	6	10	7	9	3	7	3	6	4	10	4	6	4	9	5
	30	Milieux dilués et optique	17	15	16	10	4	4	5	1	10	8	15	9	10	6	13	6
	31	Chimie théorique, physique, analytique	21	17	16	10	16	14	11	7	14	7	12	6	15	7	10	6
	32	Chimie organique, minérale, industrielle	32	26	26	21	22	13	12	6	15	9	39	20	32	25	26	15
	33	Chimie des matériaux	13	9	9	4	10	8	7	4	12	9	9	6	21	11	17	13
	34	Astronomie, astrophysique	6	4	2	1	4	3			1	1	4	1	3	2	3	3
	35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes	11	7	6	1	3	2	2	2	2	4	20	14	11	5	10	4
	36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléo-biosphère	1	1	8	7	10	9	8	6	10	5	9	8	7	4	4	3
	37	Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement	10	6	1	1	3	3	1	1			5	4	3	2	1	
	60	Mécanique, génie mécanique, génie civil	42	30	28	18	24	14	24	17	25	16	42	29	31	19	44	34
	61	Génie informatique, automatique et traitement du signal	31	27	23	19	21	13	20	16	19	14	18	16	29	23	33	29
	62	Energétique, génie des procédés	29	20	15	10	14	13	10	7	13	10	16	11	16	9	20	15
	63	Electronique, optronique et systèmes	37	32	24	19	20	17	12	8	29	22	28	23	25	19	44	36
	64	Biochimie et biologie moléculaire	18	10	14	9	10	7	10	7	12	8	17	10	18	9	17	10
	65	Biologie cellulaire	7	6	10	4	11	8	7	6	12	7	15	11	20	9	13	7
66	Physiologie	12	10	8	6	5	2	7	3	13	8	11	5	16	10	17	10	
67	Biologie des populations et écologie	9	8	6	5	9	6	7	4	8	3	11	7	16	9	17	12	
68	Biologie des organismes	8	7	8	4	4	2	3	2	11	10	12	7	10	7	12	9	
69	Neurosciences	6	5	3	2	2	1	5	4	2		5	4	7	5	5	3	
		<b>Total Sciences et Techniques</b>	<b>495</b>	<b>350</b>	<b>351</b>	<b>225</b>	<b>304</b>	<b>196</b>	<b>235</b>	<b>153</b>	<b>305</b>	<b>192</b>	<b>415</b>	<b>265</b>	<b>435</b>	<b>269</b>	<b>437</b>	<b>297</b>
<b>TOUTES SECTIONS CONFONDUES</b>			<b>930</b>	<b>715</b>	<b>740</b>	<b>541</b>	<b>640</b>	<b>464</b>	<b>553</b>	<b>433</b>	<b>659</b>	<b>466</b>	<b>861</b>	<b>647</b>	<b>909</b>	<b>679</b>	<b>857</b>	<b>660</b>

## Etude de la promotion dans la carrière des enseignants-chercheurs 1993-2007

Tableau A-3b

## Bilan des recrutements des maîtres de conférences dans le corps des professeurs 2001-2007

## Répartition, par année et par discipline, du nombre total de professeurs recrutés et du nombre de professeurs issus des maîtres de conférences

Grande Discipline	Section	Titre de la section	2001		2002		2003		2004		2005		2006		2007		
			Total PR recrutés	Nombre des recrutés parmi les MCF	Total PR recrutés	Nombre des recrutés parmi les MCF	Total PR recrutés	Nombre des recrutés parmi les MCF	Total PR recrutés	Nombre des recrutés parmi les MCF	Total PR recrutés	Nombre des recrutés parmi les MCF	Total PR recrutés	Nombre des recrutés parmi les MCF	Total PR recrutés	Nombre des recrutés parmi les MCF	
<b>Droit Economie et Gestion</b>	01	Droit privé et sciences criminelles	49	46	5	4	39	32	22	22	30	27	6	6	46	39	
	02	Droit public	5	3	42	37	6	3	33	29	14	13	27	23	3	3	
	03	Histoire du droit et des institutions	5	5	9	8			11	9			8	7	2	2	
	04	Science politique	9	6	2	2	4	2	1	1	9	8	3	3	10	6	
	05	Sciences économiques	20	19	41	35	8	6	20	14	1	1	29	22	16	13	
	06	Sciences de gestion	22	22	23	23	35	34	4	1	31	28	5	2	31	28	
	Total Droit, Economie et Gestion			110	101	122	109	92	77	91	76	85	77	78	63	108	91
<b>Lettres et Sciences humaines</b>	07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales	24	20	18	17	10	9	8	7	10	9	15	14	11	10	
	08	Langues et littératures anciennes	5	5	10	10	10	10	4	4	7	6	6	4	5	5	
	09	Langue et littérature françaises	28	24	18	15	12	11	18	17	8	8	17	15	19	18	
	10	Littératures comparées	6	4	4	4	6	6	1	1	3	2	12	10	7	6	
	11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	27	25	26	23	24	23	20	19	26	25	25	23	28	27	
	12	Langues et littératures germaniques et scandinaves	11	11	6	5	4	4	10	10	8	6	8	6	5	3	
	13	Langues et littératures slaves	5	5	3	3	1	1	3	1	1	1	2	2	3	2	
	14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes	15	14	12	12	24	23	20	19	14	14	18	18	14	14	
	15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques	8	8	4	4	6	5	6	6	3	3	11	11	5	5	
	16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale	15	15	20	18	20	16	24	21	18	18	19	18	23	22	
	17	Philosophie	14	12	7	6	14	14	9	7	7	6	7	7	10	9	
	18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art	12	10	11	7	11	9	9	8	13	12	11	8	10	8	
	19	Sociologie, démographie	20	16	11	9	15	14	8	7	13	11	20	16	15	12	
	20	Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire	3	3	6	4	6	6	1	1	6	6	3	2	6	5	
	21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art	15	10	21	14	22	16	21	16	17	16	11	9	21	19	
	22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique	27	25	23	21	24	22	33	33	16	14	25	23	18	18	
	23	Géographie physique, humaine, économique et régionale	15	11	13	11	21	19	19	19	15	13	18	15	15	14	
	24	Aménagement de l'espace, urbanisme	3	2	9	8	4	3	3	3	4	4	5	4	7	7	
	70	Sciences de l'éducation	8	7	16	16	10	10	8	8	12	12	10	9	14	13	
	71	Sciences de l'information et de la communication	11	9	7	6	15	15	8	8	11	11	14	12	6	5	
	72	Epistémologie, histoire des sciences et des techniques			2	2	2	2	1	1	2	2	2	2	1	1	
	73	Cultures et langues régionales	1	1	4	4	1	1					3	2	2	2	
	74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives	8	5	12	10	11	11	10	8	11	8	7	7	5	5	
75	Théologie	2	2	1	1	2	2	4	3	2	2	2	2	4	2		
Total Lettres et Sciences humaines			283	244	264	230	275	252	248	227	227	209	269	235	254	232	
<b>Pharmacie</b>	39	Sciences physico-chimiques et technologies pharmaceutiques	5	4	7	4	7	7	9	8	9	9	6	6	7	7	
	40	Sciences du médicament	14	11	12	9	16	13	11	10	7	7	13	11	14	13	
	41	Sciences biologiques	12	10	11	9	7	7	14	9	11	9	7	7	9	5	
	Total Pharmacie			31	25	30	22	30	27	34	27	25	25	24	30	25	
<b>Sciences et Techniques</b>	25	Mathématiques	17	13	18	7	23	14	18	10	17	11	21	15	30	14	
	26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques	23	14	26	15	25	15	23	17	27	22	31	24	29	25	
	27	Informatique	46	37	58	52	53	45	43	39	48	33	55	49	48	40	
	28	Milieux denses et matériaux	26	16	32	23	34	25	25	20	34	25	31	25	36	31	
	29	Constituants élémentaires	7	4	8	6	14	8	3	2	11	8	13	7	11	7	
	30	Milieux dilués et optique	14	8	16	14	13	10	11	9	13	12	20	17	12	10	
	31	Chimie théorique, physique, analytique	24	16	20	17	21	15	14	10	18	16	29	24	20	18	
	32	Chimie organique, minérale, industrielle	24	17	18	15	29	24	25	23	25	19	24	20	32	26	
	33	Chimie des matériaux	17	8	24	21	15	12	20	18	24	17	20	15	18	17	
	34	Astronomie, astrophysique	2		4	3	1	1	2	1	9	7	6	3	8	6	
	35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes	5	3	7	5	9	6	10	4	9	5	13	6	8	8	
	36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléo-biosphère	9	6	10	10	8	7	7	4	4	3	4	2	5	5	
	37	Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement	2	2	1	1	8	5	2	1	2	1	3	2	10	7	
	60	Mécanique, génie mécanique, génie civil	28	18	34	25	36	32	45	41	47	44	37	31	35	29	
	61	Génie informatique, automatique et traitement du signal	20	20	29	26	36	32	36	30	29	26	33	29	25	24	
	62	Energétique, génie des procédés	21	17	12	11	22	17	16	12	24	19	19	16	29	26	
	63	Electronique, optronique et systèmes	31	26	32	29	40	36	34	33	45	43	29	25	34	30	
	64	Biochimie et biologie moléculaire	13	10	15	9	15	12	14	11	20	14	19	12	16	13	
	65	Biologie cellulaire	18	13	14	10	15	7	10	8	12	9	21	12	16	14	
	66	Physiologie	10	5	10	8	21	17	15	13	7	6	14	12	13	9	
	67	Biologie des populations et écologie	8	7	11	8	5	2	10	9	9	8	15	13	12	10	
	68	Biologie des organismes	11	11	5	3	14	13	5	5	7	6	10	9	12	12	
	69	Neurosciences	9	5	8	7	1	1	5	5	6	4	8	4	9	7	
	Total Sciences et Techniques			385	276	412	325	458	355	393	325	447	358	475	372	468	388
	<b>TOUTES SECTIONS CONFONDUES</b>			<b>809</b>	<b>646</b>	<b>828</b>	<b>686</b>	<b>855</b>	<b>711</b>	<b>766</b>	<b>655</b>	<b>786</b>	<b>669</b>	<b>848</b>	<b>694</b>	<b>860</b>	<b>736</b>

**Bilan des recrutements  
des maîtres de conférences dans le corps des professeurs  
1993-2007**

*Données démographiques*

## Etude de la promotion dans la carrière des enseignants-chercheurs 1993-2007

Tableau B-1

## Bilan des recrutements des maîtres de conférences dans le corps des professeurs 1993-2007

Place des femmes dans le total des professeurs recrutés et dans l'effectif des maîtres de conférences recrutés professeurs, par année et par grande discipline

Année	Droit, Economie et Gestion				Lettres et Sciences humaines				Pharmacie				Sciences et Techniques				Total			
	Nombre total de PR recrutés	% de femmes dans le total des PR recrutés	MCF recrutés PR	% de femmes dans les MCF recrutés	Nombre total de PR recrutés	% de femmes dans le total des PR recrutés	MCF recrutés PR	% de femmes dans les MCF recrutés	Nombre total de PR recrutés	% de femmes dans le total des PR recrutés	MCF recrutés PR	% de femmes dans les MCF recrutés	Nombre total de PR recrutés	% de femmes dans le total des PR recrutés	MCF recrutés PR	% de femmes dans les MCF recrutés	Nombre total de PR recrutés	% de femmes dans le total des PR recrutés	MCF recrutés PR	% de femmes dans les MCF recrutés
1993	89	23,60%	77	24,68%	322	31,99%	271	32,47%	24	33,33%	17	35,29%	495	11,72%	350	14,00%	930	20,43%	715	22,66%
1994	102	21,57%	83	20,48%	262	27,86%	214	28,50%	25	28,00%	19	31,58%	351	11,40%	225	15,11%	740	19,19%	541	21,81%
1995	58	22,41%	39	25,64%	261	31,03%	216	32,87%	17	11,76%	13	7,69%	304	11,84%	196	15,31%	640	20,63%	464	24,14%
1996	103	23,30%	94	25,53%	210	33,81%	181	35,36%	5	40,00%	5	40,00%	235	9,79%	153	12,42%	553	21,70%	433	25,17%
1997	87	14,94%	68	17,65%	237	30,80%	183	34,43%	30	33,33%	23	43,48%	305	13,77%	192	15,10%	659	20,94%	466	24,46%
1998	112	21,43%	93	20,43%	307	30,62%	268	30,97%	27	29,63%	21	33,33%	415	12,77%	265	17,36%	861	20,79%	647	23,96%
1999	111	29,73%	95	31,58%	333	32,43%	290	35,52%	30	36,67%	25	40,00%	435	13,56%	269	16,36%	909	23,21%	679	27,54%
2000	103	23,30%	85	24,71%	292	31,85%	257	33,85%	25	8,00%	21	0,00%	437	14,65%	297	16,84%	857	21,35%	660	23,94%
2001	110	33,64%	101	34,65%	283	32,16%	244	32,79%	31	12,90%	25	16,00%	385	17,14%	276	19,57%	809	24,47%	646	26,78%
2002	122	31,15%	109	32,11%	264	34,47%	230	36,52%	30	46,67%	22	54,55%	412	15,53%	325	16,62%	828	25,00%	686	26,97%
2003	92	30,43%	77	27,27%	275	36,73%	252	37,70%	30	33,33%	27	37,04%	458	17,03%	355	18,31%	855	25,38%	711	26,86%
2004	91	31,87%	76	35,53%	248	37,50%	227	38,77%	34	44,12%	27	48,15%	393	17,05%	325	18,15%	766	26,63%	655	28,55%
2005	85	30,59%	77	29,87%	227	37,89%	209	39,23%	27	22,22%	25	24,00%	447	18,34%	358	17,88%	786	25,45%	669	26,16%
2006	78	34,62%	63	33,33%	269	40,52%	235	42,55%	26	57,69%	24	62,50%	475	19,58%	372	21,24%	848	28,77%	694	30,98%
2007	108	34,26%	91	38,46%	254	38,58%	232	40,52%	30	53,33%	25	52,00%	468	21,37%	388	23,97%	860	29,19%	736	31,93%
<b>Total</b>	<b>1451</b>	<b>27,29%</b>	<b>1228</b>	<b>28,42%</b>	<b>4044</b>	<b>33,75%</b>	<b>3509</b>	<b>35,42%</b>	<b>391</b>	<b>33,25%</b>	<b>319</b>	<b>36,05%</b>	<b>6015</b>	<b>15,38%</b>	<b>4346</b>	<b>17,69%</b>	<b>11901</b>	<b>23,66%</b>	<b>9402</b>	<b>26,33%</b>

## Etude de la promotion dans la carrière des enseignants-chercheurs 1993-2007

Tableau B-2

## Bilan des recrutements des maîtres de conférences dans le corps des professeurs 1993-2007

Place des femmes dans l'effectif du corps d'origine et dans l'effectif des maîtres de conférences recrutés professeurs, par année et par grande discipline

Année	Droit, Economie et Gestion				Lettres et Sciences humaines				Pharmacie				Sciences et Techniques				Total			
	effectif des MCF	% de femmes dans l'effectif	MCF recrutés PR	% de femmes dans les MCF recrutés	effectif des MCF	% de femmes dans l'effectif	MCF recrutés PR	% de femmes dans les MCF recrutés	effectif des MCF	% de femmes dans l'effectif	MCF recrutés PR	% de femmes dans les MCF recrutés	effectif des MCF	% de femmes dans l'effectif	MCF recrutés PR	% de femmes dans les MCF recrutés	effectif des MCF	% de femmes dans l'effectif	MCF recrutés PR	% de femmes dans les MCF recrutés
1993	1940	27,78%	77	24,68%	5575	42,15%	271	32,47%	905	57,90%	17	35,29%	10762	27,20%	350	14,00%	19182	33,05%	715	22,66%
1994	2100	29,48%	83	20,48%	5680	42,71%	214	28,50%	952	57,56%	19	31,58%	11170	27,79%	225	15,11%	19902	33,65%	541	21,81%
1995	2269	30,72%	39	25,64%	6081	43,74%	216	32,87%	988	57,29%	13	7,69%	11922	27,83%	196	15,31%	21260	34,06%	464	24,14%
1996	2533	32,02%	94	25,53%	6514	44,69%	181	35,36%	1026	58,58%	5	40,00%	12627	28,10%	153	12,42%	22700	34,67%	433	25,17%
1997	2729	33,49%	68	17,65%	6824	45,13%	183	34,43%	1059	57,70%	23	43,48%	13203	28,49%	192	15,10%	23815	35,13%	466	24,46%
1998	2932	34,89%	93	20,43%	7106	45,99%	268	30,97%	1061	57,96%	21	33,33%	13542	28,90%	265	17,36%	24641	35,79%	647	23,96%
1999	3082	36,66%	95	31,58%	7323	47,02%	290	35,52%	1064	57,42%	25	40,00%	13735	29,09%	269	16,36%	25204	36,42%	679	27,54%
2000	3324	37,52%	85	24,71%	7712	47,95%	257	33,85%	1065	57,84%	21	0,00%	14303	29,49%	297	16,84%	26404	37,04%	660	23,94%
2001	3644	38,91%	101	34,65%	8138	48,65%	244	32,79%	1086	59,02%	25	16,00%	14717	29,92%	276	19,57%	27585	37,78%	646	26,78%
2002	3812	40,06%	109	32,11%	8523	49,27%	230	36,52%	1091	60,49%	22	54,55%	15068	30,47%	325	16,62%	28494	38,52%	686	26,97%
2003	4049	40,21%	77	27,27%	8918	49,92%	252	37,70%	1139	59,26%	27	37,04%	15410	30,84%	355	18,31%	29516	38,99%	711	26,86%
2004	4299	41,17%	76	35,53%	9244	50,80%	227	38,77%	1147	59,63%	27	48,15%	15539	30,95%	325	18,15%	30229	39,56%	655	28,55%
2005	4541	41,47%	77	29,87%	9448	51,77%	209	39,23%	1144	60,31%	25	24,00%	15696	31,39%	358	17,88%	30829	40,19%	669	26,16%
2006	4662	42,32%	63	33,33%	9545	52,26%	235	42,55%	1147	60,59%	24	62,50%	15766	31,68%	372	21,24%	31120	40,65%	694	30,98%
2007	4835	42,98%	91	38,46%	9839	52,47%	232	40,52%	1164	59,11%	25	52,00%	16064	31,83%	388	23,97%	31902	40,88%	736	31,93%

N.B. : 1) de 1993 à 2000, l'effectif du corps des MCF rassemble les MCF de 2ème classe (MCF 2C), les MCF de 1ère classe (MCF 1C) et les MCF hors classe (MCF HC) ; à partir de 2001, il rassemble la classe normale (MCF CN) et la hors classe ;

2) l'effectif affiché chaque année comprend tous les agents, quelle que soit leur position administrative ;

3) cet effectif ne comprend pas les MCF stagiaires, alors que certains d'entre eux ont été recrutés PR et sont compris dans le nombre des recrutés affiché ; toutefois, le nombre de femmes parmi les stagiaires est limité et ne modifie pas sensiblement les pourcentages des femmes dans l'effectif des MCF recrutés.

## Etude de la promotion dans la carrière des enseignants-chercheurs 1993-2007

Tableau B-3

Bilan des recrutements des maîtres de conférences dans le corps des professeurs 1993-2007  
Répartition du nombre de maîtres de conférences recrutés professeurs par sexe et discipline

Grande Discipline	Section	Titre de la section	MCF recrutés PR			
			total	femmes	hommes	% de femmes
Droit Economie et Gestion	01	Droit privé et sciences criminelles	319	130	189	40,75%
	02	Droit public	262	70	192	26,72%
	03	Histoire du droit et des institutions	60	14	46	23,33%
	04	Science politique	57	12	45	21,05%
	05	Sciences économiques	277	59	218	21,30%
	06	Sciences de gestion	253	64	189	25,30%
Total Droit, Economie et Gestion			1228	349	879	28,42%
Lettres et Sciences humaines	07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales	181	74	107	40,88%
	08	Langues et littératures anciennes	106	45	61	42,45%
	09	Langue et littérature françaises	322	137	185	42,55%
	10	Littératures comparées	70	31	39	44,29%
	11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	361	184	177	50,97%
	12	Langues et littératures germaniques et scandinaves	112	53	59	47,32%
	13	Langues et littératures slaves	30	16	14	53,33%
	14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes	248	117	131	47,18%
	15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques	82	26	56	31,71%
	16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale	257	101	156	39,30%
	17	Philosophie	128	34	94	26,56%
	18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art	113	27	86	23,89%
	19	Sociologie, démographie	165	43	122	26,06%
	20	Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire	45	10	35	22,22%
	21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art	225	74	151	32,89%
	22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique	346	90	256	26,01%
	23	Géographie physique, humaine, économique et régionale	208	42	166	20,19%
	24	Aménagement de l'espace, urbanisme	58	13	45	22,41%
	70	Sciences de l'éducation	148	43	105	29,05%
	71	Sciences de l'information et de la communication	126	47	79	37,30%
	72	Epistémologie, histoire des sciences et des techniques	17	4	13	23,53%
	73	Cultures et langues régionales	22	2	20	9,09%
	74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives	120	26	94	21,67%
	75	Théologie	19	4	15	21,05%
	Total Lettres et Sciences humaines			3509	1243	2266
Pharmacie	39	Sciences physico-chimiques et technologies pharmaceutiques	91	25	66	27,47%
	40	Sciences du médicament	136	53	83	38,97%
	41	Sciences biologiques	92	37	55	40,22%
Total Pharmacie			319	115	204	36,05%
Sciences et Techniques	25	Mathématiques	174	11	163	6,32%
	26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques	258	54	204	20,93%
	27	Informatique	491	116	375	23,63%
	28	Milieux denses et matériaux	305	47	258	15,41%
	29	Constituants élémentaires	78	8	70	10,26%
	30	Milieux dilués et optique	139	22	117	15,83%
	31	Chimie théorique, physique, analytique	190	35	155	18,42%
	32	Chimie organique, minérale, industrielle	279	74	205	26,52%
	33	Chimie des matériaux	172	32	140	18,60%
	34	Astronomie, astrophysique	36	10	26	27,78%
	35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes	76	6	70	7,89%
	36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléo-biosphère	80	7	73	8,75%
	37	Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement	36	6	30	16,67%
	60	Mécanique, génie mécanique, génie civil	397	29	368	7,30%
	61	Génie informatique, automatique et traitement du signal	344	39	305	11,34%
	62	Energétique, génie des procédés	213	47	166	22,07%
	63	Electronique, optronique et systèmes	398	36	362	9,05%
	64	Biochimie et biologie moléculaire	151	37	114	24,50%
	65	Biologie cellulaire	131	54	77	41,22%
	66	Physiologie	124	30	94	24,19%
	67	Biologie des populations et écologie	111	26	85	23,42%
68	Biologie des organismes	107	26	81	24,30%	
69	Neurosciences	56	17	39	30,36%	
Total Sciences et Techniques			4346	769	3577	17,69%
<b>TOUTES SECTIONS CONFONDUES</b>			<b>9402</b>	<b>2476</b>	<b>6926</b>	<b>26,33%</b>

## Etude de la promotion dans la carrière des enseignants-chercheurs 1993-2007

**Tableau B-4a**  
**Bilan des recrutements des maîtres de conférences dans le corps des professeurs 1993-2000**  
**Nombre des femmes recrutées par rapport au nombre total des maîtres de conférences nommés professeurs, par discipline et par année**

Grande Discipline	Section	Titre de la section	1993		1994		1995		1996		1997		1998		1999		2000	
			MCF recrutés PR	MCF femmes recrutées														
<b>Droit</b>	01	Droit privé et sciences criminelles	25	11	6	2	23	7	9	3	24	7	25	9	26	10	5	1
	02	Droit public	13	1	28	7			37	10	8	2	26	3	3	2	36	10
	03	Histoire du droit et des institutions	4	2	5	1			7		2		5	1			6	1
	04	Sciences politiques	8				4	1	2		3	1	3		5	3	4	1
	05	Sciences économiques	12	2	35	4	1		35	11	9		26	5	17	4	32	7
	06	Sciences de gestion	15	3	9	3	11	2	4		22	2	8	1	44	11	2	1
Total Droit, Economie et Gestion			77	19	83	17	39	10	94	24	68	12	93	19	95	30	85	21
<b>Lettres et Sciences humaines</b>	07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales	13	3	13	3	12	6	8	4	7	4	18	4	12	6	12	4
	08	Langues et littératures anciennes	6	1	7	3	7	2	2		10	4	14	6	6	3	10	4
	09	Langue et littérature françaises	26	14	31	7	28	10	16	5	27	8	23	9	34	19	29	10
	10	Littératures comparées	6	1	2	1	3	1	7	3	5	3	6	2	6	4	2	1
	11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	31	13	24	10	23	11	24	13	16	9	19	8	31	16	28	12
	12	Langues et littératures germaniques et scandinaves	10	5	6		9	6	6	4	5		4	2	14	3	13	7
	13	Langues et littératures slaves	2	2	3		1		1	1			2	1	2	1	3	1
	14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes	11	4	21	9	16	6	20	9	14	5	22	10	17	8	13	7
	15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques	6	2	1		3		10	1	1	1	8	2	2	2	9	4
	16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale	22	10	14	1	13	6	7	4	16	5	15	5	23	7	19	10
	17	Philosophie	12	6	5	3	8	3	7	3	8	3	9	3	13	1	5	
	18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art	11	4	3	1	4	1	2		6		9	1	7	1	9	2
	19	Sociologie, démographie	11	4	9	1	10	1	9	2	8	3	13	4	12	3	8	
	20	Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire	4	1	1		3				3	1	2		3		2	
	21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art ; de la musique	19	6	16	5	14	5	9	4	13	7	19	4	17	5	18	8
	22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique	27	5	22	9	26	4	19	4	14	4	26	11	31	6	25	4
	23	Géographie physique, humaine, économique et régionale	9		17	3	15	3	13	2	11	3	15	3	13	4	13	1
	24	Aménagement de l'espace, urbanisme	3	1	4	2	2		6	1	3		1		5	1	3	1
	70	Sciences de l'éducation	9	2	4	2	6	2	8	3	2	1	14	1	14	6	16	6
	71	Sciences de l'information et de la communication	18	4	6	2	5	2	2	2	2	2	8	3	9	3	9	3
	72	Epistémologie, histoire des sciences et des techniques	2				1		2	1					3	1	1	
73	Cultures et langues régionales	3		2				1		2		1		1		2	1	
74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives	8		3	1	7	2	2		8		19	4	12	2	7		
75	Théologie	2										1		3	1	1	1	
Total Lettres et Sciences humaines			271	88	214	61	216	71	181	64	183	63	268	83	290	103	257	87
<b>Pharmacie</b>	39	Sciences physico-chimiques et technologies pharmaceutiques	4		6	2	5		1		4	2	8	3	8	5	10	
	40	Sciences du médicament	5	3	7	2	3		4	2	14	6	12	4	12	3	5	
	41	Sciences biologiques	8	3	6	2	5	1			5	2	1		5	2	6	
	Total Pharmacie			17	6	19	6	13	1	5	2	23	10	21	7	25	10	21
<b>Sciences et Techniques</b>	25	Mathématiques	20	3	12		9	1	12		10		9		7		11	1
	26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques	28	8	10	2	14	4	6		10	3	20	5	21	4	17	
	27	Informatique	26	5	22	6	16	2	19	5	17	3	27	6	36	11	33	10
	28	Milieux denses et matériaux	30	5	23	4	15	2	12	3	10	2	14	1	20	2	16	1
	29	Constituants élémentaires	6		7		3		3		4		4	1	4	1	5	
	30	Milieux dilués et optique	15	2	10	2	4	1	1		8	1	9	1	6	1	6	3
	31	Chimie théorique, physique, analytique	17	1	10	2	14	2	7	2	7	2	6	1	7	1	6	
	32	Chimie organique, minérale, industrielle	26	2	21	6	13	1	6		9	2	20	9	25	4	15	7
	33	Chimie des matériaux	9	1	4		8	3	4	1	9	2	6		11	1	13	3
	34	Astronomie, astrophysique	4	1	1		3	1	1		1		1		2		3	1
	35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes	7		1		2		2		4		14		5	1	4	
	36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléo-biosphère	1		7		9		6	1	5		8	1	4		3	1
	37	Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement	6	1	1		3	2	1		1		4	2	2			
	60	Mécanique, génie mécanique, génie civil	30	2	18		14		17		16	1	29	4	19	1	34	4
	61	Génie informatique, automatique et traitement du signal	27	3	19		13	3	16	2	14	1	16	1	23	5	29	3
	62	Energétique, génie des procédés	20	2	10	4	13		7	2	10	2	11		9	2	15	3
	63	Electronique, optronique et systèmes	32	2	19	1	17		8		22	2	23	3	19		36	1
	64	Biochimie et biologie moléculaire	10	3	9	2	7	2	7	2	8	1	10	1	9	1	10	1
	65	Biologie cellulaire	6	1	4	1	8	3	7	1	7	3	11	4	9	2	7	3
	66	Physiologie	10	1	6	3	2	1	3		8		5		10	3	10	3
	67	Biologie des populations et écologie	8	3	5		6	1	4		3	1	7	3	9	1	12	4
	68	Biologie des organismes	7	1	4	1	2	1	2		10	2	7	2	7	1	9	
	69	Neurosciences	5	2	2		1		4		4		4	1	5	2	3	1
Total Sciences et Techniques			350	49	225	34	196	30	153	19	192	29	265	46	269	44	297	50
<b>TOUTES SECTIONS CONFONDUES</b>			<b>715</b>	<b>162</b>	<b>541</b>	<b>118</b>	<b>464</b>	<b>112</b>	<b>433</b>	<b>109</b>	<b>466</b>	<b>114</b>	<b>647</b>	<b>155</b>	<b>679</b>	<b>187</b>	<b>660</b>	<b>158</b>

## Etude de la promotion dans la carrière des enseignants-chercheurs 1993-2007

Tableau B-4b

Bilan des recrutements des maîtres de conférences dans le corps des professeurs 2001-2007  
Nombre des femmes recrutées par rapport au nombre total des maîtres de conférences nommés professeurs, par discipline et par année

Grande Discipline	Section	Titre de la section	2001		2002		2003		2004		2005		2006		2007	
			MCF recrutés PR	MCF femmes recrutées												
Droit Economie et Gestion	01	Droit privé et sciences criminelles	46	24	4	2	32	11	22	12	27	11	6	4	39	16
	02	Droit public	3		37	14	3		29	11	13	1	23	7	3	2
	03	Histoire du droit et des institutions	5	2	8	1			9	1			7	4	2	1
	04	Science politique	6		2	1	2		1		8	3	3	1	6	1
	05	Sciences économiques	19	2	35	11	6	1	14	3	1		22	5	13	4
	06	Sciences de gestion	22	7	23	6	34	9	1		28	8	2		28	11
		<b>Total Droit, Economie et Gestion</b>	<b>101</b>	<b>35</b>	<b>109</b>	<b>35</b>	<b>77</b>	<b>21</b>	<b>76</b>	<b>27</b>	<b>77</b>	<b>23</b>	<b>63</b>	<b>21</b>	<b>91</b>	<b>35</b>
Lettres et Sciences humaines	07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales	20	7	17	7	9	6	7	2	9	4	14	7	10	7
	08	Langues et littératures anciennes	5	2	10	7	10	2	4	3	6	3	4	2	5	3
	09	Langue et littérature françaises	24	8	15	6	11	4	17	11	8	7	15	10	18	9
	10	Littératures comparées	4	1	4	3	6	3	1		2		10	5	6	3
	11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	25	13	23	11	23	14	19	12	25	13	23	13	27	16
	12	Langues et littératures germaniques et scandinaves	11	5	5	2	4	3	10	4	6	5	6	4	3	3
	13	Langues et littératures slaves	5	3	3	1	1	1	1	1	1	1	2	1	2	2
	14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes	14	7	12	5	23	14	19	9	14	9	18	7	14	8
	15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques	8	1	4	2	5	3	6	2	3	2	11	3	5	1
	16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale	15	9	18	8	16	5	21	10	18	5	18	9	22	7
	17	Philosophie	12	1	6	2	14		7	3	6		7	2	9	4
	18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art	10	2	7	3	9	3	8	1	12	6	8	1	8	1
	19	Sociologie, démographie	16	4	9	2	14	2	7	2	11	6	16	6	12	3
	20	Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire	3	1	4	1	6	3	1		6	2	2		5	1
	21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux : de l'art	10	2	14	7	16	3	16	4	16	3	9	2	19	9
	22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain : de l'art : de la musique	25	5	21	7	22	5	33	8	14	4	23	9	18	5
	23	Géographie physique, humaine, économique et régionale	11	4	11	1	19	5	19	5	13	2	15	3	14	3
	24	Aménagement de l'espace, urbanisme	2		8	2	3	2	3		4	1	4	2	7	2
	70	Sciences de l'éducation	7	1	16	3	10	3	8	3	12	4	9	3	13	3
71	Sciences de l'information et de la communication	9	2	6	1	15	7	8	4	11	3	12	8	5	3	
72	Epistémologie, histoire des sciences et des techniques			2	2	2		1		2				1		
73	Cultures et langues régionales	1		4	1	1								2		
74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives	5	2	10	1	11	6	8	4	8	1	7	3	5	1	
75	Théologie	2		1		2	1	3		2		2		2		
		<b>Total Lettres et Sciences humaines</b>	<b>244</b>	<b>80</b>	<b>230</b>	<b>84</b>	<b>252</b>	<b>95</b>	<b>227</b>	<b>88</b>	<b>209</b>	<b>82</b>	<b>235</b>	<b>100</b>	<b>232</b>	<b>94</b>
Pharmacie	39	Sciences physico-chimiques et technologies pharmaceutiques	4		4	1	7	3	8		9	3	6	4	7	2
	40	Sciences du médicament	11	2	9	4	13	3	10	8	7	2	11	6	13	8
	41	Sciences biologiques	10	2	9	7	7	4	9	5	9	1	7	5	5	3
		<b>Total Pharmacie</b>	<b>25</b>	<b>4</b>	<b>22</b>	<b>12</b>	<b>27</b>	<b>10</b>	<b>27</b>	<b>13</b>	<b>25</b>	<b>6</b>	<b>24</b>	<b>15</b>	<b>25</b>	<b>13</b>
Sciences et Techniques	25	Mathématiques	13	1	7	1	14		10		11		15	2	14	2
	26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques	14	3	15	4	15	2	17	5	22	3	24	5	25	6
	27	Informatique	37	5	52	9	45	13	39	9	33	6	49	16	40	10
	28	Milieux denses et matériaux	16	2	23	3	25	2	20	3	25	5	25	4	31	8
	29	Constituants élémentaires	4		6		8	3	2		8	2	7	1	7	
	30	Milieux dilués et optique	8	2	14	2	10	1	9	1	12	3	17	1	10	1
	31	Chimie théorique, physique, analytique	16	4	17	2	15	1	10		16	7	24	6	18	4
	32	Chimie organique, minérale, industrielle	17	4	15	3	24	8	23	8	19	2	20	7	26	11
	33	Chimie des matériaux	8	3	21	2	12	1	18	4	17	4	15	2	17	5
	34	Astronomie, astrophysique			3		1	1	1		7	2	3	2	6	1
	35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes	3		5	2	6		4	1	5		6		8	2
	36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléo-biosphère	6		10		7	2	4	1	3				5	1
	37	Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement	2		1		5		1	1	1		2		7	
	60	Mécanique, génie mécanique, génie civil	18	2	25	1	32	3	41	2	44	5	31	2	29	2
	61	Génie informatique, automatique et traitement du signal	20	3	26	3	32	4	30	2	26	1	29	4	24	4
	62	Energétique, génie des procédés	17	4	11	3	17	6	12	2	19	4	16	5	26	8
	63	Electronique, optronique et systèmes	26	6	29	4	36	4	33	4	43	3	25	1	30	5
	64	Biochimie et biologie moléculaire	10	2	9	3	12	4	11	3	14	6	12	4	13	2
	65	Biologie cellulaire	13	8	10	3	7	3	8	3	9	4	12	7	14	8
	66	Physiologie	5	2	8	3	17	3	13	5	6	2	12	3	9	1
67	Biologie des populations et écologie	7	2	8	1	2		9	2	8	1	13	2	10	5	
68	Biologie des organismes	11	1	3	1	13	4	5	1	6	3	9	4	12	4	
69	Neurosciences	5		7	4			5	2	4	1	4	1	7	3	
		<b>Total Sciences et Techniques</b>	<b>276</b>	<b>54</b>	<b>325</b>	<b>54</b>	<b>355</b>	<b>65</b>	<b>325</b>	<b>59</b>	<b>358</b>	<b>64</b>	<b>372</b>	<b>79</b>	<b>388</b>	<b>93</b>
		<b>TOUTES SECTIONS CONFONDUES</b>	<b>646</b>	<b>173</b>	<b>686</b>	<b>185</b>	<b>711</b>	<b>191</b>	<b>655</b>	<b>187</b>	<b>669</b>	<b>175</b>	<b>694</b>	<b>215</b>	<b>736</b>	<b>235</b>

## Etude de la promotion dans la carrière des enseignants-chercheurs 1993-2007

Tableau C-1a

Bilan des recrutements des maîtres de conférences dans le corps des professeurs 1993-2007  
Répartition des maîtres de conférences recrutés professeurs par année, par grande discipline et par tranche d'âge  
Droit, Economie et Gestion - Lettres et Sciences humaines

Année	Droit, Economie et Gestion									Lettres et Sciences humaines								
	moins de 30	30 - 34	35 - 39	40 - 44	45 - 49	50 - 54	55 - 59	60 et plus	Total recrutés	moins de 30	30 - 34	35 - 39	40 - 44	45 - 49	50 - 54	55 - 59	60 et plus	Total recrutés
1993	3	12	12	15	15	14	5	1	77	1	21	40	94	58	42	15	20	291
1994	6	24	14	18	13	4	2	2	83	2	18	41	70	50	27	6	14	228
1995	2	19	9	5	3	1			39	4	16	43	69	48	21	15	22	238
1996	3	37	10	11	12	16	5		94		16	42	52	41	21	9	15	196
1997	6	27	11	6	6	11	1		68	2	16	39	40	52	23	11	22	205
1998	4	35	10	11	15	17	1		93	3	26	52	61	66	43	17	38	306
1999	3	31	16	12	14	17	2		95	3	32	53	75	78	40	9	21	311
2000	3	32	21	5	14	8	1	1	85	1	36	44	69	68	31	8	36	293
2001	5	32	12	12	14	16	9	1	101	2	19	49	52	70	39	13	23	267
2002	7	40	15	13	13	12	7	2	109		30	50	54	54	34	8	42	272
2003	1	34	21	9	3	5	2	2	77		34	61	51	49	50	7	25	277
2004	2	28	10	13	11	3	8	1	76	1	30	50	54	49	37	6	33	260
2005	2	26	17	14	13	2	3		77	4	31	48	45	49	24	8	27	236
2006	5	27	14	12	2	2	1		63	2	23	60	58	41	32	19	24	259
2007	1	19	23	23	16	6	2	1	91		27	66	47	48	31	13	37	269
<b>Total</b>	<b>53</b>	<b>423</b>	<b>215</b>	<b>179</b>	<b>164</b>	<b>134</b>	<b>49</b>	<b>11</b>	<b>1228</b>	<b>25</b>	<b>375</b>	<b>738</b>	<b>891</b>	<b>821</b>	<b>495</b>	<b>164</b>	<b>399</b>	<b>3908</b>

Année	Droit, Economie et Gestion									Lettres et Sciences humaines								
	moins de 30	30 - 34	35 - 39	40 - 44	45 - 49	50 - 54	55 - 59	60 et plus	Total recrutés	moins de 30	30 - 34	35 - 39	40 - 44	45 - 49	50 - 54	55 - 59	60 et plus	Total recrutés
1993	3,90%	15,58%	15,58%	19,48%	19,48%	18,18%	6,49%	1,30%	100,00%	0,34%	7,22%	13,75%	32,30%	19,93%	14,43%	5,15%	6,87%	100,00%
1994	7,23%	28,92%	16,87%	21,69%	15,66%	4,82%	2,41%	2,41%	100,00%	0,88%	7,89%	17,98%	30,70%	21,93%	11,84%	2,63%	6,14%	100,00%
1995	5,13%	48,72%	23,08%	12,82%	7,69%	2,56%			100,00%	1,68%	6,72%	18,07%	28,99%	20,17%	8,82%	6,30%	9,24%	100,00%
1996	3,19%	39,36%	10,64%	11,70%	12,77%	17,02%	5,32%		100,00%		8,16%	21,43%	26,53%	20,92%	10,71%	4,59%	7,65%	100,00%
1997	8,82%	39,71%	16,18%	8,82%	8,82%	16,18%	1,47%		100,00%	0,98%	7,80%	19,02%	19,51%	25,37%	11,22%	5,37%	10,73%	100,00%
1998	4,30%	37,63%	10,75%	11,83%	16,13%	18,28%	1,08%		100,00%	0,98%	8,50%	16,99%	19,93%	21,57%	14,05%	5,56%	12,42%	100,00%
1999	3,16%	32,63%	16,84%	12,63%	14,74%	17,89%	2,11%		100,00%	0,96%	10,29%	17,04%	24,12%	25,08%	12,86%	2,89%	6,75%	100,00%
2000	3,53%	37,65%	24,71%	5,88%	16,47%	9,41%	1,18%	1,18%	100,00%	0,34%	12,29%	15,02%	23,55%	23,21%	10,58%	2,73%	12,29%	100,00%
2001	4,95%	31,68%	11,88%	11,88%	13,86%	15,84%	8,91%	0,99%	100,00%	0,75%	7,12%	18,35%	19,48%	26,22%	14,61%	4,87%	8,61%	100,00%
2002	6,42%	36,70%	13,76%	11,93%	11,93%	11,01%	6,42%	1,83%	100,00%		11,03%	18,38%	19,85%	19,85%	12,50%	2,94%	15,44%	100,00%
2003	1,30%	44,16%	27,27%	11,69%	3,90%	6,49%	2,60%	2,60%	100,00%		12,27%	22,02%	18,41%	17,69%	18,05%	2,53%	9,03%	100,00%
2004	2,63%	36,84%	13,16%	17,11%	14,47%	3,95%	10,53%	1,32%	100,00%	0,38%	11,54%	19,23%	20,77%	18,85%	14,23%	2,31%	12,69%	100,00%
2005	2,60%	33,77%	22,08%	18,18%	16,88%	2,60%	3,90%		100,00%	1,69%	13,14%	20,34%	19,07%	20,76%	10,17%	3,39%	11,44%	100,00%
2006	7,94%	42,86%	22,22%	19,05%	3,17%	3,17%	1,59%		100,00%	0,77%	8,88%	23,17%	22,39%	15,83%	12,36%	7,34%	9,27%	100,00%
2007	1,10%	20,88%	25,27%	25,27%	17,58%	6,59%	2,20%	1,10%	100,00%		10,04%	24,54%	17,47%	17,84%	11,52%	4,83%	13,75%	100,00%
<b>Total</b>	<b>4,32%</b>	<b>34,45%</b>	<b>17,51%</b>	<b>14,58%</b>	<b>13,36%</b>	<b>10,91%</b>	<b>3,99%</b>	<b>0,90%</b>	<b>100,00%</b>	<b>0,64%</b>	<b>9,60%</b>	<b>18,88%</b>	<b>22,80%</b>	<b>21,01%</b>	<b>12,67%</b>	<b>4,20%</b>	<b>10,21%</b>	<b>100,00%</b>

## Etude de la promotion dans la carrière des enseignants-chercheurs 1993-2007

Tableau C-1b

Bilan des recrutements des maîtres de conférences dans le corps des professeurs 1993-2007  
Répartition des maîtres de conférences recrutés professeurs par année, par grande discipline et par tranche d'âge  
Pharmacie - Sciences et Techniques

Année	Pharmacie									Sciences et Techniques								
	moins de 30	30 - 34	35 - 39	40 - 44	45 - 49	50 - 54	55 - 59	60 et plus	Total recrutés	moins de 30	30 - 34	35 - 39	40 - 44	45 - 49	50 - 54	55 - 59	60 et plus	Total recrutés
1993			1	12	3	1			17	1	19	64	63	133	59	9	2	350
1994			2	8	7	2			19	1	14	52	31	76	44	7		225
1995		2	3	2	3	3			13		14	39	31	48	50	14		196
1996			2	2		1			5		15	44	33	28	23	9	1	153
1997			4	9	5	3	2		23		13	61	36	29	36	15	2	192
1998			5	8	1	6	1		21	1	22	82	59	51	39	10	1	265
1999			6	4	4	10		1	25		22	97	63	28	40	17	2	269
2000			2	11	4	2	2		21		24	99	81	43	34	16		297
2001		1	7	6	3	6	1	1	25		19	104	75	36	26	12	4	276
2002			6	10	1	4	1		22		23	139	89	40	19	12	3	325
2003		2	5	13	4	2	1		27		19	131	129	34	23	18	1	355
2004			4	14	5	3	1		27		22	120	110	45	14	10	4	325
2005		2	7	10	5	1			25		30	125	133	50	10	10		358
2006			7	9	4	1	3		24		18	144	133	57	12	5	3	372
2007		1	8	8	2	5	1		25		16	138	160	53	13	5	3	388
<b>Total</b>		<b>8</b>	<b>69</b>	<b>126</b>	<b>51</b>	<b>50</b>	<b>13</b>	<b>2</b>	<b>319</b>	<b>3</b>	<b>290</b>	<b>1439</b>	<b>1226</b>	<b>751</b>	<b>442</b>	<b>169</b>	<b>26</b>	<b>4346</b>

Année	Pharmacie									Sciences et Techniques								
	moins de 30	30 - 34	35 - 39	40 - 44	45 - 49	50 - 54	55 - 59	60 et plus	Total recrutés	moins de 30	30 - 34	35 - 39	40 - 44	45 - 49	50 - 54	55 - 59	60 et plus	Total recrutés
1993			5,88%	70,59%	17,65%	5,88%			100,00%	0,29%	5,43%	18,29%	18,00%	38,00%	16,86%	2,57%	0,57%	100,00%
1994			10,53%	42,11%	36,84%	10,53%			100,00%	0,44%	6,22%	23,11%	13,78%	33,78%	19,56%	3,11%		100,00%
1995		15,38%	23,08%	15,38%	23,08%	23,08%			100,00%		7,14%	19,90%	15,82%	24,49%	25,51%	7,14%		100,00%
1996			40,00%	40,00%		20,00%			100,00%		9,80%	28,76%	21,57%	18,30%	15,03%	5,88%	0,65%	100,00%
1997			17,39%	39,13%	21,74%	13,04%	8,70%		100,00%		6,77%	31,77%	18,75%	15,10%	18,75%	7,81%	1,04%	100,00%
1998			23,81%	38,10%	4,76%	28,57%	4,76%		100,00%	0,38%	8,30%	30,94%	22,26%	19,25%	14,72%	3,77%	0,38%	100,00%
1999			24,00%	16,00%	16,00%	40,00%		4,00%	100,00%		8,18%	36,06%	23,42%	10,41%	14,87%	6,32%	0,74%	100,00%
2000			9,52%	52,38%	19,05%	9,52%	9,52%		100,00%		8,08%	33,33%	27,27%	14,48%	11,45%	5,39%		100,00%
2001		4,00%	28,00%	24,00%	12,00%	24,00%	4,00%	4,00%	100,00%		6,88%	37,68%	27,17%	13,04%	9,42%	4,35%	1,45%	100,00%
2002			27,27%	45,45%	4,55%	18,18%	4,55%		100,00%		7,08%	42,77%	27,38%	12,31%	5,85%	3,69%	0,92%	100,00%
2003		7,41%	18,52%	48,15%	14,81%	7,41%	3,70%		100,00%		5,35%	36,90%	36,34%	9,58%	6,48%	5,07%	0,28%	100,00%
2004			14,81%	51,85%	18,52%	11,11%	3,70%		100,00%		6,77%	36,92%	33,85%	13,85%	4,31%	3,08%	1,23%	100,00%
2005		8,00%	28,00%	40,00%	20,00%	4,00%			100,00%		8,38%	34,92%	37,15%	13,97%	2,79%	2,79%		100,00%
2006			29,17%	37,50%	16,67%	4,17%	12,50%		100,00%		4,84%	38,71%	35,75%	15,32%	3,23%	1,34%	0,81%	100,00%
2007		4,00%	32,00%	32,00%	8,00%	20,00%	4,00%		100,00%		4,12%	35,57%	41,24%	13,66%	3,35%	1,29%	0,77%	100,00%
<b>Total</b>		<b>2,51%</b>	<b>21,63%</b>	<b>39,50%</b>	<b>15,99%</b>	<b>15,67%</b>	<b>4,08%</b>	<b>0,63%</b>	<b>100,00%</b>	<b>0,07%</b>	<b>6,67%</b>	<b>33,11%</b>	<b>28,21%</b>	<b>17,28%</b>	<b>10,17%</b>	<b>3,89%</b>	<b>0,60%</b>	<b>100,00%</b>

## Etude de la promotion dans la carrière des enseignants-chercheurs 1993-2007

### Tableau C-2

**Bilan des recrutements des maîtres de conférences dans le corps des professeurs 1993-2007**

**Age moyen des recrutés par année et par sexe**

Année	MCF recrutés PR		
	Femmes	Hommes	Total MCF recrutés PR
1993	46 ans ; 1 mois	45 ans ; 9 mois	45 ans ; 10 mois
1994	45 ans ; 2 mois	44 ans ; 6 mois	44 ans ; 7 mois
1995	46 ans ; 6 mois	45 ans ; 3 mois	45 ans ; 6 mois
1996	44 ans ; 4 mois	44 ans ; 3 mois	44 ans ; 3 mois
1997	46 ans ; 2 mois	43 ans ; 9 mois	44 ans ; 4 mois
1998	46 ans ; 8 mois	43 ans ; 9 mois	44 ans ; 5 mois
1999	45 ans ; 8 mois	44 ans ;	44 ans ; 6 mois
2000	44 ans ; 4 mois	43 ans ; 8 mois	43 ans ; 10 mois
2001	45 ans ; 2 mois	43 ans ; 11 mois	44 ans ; 3 mois
2002	44 ans ; 10 mois	42 ans ; 3 mois	42 ans ; 11 mois
2003	44 ans ; 6 mois	42 ans ; 10 mois	43 ans ; 3 mois
2004	44 ans ; 3 mois	43 ans ;	43 ans ; 4 mois
2005	43 ans ; 7 mois	42 ans ;	42 ans ; 5 mois
2006	44 ans ; 4 mois	42 ans ;	42 ans ; 9 mois
2007	44 ans ; 5 mois	42 ans ; 8 mois	43 ans ; 2 mois
<b>Total</b>	<b>45 ans ;</b>	<b>43 ans ; 6 mois</b>	<b>43 ans ; 11 mois</b>

## Etude de la promotion dans la carrière des enseignants-chercheurs 1993-2007

Tableau C-3

## Bilan des recrutements des maîtres de conférences dans le corps des professeurs 1993-2007

## Age moyen des recrutés par année, par grande discipline et par sexe

Année	Droit, Economie et Gestion			Lettres et Sciences humaines			Pharmacie			Sciences et Techniques		
	Femmes	Hommes	Total MCF recrutés PR	Femmes	Hommes	Total MCF recrutés PR	Femmes	Hommes	Total MCF recrutés PR	Femmes	Hommes	Total MCF recrutés PR
1993	39 ans ; 8 mois	42 ans ; 8 mois	42 ans ;	48 ans ; 10 mois	48 ans ; 9 mois	48 ans ; 9 mois	43 ans ; 6 mois	42 ans ; 7 mois	42 ans ; 11 mois	43 ans ; 11 mois	44 ans ; 7 mois	44 ans ; 6 mois
1994	33 ans ; 8 mois	38 ans ; 2 mois	37 ans ; 3 mois	48 ans ; 4 mois	47 ans ; 11 mois	48 ans ;	45 ans ; 6 mois	43 ans ; 10 mois	44 ans ; 4 mois	45 ans ; 2 mois	43 ans ; 11 mois	44 ans ; 2 mois
1995	36 ans ; 1 mois	33 ans ; 9 mois	34 ans ; 4 mois	49 ans ; 1 mois	47 ans ; 7 mois	48 ans ; 1 mois	50 ans ;	42 ans ; 1 mois	42 ans ; 9 mois	43 ans ; 10 mois	45 ans ; 4 mois	45 ans ; 1 mois
1996	35 ans ; 3 mois	40 ans ; 4 mois	39 ans ; 1 mois	48 ans ; 6 mois	47 ans ; 10 mois	48 ans ; 1 mois	36 ans ;	44 ans ; 4 mois	41 ans ;	42 ans ; 6 mois	43 ans ; 1 mois	43 ans ;
1997	30 ans ;	36 ans ; 8 mois	35 ans ; 6 mois	49 ans ; 9 mois	47 ans ; 9 mois	48 ans ; 5 mois	46 ans ; 10 mois	43 ans ; 4 mois	44 ans ; 10 mois	45 ans ;	43 ans ; 4 mois	43 ans ; 7 mois
1998	38 ans ; 4 mois	38 ans ; 6 mois	38 ans ; 5 mois	49 ans ; 7 mois	48 ans ; 1 mois	48 ans ; 6 mois	43 ans ; 5 mois	45 ans ; 3 mois	44 ans ; 7 mois	45 ans ; 5 mois	41 ans ; 8 mois	42 ans ; 4 mois
1999	38 ans ; 3 mois	39 ans ; 7 mois	39 ans ; 2 mois	48 ans ; 2 mois	47 ans ; 11 mois	48 ans ;	46 ans ; 2 mois	46 ans ; 11 mois	46 ans ; 7 mois	44 ans ; 10 mois	41 ans ; 10 mois	42 ans ; 4 mois
2000	37 ans ; 7 mois	37 ans ; 5 mois	37 ans ; 5 mois	47 ans ; 1 mois	47 ans ; 11 mois	47 ans ; 8 mois		44 ans ; 9 mois	44 ans ; 9 mois	42 ans ; 4 mois	42 ans ; 3 mois	42 ans ; 4 mois
2001	37 ans ; 11 mois	41 ans ;	39 ans ; 11 mois	49 ans ; 9 mois	48 ans ; 2 mois	48 ans ; 8 mois	45 ans ; 3 mois	45 ans ; 1 mois	45 ans ; 1 mois	43 ans ; 2 mois	41 ans ; 6 mois	41 ans ; 10 mois
2002	38 ans ; 7 mois	37 ans ; 4 mois	37 ans ; 9 mois	49 ans ;	47 ans ; 1 mois	47 ans ; 10 mois	41 ans ; 9 mois	46 ans ; 1 mois	43 ans ; 8 mois	42 ans ; 11 mois	40 ans ; 10 mois	41 ans ; 2 mois
2003	33 ans ; 9 mois	38 ans ; 9 mois	37 ans ; 5 mois	48 ans ; 10 mois	46 ans ; 11 mois	47 ans ; 8 mois	42 ans ; 1 mois	43 ans ;	42 ans ; 7 mois	42 ans ; 1 mois	41 ans ; 4 mois	41 ans ; 6 mois
2004	38 ans ; 9 mois	39 ans ; 8 mois	39 ans ; 4 mois	47 ans ; 3 mois	47 ans ; 11 mois	47 ans ; 8 mois	45 ans ; 3 mois	42 ans ; 7 mois	43 ans ; 11 mois	42 ans ; 1 mois	41 ans ;	41 ans ; 3 mois
2005	37 ans ; 7 mois	38 ans ; 4 mois	38 ans ; 1 mois	46 ans ; 6 mois	47 ans ; 2 mois	46 ans ; 11 mois	42 ans ; 10 mois	41 ans ;	41 ans ; 5 mois	41 ans ; 11 mois	40 ans ; 6 mois	40 ans ; 9 mois
2006	34 ans ; 4 mois	33 ans ; 11 mois	34 ans ; 1 mois	48 ans ; 7 mois	47 ans ; 6 mois	47 ans ; 11 mois	43 ans ; 4 mois	44 ans ; 7 mois	43 ans ; 10 mois	41 ans ; 11 mois	40 ans ; 7 mois	40 ans ; 11 mois
2007	41 ans ;	40 ans ; 1 mois	40 ans ; 5 mois	48 ans ; 5 mois	47 ans ; 3 mois	48 ans ; 5 mois	41 ans ; 10 mois	43 ans ; 9 mois	42 ans ; 9 mois	42 ans ;	40 ans ; 11 mois	41 ans ; 2 mois
<b>Total</b>	<b>37 ans ; 3 mois</b>	<b>38 ans ; 8 mois</b>	<b>38 ans ; 3 mois</b>	<b>48 ans ; 6 mois</b>	<b>47 ans ; 9 mois</b>	<b>48 ans ;</b>	<b>43 ans ; 9 mois</b>	<b>43 ans ; 11 mois</b>	<b>43 ans ; 10 mois</b>	<b>43 ans ;</b>	<b>42 ans ;</b>	<b>42 ans ; 2 mois</b>

**Bilan des recrutements  
des maîtres de conférences dans le corps des professeurs  
1993-2007**

Données statutaires

**Etude de la promotion dans la carrière des enseignants-chercheurs 1993-2007**

**Tableau D-1**

**Bilan des recrutements des maîtres de conférences dans le corps des professeurs 1993-2007**  
**Comparaison, par année, du nombre des recrutés et du nombre des promus à la hors classe**  
**par rapport à l'effectif des maîtres de conférences**

Année	1 Effectif des MCF	2 Effectif des recrutés PR	3 Effectif des promus HC	Ratio 2/1	Ratio 3/1
1993	17551	715	200	4,07%	1,14%
1994	18229	541	247	2,97%	1,35%
1995	19505	464	300	2,38%	1,54%
1996	20817	433	246	2,08%	1,18%
1997	21879	466	237	2,13%	1,08%
1998	22702	647	651	2,85%	2,87%
1999	22884	679	419	2,97%	1,83%
2000	23982	660	487	2,75%	2,03%
2001	24972	646	434	2,59%	1,74%
2002	25751	686	447	2,66%	1,74%
2003	26680	711	606	2,66%	2,27%
2004	27128	655	585	2,41%	2,16%
2005	27515	669	543	2,43%	1,97%
2006	27691	694	555	2,51%	2,00%
2007	28246	736	550	2,61%	1,95%

N.B. : 1) de 1993 à 2000, l'effectif du corps des MCF rassemble les MCF de 2ème classe (MCF 2C), les MCF de 1ère classe (MCF 1C) et les MCF hors classe (MCF HC) ;  
à partir de 2001, il rassemble la classe normale (MCF CN) et la hors classe ;

2) l'effectif affiché chaque année comprend tous les agents, quelle que soit leur position administrative ;

3) cet effectif ne comprend pas les MCF stagiaires, alors que certains d'entre eux ont été recrutés PR et sont compris dans le nombre des recrutés affiché.

Etude de la promotion dans la carrière des enseignants-chercheurs 1993-2007

**Tableau D-2**

**Bilan des recrutements des maîtres de conférences dans le corps des professeurs 1993-2007**  
**Répartition du nombre de maîtres de conférences recrutés professeurs par grade du corps d'origine**  
**Toutes disciplines**

Année	Nombre total de MCF recrutés PR	MCF stagiaires	MCF 2C	MCF 1C	MCF CN	MCF HC
1993	715	19	39	583		74
1994	541	21	58	409		53
1995	464	13	36	364		51
1996	433	14	41	335		43
1997	466	13	38	371		44
1998	647	18	41	533		55
1999	679	18	47	551		63
2000	660	12	54	543		51
2001	646	17	4	37	528	60
2002	686	10			616	60
2003	711	12			653	46
2004	655	12			596	47
2005	669	11			617	41
2006	694	11			630	53
2007	736	7			662	67
<b>Total</b>	<b>9402</b>	<b>208</b>	<b>358</b>	<b>3726</b>	<b>4302</b>	<b>808</b>

N.B. : de 1993 à 2000, le corps des MCF comporte trois grades, les MCF de 2ème classe (MCF 2C), les MCF de 1ère classe (MCF 1C) et les MCF hors classe (MCF HC) ; le 1er juin 2001, les deux premiers grades sont fusionnés en une classe normale (MCF CN) . Pour 2001, les MCF 2C et les MCF 1C portés dans le tableau ont été nommés PR avant le 1er juin 2001.

Etude de la promotion dans la carrière des enseignants-chercheurs 1993-2007

**Tableau D-3a**

**Bilan des recrutements des maîtres de conférences dans le corps des professeurs 1993-2007**  
**Répartition du nombre de maîtres de conférences recrutés professeurs par grade du corps d'origine**  
**Droit, Economie et Gestion**

Année	Nombre total de MCF recrutés PR	MCF stagiaires	MCF 2C	MCF 1C	MCF CN	MCF HC
1993	77	14	6	46		11
1994	83	12	28	40		3
1995	39	10	13	16		
1996	94	13	28	45		8
1997	68	10	18	38		2
1998	93	14	22	52		5
1999	95	17	21	53		4
2000	85	11	29	40		5
2001	101	14			72	15
2002	109	8			91	10
2003	77	12			58	7
2004	76	12			59	5
2005	77	10			63	4
2006	63	10			49	4
2007	91	7			72	12
<b>Total</b>	<b>1228</b>	<b>174</b>	<b>165</b>	<b>330</b>	<b>464</b>	<b>95</b>

N.B. : de 1993 à 2000, le corps des MCF comporte trois grades, les MCF de 2ème classe (MCF 2C), les MCF de 1ère classe (MCF 1C) et les MCF hors classe (MCF HC) ; le 1er juin 2001, les deux premiers grades sont fusionnés en une classe normale (MCF CN) .  
 Pour 2001, les MCF 2C et les MCF 1C portés dans le tableau ont été nommés PR avant le 1er juin 2001.

Etude de la promotion dans la carrière des enseignants-chercheurs 1993-2007

**Tableau D-3b**

**Bilan des recrutements des maîtres de conférences dans le corps des professeurs 1993-2007**  
**Répartition du nombre de maîtres de conférences recrutés professeurs par grade du corps d'origine**  
**Lettres et Sciences humaines**

Année	Nombre total de MCF recrutés PR	MCF stagiaires	MCF 2C	MCF 1C	MCF CN	MCF HC
1993	271	1	15	229		26
1994	214	3	12	178		21
1995	216	3	11	179		23
1996	181		7	157		17
1997	183	1	5	162		15
1998	268	4	9	228		27
1999	290		12	242		36
2000	257		12	224		21
2001	244	2	1	13	203	25
2002	230	2			202	26
2003	252				231	21
2004	227				210	17
2005	209				191	18
2006	235				208	27
2007	232				202	30
<b>Total</b>	<b>3509</b>	<b>16</b>	<b>84</b>	<b>1612</b>	<b>1447</b>	<b>350</b>

N.B. : de 1993 à 2000, le corps des MCF comporte trois grades, les MCF de 2ème classe (MCF 2C), les MCF de 1ère classe (MCF 1C) et les MCF hors classe (MCF HC) ; le 1er juin 2001, les deux premiers grades sont fusionnés en une classe normale (MCF CN) .  
 Pour 2001, les MCF 2C et les MCF 1C portés dans le tableau ont été nommés PR avant le 1er juin 2001.

## Etude de la promotion dans la carrière des enseignants-chercheurs 1993-2007

Tableau D-3c

**Bilan des recrutements des maîtres de conférences dans le corps des professeurs 1993-2007**  
**Répartition du nombre de maîtres de conférences recrutés professeurs par grade du corps d'origine**  
**Pharmacie**

Année	Nombre total de MCF recrutés PR	MCF stagiaires	MCF 2C	MCF 1C	MCF CN	MCF HC
1993	17		2	15		
1994	19	1	1	14		3
1995	13		2	10		1
1996	5			5		
1997	23	1	1	19		2
1998	21			17		4
1999	25			20		5
2000	21		2	17		2
2001	25	1		4	18	2
2002	22				17	5
2003	27				26	1
2004	27				25	2
2005	25				23	2
2006	24	1			20	3
2007	25				22	3
<b>Total</b>	<b>319</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>121</b>	<b>151</b>	<b>35</b>

N.B. : de 1993 à 2000, le corps des MCF comporte trois grades, les MCF de 2ème classe (MCF 2C), les MCF de 1ère classe (MCF 1C) et les MCF hors classe (MCF HC) ; le 1er juin 2001, les deux premiers grades sont fusionnés en une classe normale (MCF CN) .  
 Pour 2001, les MCF 2C et les MCF 1C portés dans le tableau ont été nommés PR avant le 1er juin 2001.

Etude de la promotion dans la carrière des enseignants-chercheurs 1993-2007

**Tableau D-3d**

**Bilan des recrutements des maîtres de conférences dans le corps des professeurs 1993-2007**  
**Répartition du nombre de maîtres de conférences recrutés professeurs par grade du corps d'origine**  
**Sciences et Techniques**

Année	Nombre total de MCF recrutés PR	MCF stagiaires	MCF 2C	MCF 1C	MCF CN	MCF HC
1993	350	4	16	293		37
1994	225	5	17	177		26
1995	196		10	159		27
1996	153	1	6	128		18
1997	192	1	14	152		25
1998	265		10	236		19
1999	269	1	14	236		18
2000	297	1	11	262		23
2001	276		3	20	235	18
2002	325				306	19
2003	355				338	17
2004	325				302	23
2005	358	1			340	17
2006	372				353	19
2007	388				366	22
<b>Total</b>	<b>4346</b>	<b>14</b>	<b>101</b>	<b>1663</b>	<b>2240</b>	<b>328</b>

N.B. : de 1993 à 2000, le corps des MCF comporte trois grades, les MCF de 2ème classe (MCF 2C), les MCF de 1ère classe (MCF 1C) et les MCF hors classe (MCF HC) ; le 1er juin 2001, les deux premiers grades sont fusionnés en une classe normale (MCF CN) .  
 Pour 2001, les MCF 2C et les MCF 1C portés dans le tableau ont été nommés PR avant le 1er juin 2001.

## Etude de la promotion dans la carrière des enseignants-chercheurs 1993-2007

Tableau E-1

## Bilan des recrutements des maîtres de conférences dans le corps des professeurs 1993-2007

## Répartition du nombre de maîtres de conférences recrutés professeurs par ancienneté dans le corps d'origine (%)

## Toutes disciplines

Année	Ancienneté dans le corps d'origine																				Total des MCF recrutés PR
	1 an et moins	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans et plus	
1993	2,10%	3,50%	6,15%	10,21%	15,94%	8,53%	12,59%	37,62%	3,22%											0,14%	715
1994	4,44%	4,81%	5,18%	6,28%	12,38%	14,05%	7,02%	14,42%	29,57%	1,85%											541
1995	3,02%	5,39%	5,17%	4,74%	8,62%	15,30%	12,28%	7,54%	10,78%	25,43%	1,72%										464
1996	3,23%	4,85%	4,39%	5,77%	7,39%	8,55%	13,16%	15,47%	7,62%	5,77%	21,48%	2,08%			0,23%						433
1997	3,00%	1,50%	5,36%	7,51%	3,86%	7,08%	10,52%	11,59%	15,67%	7,51%	7,73%	16,95%	1,50%						0,21%		466
1998	2,94%	2,32%	2,47%	7,11%	5,26%	7,11%	8,96%	10,20%	14,99%	14,53%	4,95%	8,35%	9,12%	1,70%							647
1999	2,80%	2,50%	3,53%	3,98%	6,77%	8,39%	8,54%	10,75%	7,95%	11,05%	11,19%	4,27%	7,22%	10,01%	0,88%					0,15%	679
2000	2,12%	3,18%	2,42%	3,64%	5,15%	7,88%	11,82%	7,88%	8,64%	8,79%	13,94%	11,36%	3,79%	3,94%	4,39%	1,06%					660
2001	2,32%	3,41%	2,94%	3,72%	4,80%	7,43%	9,91%	12,07%	8,82%	7,28%	8,05%	8,51%	7,59%	3,25%	3,72%	5,26%	0,77%			0,15%	646
2002	1,60%	3,35%	3,21%	4,23%	4,37%	4,96%	8,89%	12,54%	14,29%	9,48%	7,00%	6,12%	7,58%	5,39%	2,19%	1,75%	2,92%	0,15%			686
2003	1,69%	1,41%	2,53%	3,38%	6,33%	8,30%	7,88%	6,89%	10,69%	11,81%	8,44%	7,03%	5,49%	6,61%	6,61%	2,11%	1,13%	1,41%	0,28%		711
2004	2,44%	2,14%	1,68%	2,29%	3,82%	7,33%	7,02%	9,62%	10,99%	11,30%	8,70%	7,33%	7,79%	5,04%	4,89%	3,51%	1,37%	1,37%	1,22%	0,15%	655
2005	2,09%	1,49%	1,35%	2,54%	4,19%	7,47%	11,21%	7,47%	8,97%	9,57%	10,31%	10,46%	7,62%	4,33%	3,59%	2,84%	2,99%	0,45%	0,75%	0,30%	669
2006	1,59%	0,43%	1,87%	4,03%	3,75%	5,48%	6,77%	10,09%	7,49%	9,22%	10,66%	8,36%	9,37%	5,76%	4,18%	2,88%	2,88%	2,59%	0,58%	2,02%	694
2007	1,63%	0,68%	0,82%	2,17%	2,17%	4,62%	6,39%	9,38%	13,99%	6,93%	8,56%	8,97%	7,74%	8,15%	5,30%	3,40%	2,72%	2,85%	1,49%	2,04%	736
Total	2,38%	2,60%	3,13%	4,67%	6,23%	7,91%	9,37%	12,33%	11,33%	9,19%	8,08%	6,75%	5,36%	3,96%	2,62%	1,65%	1,08%	0,66%	0,33%	0,37%	9402

Ancienneté du plus grand nombre de recrutés pour l'année considérée

## Etude de la promotion dans la carrière des enseignants-chercheurs 1993-2007

Tableau E-2a

**Bilan des recrutements des maîtres de conférences dans le corps des professeurs 1993-2007**  
**Répartition du nombre de maîtres de conférences recrutés professeurs par ancienneté dans le corps d'origine (%)**  
**Droit, Economie et Gestion**

Année	Ancienneté dans le corps d'origine																				Total des MCF recrutés PR
	1 an et moins	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans et plus	
1993	15,58%	3,90%	12,99%	12,99%	9,09%	2,60%	9,09%	32,47%	1,30%												77
1994	15,66%	10,84%	15,66%	10,84%	6,02%	4,82%	3,61%	19,28%	12,05%	1,20%											83
1995	30,77%	35,90%	7,69%	5,13%	2,56%	10,26%	2,56%	2,56%	2,56%												39
1996	12,77%	19,15%	9,57%	10,64%	3,19%	2,13%	6,38%	3,19%	8,51%	5,32%	14,89%	3,19%			1,06%						94
1997	14,71%	8,82%	20,59%	14,71%	2,94%	2,94%	10,29%	1,47%	7,35%	1,47%	5,88%	5,88%	2,94%								68
1998	16,13%	10,75%	6,45%	10,75%	4,30%	5,38%		5,38%	6,45%	7,53%	12,90%	7,53%	6,45%								93
1999	15,79%	12,63%	10,53%	6,32%	8,42%	4,21%		5,26%	5,26%	8,42%	5,26%	9,47%	6,32%	1,05%	1,05%						95
2000	12,94%	22,35%	9,41%	7,06%	8,24%	2,35%	5,88%	5,88%	1,18%	3,53%	4,71%	9,41%		4,71%	2,35%						85
2001	13,86%	13,86%	7,92%	6,93%	2,97%	6,93%	1,98%	4,95%	4,95%	4,95%	3,96%	4,95%	7,92%	1,98%	6,93%	3,96%	0,99%				101
2002	7,34%	14,68%	10,09%	11,01%	6,42%	4,59%	7,34%	4,59%	8,26%	2,75%	3,67%	3,67%	3,67%	4,59%	2,75%	2,75%	1,83%				109
2003	15,58%	9,09%	12,99%	12,99%	11,69%	7,79%	5,19%	6,49%	1,30%	2,60%	1,30%	1,30%	2,60%	2,60%	2,60%		1,30%	2,60%			77
2004	21,05%	13,16%	5,26%	3,95%	5,26%	2,63%		2,63%	3,95%	7,89%	3,95%	5,26%	11,84%	1,32%	3,95%	2,63%	1,32%	2,63%	1,32%		76
2005	15,58%	7,79%	5,19%	10,39%	7,79%	6,49%	6,49%	2,60%	3,90%	7,79%	5,19%	9,09%	6,49%	2,60%	1,30%				1,30%		77
2006	15,87%	4,76%	11,11%	20,63%	11,11%	3,17%	3,17%	3,17%	3,17%	4,76%	7,94%		4,76%	1,59%		1,59%	1,59%		1,59%		63
2007	9,89%	5,49%	5,49%	7,69%	4,40%	7,69%	7,69%	8,79%	4,40%		3,30%	4,40%	6,59%	6,59%	5,49%	3,30%	3,30%		2,20%	3,30%	91
Total	14,74%	12,38%	9,93%	10,02%	6,27%	4,80%	4,64%	7,33%	5,21%	4,07%	5,13%	4,56%	4,15%	1,95%	2,04%	1,06%	0,73%	0,33%	0,41%	0,24%	1228

Ancienneté du plus grand nombre de recrutés pour l'année considérée

## Etude de la promotion dans la carrière des enseignants-chercheurs 1993-2007

Tableau E-2b

**Bilan des recrutements des maîtres de conférences dans le corps des professeurs 1993-2007**  
**Répartition du nombre de maîtres de conférences recrutés professeurs par ancienneté dans le corps d'origine (%)**  
**Lettres et Sciences humaines**

Année	Ancienneté dans le corps d'origine																				Total des MCF recrutés PR
	1 an et moins	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans et plus	
1993	0,74%	4,80%	7,01%	12,92%	14,76%	7,38%	11,44%	39,85%	0,74%											0,37%	271
1994	2,80%	4,67%	3,74%	6,07%	14,49%	13,08%	7,01%	10,75%	35,98%	1,40%											214
1995	0,93%	3,70%	6,94%	4,63%	9,26%	16,20%	11,57%	8,80%	8,80%	27,78%	1,39%										216
1996	0,55%	1,66%	4,42%	3,31%	8,84%	10,50%	18,23%	13,81%	7,18%	4,97%	24,86%	1,66%									181
1997	1,09%		2,73%	7,65%	4,92%	8,74%	10,93%	15,85%	12,57%	9,29%	6,56%	18,58%	0,55%						0,55%		183
1998	1,49%	1,49%	2,99%	7,09%	4,85%	10,07%	11,19%	10,45%	16,04%	13,06%	2,24%	6,72%	11,94%	0,37%							268
1999	0,34%	1,38%	3,79%	4,48%	7,24%	10,34%	9,66%	10,34%	8,62%	11,38%	9,31%	3,45%	7,24%	12,07%						0,34%	290
2000	0,39%	0,78%	1,17%	4,28%	6,23%	12,06%	11,67%	7,78%	9,34%	7,78%	13,23%	9,73%	7,39%	1,56%	5,45%	1,17%					257
2001		2,05%	2,87%	2,87%	6,56%	6,56%	10,66%	14,75%	11,89%	9,43%	9,02%	5,33%	6,97%	2,46%	3,69%	4,51%				0,41%	244
2002	1,30%	0,43%	1,74%	2,17%	5,22%	6,09%	10,00%	15,22%	16,52%	10,87%	5,65%	5,22%	8,26%	5,22%	1,30%	1,30%	3,48%				230
2003			1,19%	2,38%	6,75%	7,94%	12,30%	7,14%	11,11%	11,90%	8,73%	5,56%	7,54%	5,56%	5,56%	3,17%	1,19%	1,98%			252
2004		1,32%	0,88%	1,32%	4,85%	7,49%	8,37%	9,25%	13,22%	11,45%	7,49%	8,37%	7,93%	6,61%	4,41%	3,96%	1,32%	0,88%	0,88%		227
2005	0,48%	0,96%	0,96%	0,96%	4,31%	9,09%	14,35%	7,18%	8,13%	10,53%	10,05%	12,44%	5,74%	3,35%	2,39%	3,35%	4,31%		0,96%	0,48%	209
2006			0,85%	2,98%	2,13%	6,38%	8,51%	5,53%	7,66%	9,79%	12,34%	11,91%	9,79%	3,83%	6,81%	1,28%	4,26%	2,55%	0,85%	2,55%	235
2007	0,43%			0,86%	3,02%	2,16%	7,33%	7,33%	15,52%	7,76%	9,05%	13,36%	7,33%	6,03%	4,74%	5,17%	3,02%	3,45%	0,86%	2,59%	232
<b>Total</b>	<b>0,68%</b>	<b>1,57%</b>	<b>2,76%</b>	<b>4,36%</b>	<b>6,93%</b>	<b>8,89%</b>	<b>10,77%</b>	<b>12,45%</b>	<b>12,03%</b>	<b>9,80%</b>	<b>7,75%</b>	<b>6,64%</b>	<b>5,64%</b>	<b>3,33%</b>	<b>2,34%</b>	<b>1,60%</b>	<b>1,14%</b>	<b>0,60%</b>	<b>0,26%</b>	<b>0,46%</b>	<b>3509</b>

Ancienneté du plus grand nombre de recrutés pour l'année considérée

## Etude de la promotion dans la carrière des enseignants-chercheurs 1993-2007

Tableau E-2c

## Bilan des recrutements des maîtres de conférences dans le corps des professeurs 1993-2007

## Répartition du nombre de maîtres de conférences recrutés professeurs par ancienneté dans le corps d'origine (%)

## Pharmacie

Année	Ancienneté dans le corps d'origine																				Total des MCF recrutés PR
	1 an et moins	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans et plus	
1993			17,65%		17,65%	5,88%	29,41%	17,65%	11,76%												17
1994		5,26%		10,53%	5,26%	36,84%	5,26%	15,79%	21,05%												19
1995			7,69%	15,38%	15,38%	30,77%		7,69%	15,38%	7,69%											13
1996						60,00%		20,00%	20,00%												5
1997	4,35%	4,35%				4,35%	13,04%	8,70%	17,39%	4,35%	17,39%	21,74%	4,35%								23
1998				4,76%	14,29%			19,05%	9,52%	28,57%		4,76%	19,05%								21
1999					12,00%		16,00%	8,00%		8,00%	20,00%		16,00%	20,00%							25
2000			9,52%	4,76%		4,76%	4,76%	19,05%	9,52%	4,76%	19,05%	9,52%		4,76%	9,52%						21
2001		4,00%		8,00%		8,00%	16,00%	4,00%	4,00%	4,00%	12,00%	12,00%	4,00%	4,00%	4,00%	16,00%					25
2002		4,55%	4,55%		4,55%	4,55%	4,55%	9,09%	9,09%	4,55%	9,09%	4,55%	27,27%	9,09%				4,55%			22
2003		7,41%	3,70%			3,70%		3,70%	11,11%	3,70%	25,93%	7,41%	7,41%	14,81%	7,41%			3,70%			27
2004				7,41%		14,81%		3,70%	11,11%	11,11%	11,11%	7,41%	11,11%	11,11%	3,70%				7,41%		27
2005		4,00%	8,00%	4,00%		8,00%	8,00%	12,00%	12,00%	12,00%		8,00%	8,00%		8,00%	4,00%		4,00%			25
2006	4,17%			4,17%	8,33%	8,33%	4,17%	12,50%	4,17%	8,33%	12,50%	8,33%	4,17%	8,33%						12,50%	24
2007			4,00%	8,00%	4,00%	4,00%		12,00%	8,00%	8,00%	4,00%	8,00%	12,00%	4,00%	4,00%	4,00%	4,00%	8,00%		4,00%	25
Total	0,63%	2,19%	3,45%	4,39%	5,02%	9,40%	6,90%	10,66%	10,03%	7,52%	10,03%	6,90%	8,46%	5,96%	2,82%	1,88%	0,94%	1,57%		1,25%	319

Ancienneté du plus grand nombre de recrutés pour l'année considérée

## Etude de la promotion dans la carrière des enseignants-chercheurs 1993-2007

Tableau E-2d

**Bilan des recrutements des maîtres de conférences dans le corps des professeurs 1993-2007**  
**Répartition du nombre de maîtres de conférences recrutés professeurs par ancienneté dans le corps d'origine (%)**  
**Sciences et Techniques**

Année	Ancienneté dans le corps d'origine																				Total des MCF recrutés PR
	1 an et moins	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans et plus	
1993	0,29%	2,57%	3,43%	8,00%	18,29%	10,86%	13,43%	38,00%	5,14%												350
1994	2,22%	2,67%	3,11%	4,44%	13,33%	16,44%	8,44%	16,00%	30,67%	2,67%											225
1995		1,53%	2,55%	4,08%	8,67%	14,29%	15,82%	7,14%	14,29%	29,08%	2,55%										196
1996	0,65%		1,31%	5,88%	8,50%	8,50%	11,76%	24,84%	7,19%	7,19%	22,22%	1,96%									153
1997	0,52%		3,13%	5,73%	3,65%	7,29%	9,90%	11,46%	21,35%	8,33%	8,33%	18,75%	1,56%								192
1998		0,38%	0,75%	6,04%	5,28%	5,28%	10,57%	10,94%	17,36%	17,36%	5,28%	10,57%	6,42%	3,77%							265
1999	1,12%	0,37%	1,12%	2,97%	5,20%	8,55%	9,67%	13,38%	8,92%	11,90%	14,50%	3,72%	6,69%	10,04%	1,86%						269
2000	0,67%		1,01%	2,02%	3,70%	6,06%	14,14%	7,74%	10,10%	11,45%	16,84%	13,47%	2,02%	5,72%	3,70%	1,35%					297
2001	0,36%	0,72%	1,45%	2,90%	4,35%	8,33%	11,59%	13,04%	7,97%	6,52%	8,33%	12,32%	8,33%	4,35%	2,54%	5,43%	1,45%				276
2002		1,54%	1,85%	3,69%	3,08%	4,31%	8,92%	13,54%	15,08%	11,08%	8,92%	7,69%	7,08%	5,54%	2,77%	1,85%	2,77%	0,31%			325
2003		0,28%	1,13%	2,25%	5,35%	9,01%	5,92%	7,04%	12,39%	14,37%	8,45%	9,30%	4,51%	7,61%	8,17%	1,97%	0,85%	0,85%	0,56%		355
2004		0,31%	1,54%	2,15%	3,08%	7,69%	8,31%	12,00%	11,08%	12,00%	10,46%	7,08%	6,46%	4,31%	5,54%	3,69%	1,54%	0,92%	1,54%	0,31%	325
2005	0,28%	0,28%	0,28%	1,68%	3,63%	6,70%	10,61%	8,38%	10,34%	9,22%	12,29%	9,78%	8,94%	5,59%	4,47%	3,07%	3,07%	0,56%	0,56%	0,28%	358
2006			1,08%	1,88%	3,23%	5,11%	6,45%	13,98%	8,33%	9,68%	9,95%	7,53%	10,22%	7,53%	3,49%	4,30%	2,42%	3,23%	0,27%	1,34%	372
2007	0,52%			1,29%	1,03%	5,41%	5,93%	10,57%	15,72%	7,99%	9,79%	7,47%	7,99%	10,05%	5,67%	2,32%	2,32%	2,84%	1,80%	1,29%	388
Total	0,39%	0,69%	1,47%	3,43%	5,75%	7,89%	9,76%	13,76%	12,59%	10,26%	9,04%	7,46%	5,25%	4,88%	2,99%	1,84%	1,15%	0,74%	0,39%	0,28%	4346

Ancienneté du plus grand nombre de recrutés pour l'année considérée

**Bilan des recrutements  
des maîtres de conférences dans le corps des professeurs  
1993-2007**

*Données géographiques*

## Etude de la promotion dans la carrière des enseignants-chercheurs 1993-2007

### Tableau F-1

**Bilan des recrutements des maîtres de conférences dans le corps des professeurs 1993-2007**

**Répartition du nombre de maîtres de conférences recrutés professeurs  
par année et par type d'établissement d'affectation**

Année	Type d'établissement								Total
	Universités	Instituts universitaires de technologie	Ecoles rattachées aux universités	Observatoires des sciences de l'univers	Grands établissements	Ecoles autonomes	Instituts de formation des maîtres	Instituts d'études politiques	
1993	584	71	13		5	22	19	1	715
1994	450	50	10		4	25		2	541
1995	397	42	3		2	18		2	464
1996	374	22	5		9	14	7	2	433
1997	405	33	5	1	3	14	5		466
1998	548	38	10	1	8	28	12	2	647
1999	563	48	12		7	35	13	1	679
2000	518	63	16	1	10	28	22	2	660
2001	541	48	12	1	9	24	11		646
2002	569	42	10		16	27	20	2	686
2003	599	53	12	1	7	29	7	3	711
2004	540	50	11		10	32	8	4	655
2005	539	47	18	3	14	35	8	5	669
2006	578	56	2	1	7	33	12	5	694
2007	602	46	16	1	18	38	11	4	736
<b>Total</b>	<b>7807</b>	<b>709</b>	<b>155</b>	<b>10</b>	<b>129</b>	<b>402</b>	<b>155</b>	<b>35</b>	<b>9402</b>
	83,04%	7,54%	1,65%	0,11%	1,37%	4,28%	1,65%	0,37%	

## Etude de la promotion dans la carrière des enseignants-chercheurs 1993-2007

Tableau F-2

## Bilan des recrutements des maîtres de conférences dans le corps des professeurs 1993-2007

Répartition du nombre de maîtres de conférences recrutés professeurs par grande discipline, par type d'établissement d'affectation et par année

Année	Droit, Economie et Gestion								Lettres et Sciences humaines								Pharmacie						Sciences et Techniques													
	Universités	Instituts universitaires de technologie	Ecoles rattachées aux universités	Observatoires des sciences de l'univers	Grands établissements	Ecoles autonomes	Instituts de formation des maîtres	Instituts d'études politiques	Total	Universités	Instituts universitaires de technologie	Ecoles rattachées aux universités	Observatoires des sciences de l'univers	Grands établissements	Ecoles autonomes	Instituts de formation des maîtres	Instituts d'études politiques	Total	Universités	Instituts universitaires de technologie	Ecoles rattachées aux universités	Observatoires des sciences de l'univers	Grands établissements	Ecoles autonomes	Instituts de formation des maîtres	Instituts d'études politiques	Total									
1993	75	1					1	77	252	7				4			8	271	17								17	240	63	13		1	22	11		350
1994	75	7					1	83	207	5	1						1	214	19								19	149	38	9		4	25		225	
1995	38						1	39	209	5				1			1	216	13								13	137	37	3		2	17		196	
1996	92						2	94	170					5			6	181	5								5	107	22	5		4	14	1	153	
1997	65	3					68	172	6				1			4		183	23								23	145	24	5	1	2	14	1	192	
1998	85	5			1		2	93	250	2	1		6	1		8		268	21								21	192	31	9	1	1	27	4	265	
1999	89	6					95	271	4			5	1		8	1	290	25									25	178	38	12		2	34	5	269	
2000	82	2					1	85	230	4			7	1	14	1	257	21									21	185	57	16	1	3	27	8	297	
2001	99	2					101	220	6			7	1	10			244	25									25	197	40	12	1	2	23	1	276	
2002	100	5			1	1	2	109	204	3			8			15		230	22								22	243	34	10	7	26	5	325		
2003	75						2	77	236	5			4	1	5	1	252	27									27	261	48	12	1	3	28	2	355	
2004	75						1	76	210	1			8			5	3	227	27								27	228	49	11		2	32	3	325	
2005	69	4					4	77	192		4		5	1	6	1	209	25									25	253	43	14	3	9	34	2	358	
2006	60	1					2	63	219	3			5		3	235	24										24	275	52	2	1	2	33	7	372	
2007	88	1					2	91	206	2	2		11			9	2	232	25								25	283	43	14	1	7	38	2	388	
<b>Total</b>	<b>1167</b>	<b>37</b>			<b>2</b>	<b>1</b>	<b>21</b>	<b>1228</b>	<b>3248</b>	<b>53</b>	<b>8</b>	<b>76</b>	<b>7</b>	<b>103</b>	<b>14</b>	<b>3509</b>	<b>319</b>									<b>319</b>	<b>3073</b>	<b>619</b>	<b>147</b>	<b>10</b>	<b>51</b>	<b>394</b>	<b>52</b>	<b>4346</b>		
	95,03%	3,01%			0,16%	0,08%	1,71%		92,56%	1,51%	0,23%	2,17%	0,20%	2,94%	0,40%		100,00%										70,71%	14,24%	3,38%	0,23%	1,17%	9,07%	1,20%			

## Etude de la promotion dans la carrière des enseignants-chercheurs 1993-2007

Tableau G-1

## Bilan des recrutements des maîtres de conférences dans le corps des professeurs 1993-2007

## Répartition du nombre de maîtres de conférences recrutés professeurs par année et par zone géographique d'origine

Zone géographique d'origine	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Total général
FRANCE	682	512	437	405	437	605	628	597	597	635	655	603	617	633	683	8726
COMMUNAUTE EUROPEENNE	12	12	10	4	14	19	25	22	23	21	28	29	30	28	30	307
AFRIQUE	14	9	9	15	4	14	14	27	15	19	15	14	13	18	15	215
EUROPE (hors CE)	2	1	2	3	2	1	5	3	4	4	3	2	2	4	2	40
AMERIQUE DU NORD	1	1	2	1	2		1	2	3	3		4	3	4	3	30
ASIE		3	1	2	5	2	2	3	3	2	2	2	1	2		30
MOYEN ORIENT	4	2		1	1	3	2	4	1	1	3	1	2	4	1	30
AMERIQUE DU SUD			3	2	1	2	2	2		1	5		1	1	2	22
Autres		1				1										2
<b>Total</b>	<b>715</b>	<b>541</b>	<b>464</b>	<b>433</b>	<b>466</b>	<b>647</b>	<b>679</b>	<b>660</b>	<b>646</b>	<b>686</b>	<b>711</b>	<b>655</b>	<b>669</b>	<b>694</b>	<b>736</b>	<b>9402</b>
<b>Part de la France dans l'effectif</b>	<b>95,38%</b>	<b>94,64%</b>	<b>94,18%</b>	<b>93,53%</b>	<b>93,78%</b>	<b>93,51%</b>	<b>92,49%</b>	<b>90,45%</b>	<b>92,41%</b>	<b>92,57%</b>	<b>92,12%</b>	<b>92,06%</b>	<b>92,23%</b>	<b>91,21%</b>	<b>92,80%</b>	<b>92,81%</b>

N.B. : Les zones géographiques sont rangées par ordre décroissant du total général des recrutements.

## Etude de la promotion dans la carrière des enseignants-chercheurs 1993-2007

Tableau G-2

**Bilan des recrutements des maîtres de conférences dans le corps des professeurs 1993-2007**  
**Répartition du nombre de maîtres de conférences recrutés professeurs par année et par pays d'origine**

Pays d'origine	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Total général
FRANCE	682	512	437	405	437	605	628	597	597	635	655	603	617	633	683	8726
ALGERIE	4	4	5	6	1	7	3	7	4	8	7	10	4	11	4	85
MAROC	6	2	3	4	2	4	9	11	4	9	4	1	4	2	8	73
ITALIE		2		1	1	4	3	6	4	7	8	5	6	6	6	59
ALLEMAGNE	3				1	1	5	7	3		6	10	9	5	5	55
BELGIQUE	2	2	4	2		3	6	3	6	6	4	3	2	2	4	49
ROYAUME-UNI	2	2	1		1	2	3		4	3	1	4	1	2	4	30
ESPAGNE		1	1	1	1	2	1	1	2	2	3	4	1	3	4	27
CHINE		3	1	2	3	2	2	3	2	1	2	2		1		24
TUNISIE	3	1		1			1	5	1	2	2		3	2	1	22
GRECE	3	1			2	2	1	1	1	1	2		2	2	1	19
SUISSE	2	1	1	1	2	1	2		1	3	2	1		1		18
ETATS-UNIS	1		1	1	1		1	1	2	2		3	2	2		17
ROUMANIE		1			3		2		1			2	4		3	16
POLOGNE	2	3			2	2	1		1					2		13
RUSSIE				1			2	2	2			1	2	3		13
LIBAN	2	1					1	1		1	2		2	2		12
CAMEROUN		1		3				2			1	2		2		11
IRAN	2			1	1	3	1							2	1	11
CANADA			1		1			1	1				1	2	2	9
PAYS-BAS			1				1	1	1		3		1	1		9
BRESIL			1							1	2		1	1	1	7
ARGENTINE			1	1			1	1			2					6
AUTRICHE					1							1	2	1		5
CHILI			1		1	1		1			1					5
BULGARIE					1	1		1						1		4
HONGRIE			1			2								1		4
IRLANDE					1		1			1					1	4
LUXEMBOURG			1					2					1			4
MEXIQUE		1								1		1			1	4
PORTUGAL										1			1	1	1	4
TURQUIE			1							1					2	4
BENIN	1			1					1							3
INDE					2					1						3
ISRAEL								1			1	1				3
MADAGASCAR								1					1	1		3
RWANDA		1			1							1				3
COTE D'IVOIRE									1						1	2
DANEMARK							1							1		2
ETRANGER (sans autre indication)		1				1										2

Pays d'origine	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Total général
IRAQ								2								2
COREE du SUD (République de Corée)									1					1		2
CONGO (République démocratique)						1			1							2
CONGO (République)									2							2
TOGO						1			1							2
ALBANIE				1												1
BIELORUSSIE									1							1
BURKINA								1								1
BURUNDI							1									1
CROATIE											1					1
EMIRATS ARABES UNIS									1							1
FINLANDE											1					1
MAURICE						1										1
MONACO								1								1
NIGER											1					1
PARAGUAY						1										1
PEROU				1												1
CENTRAFRIQUE (République Centrafricaine)													1			1
SENEGAL															1	1
SUEDE															1	1
SYRIE		1														1
TCHAD			1													1
TCHECOSLOVAQUIE			1													1
UKRAINE							1									1
URUGUAY															1	1
VENEZUELA							1									1
VIET NAM													1			1
<b>Total</b>	<b>715</b>	<b>541</b>	<b>464</b>	<b>433</b>	<b>466</b>	<b>647</b>	<b>679</b>	<b>660</b>	<b>646</b>	<b>686</b>	<b>711</b>	<b>655</b>	<b>669</b>	<b>694</b>	<b>736</b>	<b>9402</b>

N.B. : Les pays sont rangés par ordre décroissant du total général des recrutements.

## Etude de la promotion dans la carrière des enseignants-chercheurs 1993-2007

Tableau H-1

## Bilan des recrutements des maîtres de conférences dans le corps des professeurs 1993-2007

## Mobilité des maîtres de conférences recrutés professeurs : répartition par région de départ et région d'arrivée

## Toutes disciplines

Région d'arrivée \ Région de départ	ALSACE	ANTILLES-GUYANE	AQUITAINE	AUVERGNE	BASSE-NORMANDIE	BOURGOGNE	BRETAGNE	CENTRE	CHAMPAGNE-ARDENNE	CORSE	FRANCHE-COMTE	HAUTE-NORMANDIE	ILE DE FRANCE	LA REUNION	LANGUEDOC-ROUSSILLON	LIMOUSIN	LORRAINE	MIDI PYRENEES	NORD-PAS DE CALAIS	PAYS DE LA LOIRE	PICARDIE	POITOU-CHARENTES	PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	RHONE-ALPES	C.O.M.	TOTAL	Taux de sédentarité	
ALSACE	255		5	3	1	1	5	4	2		8	4	5	1	4	2	18	2	4	1	2	4	8	8	1	348	73,28%	
ANTILLES-GUYANE	3	37			1				1																	43	86,05%	
AQUITAINE	3	2	341	2	2		6	9	2		5	4	6	1	3	8	7	13	4	9		8	10	7		452	75,44%	
AUVERGNE	1	1	1	144	1		3	6	1			1			4		3	2		1		1	1	9		180	80,00%	
BASSE-NORMANDIE			2	3	129		6	3	2		1	2	5				2	2	1	2		1	3	7		171	75,44%	
BOURGOGNE	2	2	1	2	2	135	3	1	4		10	1	8		1		3	2	1	4	2	1	5	8	1	199	67,84%	
BRETAGNE	6	1	4	3	2	2	325	2	2		4	3	3	2	1	1	3		3	11	4	3	5	8		398	81,66%	
CENTRE	1	2	5	2	2		3	157	1			4	16		3	3	4	5	5	10	1	9	9	5		247	63,56%	
CHAMPAGNE-ARDENNE	1	1		1	2	1	3	2	104			1	6			1	3		4	4	1	1	2	4		142	73,24%	
CORSE			1							24														1		26	92,31%	
FRANCHE-COMTE	2		4	2	1	5	1	3	1		110	5	2		1		7		3	3			5	2		157	70,06%	
HAUTE-NORMANDIE	2		1		5	2	1		1			145	8		1		6	2	10	4	7	5	3	1		204	71,08%	
ILE DE FRANCE	30	11	36	19	32	23	66	59	45	3	24	69	1457	4	22	5	39	15	119	88	54	30	32	102	1	2385	61,09%	
LA REUNION							1							47	2	1		1	1	1		1	4		2	61	77,05%	
LANGUEDOC-ROUSSILLON	2	1	3	6		3	2	1			1	1	4	1	295		1	12	5	7	2	2	13	22		384	76,82%	
LIMOUSIN	1		1	1	1	1	1									82	1	1	3			1		3		97	84,54%	
LORRAINE	9		1	3	3	4	5	4	4		5	4	12				299	2	3	2	3	4	5	10		382	78,27%	
MIDI PYRENEES			15	1	4		7	2			2	1	5	1	10	5	2	458	7	6	3	8	6	12		555	82,52%	
NORD-PAS DE CALAIS	6	2	6	3	8	4	10	10	4		3	6	24	2	2	1	8	4	491	15	12	10	8	8		647	75,89%	
PAYS DE LA LOIRE	4	1	7	2	6	1	23	6	3	1		1	9		2		3	2	8	233	1	15	1	4		333	69,97%	
PICARDIE	1		4	3	3	1	5	2	3		2	2	12		2		2	2	14	3	102	6	2	3		174	58,62%	
POITOU-CHARENTES	1	2	1	2	3		2	6			1	2	8		1	5	1	3	5	5	1	148	2	4		203	72,91%	
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	5	1	6	8		3	4	7	1	3	7	1	17	1	5		6	8	16	5	4	4	454	25	1	592	76,69%	
RHONE-ALPES	5	4	9	10	6	9	17	5	1		10	3	19	2	12	2	14	12	14	12	1	6	18	814	1	1006	80,91%	
C.O.M.											1						1									14	16	87,50%
<b>TOTAL</b>	<b>340</b>	<b>68</b>	<b>454</b>	<b>220</b>	<b>214</b>	<b>195</b>	<b>499</b>	<b>289</b>	<b>182</b>	<b>31</b>	<b>194</b>	<b>260</b>	<b>1626</b>	<b>62</b>	<b>371</b>	<b>116</b>	<b>433</b>	<b>548</b>	<b>721</b>	<b>426</b>	<b>200</b>	<b>268</b>	<b>596</b>	<b>1068</b>	<b>21</b>	<b>9402</b>		
Taux d'attractivité (entrées/départs)	0,98	1,58	1,00	1,22	1,25	0,98	1,25	1,17	1,28	1,19	1,24	1,27	0,68	1,02	0,97	1,20	1,13	0,99	1,11	1,28	1,15	1,32	1,01	1,06	1,31			

## Etude de la promotion dans la carrière des enseignants-chercheurs 1993-2007

Tableau H-2a

## Bilan des recrutements des maîtres de conférences dans le corps des professeurs 1993-2007

## Mobilité des maîtres de conférences recrutés professeurs : répartition par région de départ et région d'arrivée

## Droit, Economie et Gestion

Région d'arrivée \ Région de départ	ALSACE	ANTILLES-GUYANE	AQUITAINE	AUVERGNE	BASSE-NORMANDIE	BOURGOGNE	BRETAGNE	CENTRE	CHAMPAGNE-ARDENNE	CORSE	FRANCHE-COMTE	HAUTE-NORMANDIE	ILE DE FRANCE	LA REUNION	LANGUEDOC-ROUSSILLON	LIMOUSIN	LORRAINE	MIDI PYRENEES	NORD-PAS DE CALAIS	PAYS DE LA LOIRE	PICARDIE	POITOU-CHARENTES	PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	RHONE-ALPES	C.O.M.	TOTAL	Taux de sédentarité	
ALSACE	18		1			1	1					2					5		1		1	1	1	1	1	36	50,00%	
ANTILLES-GUYANE	2	9			1				1																	13	69,23%	
AQUITAINE	2	2	29		1		2	2	1		2	2	2		1	7	4	5	1	2			3	1	2	71	40,85%	
AUVERGNE				3								1					2							3		9	33,33%	
BASSE-NORMANDIE					11		1				1	1						2	1	1			1	1		20	55,00%	
BOURGOGNE	2	1	1		1	5	2	1			6		1				1				3	1		2		27	18,52%	
BRETAGNE	2	1					34					1		1					1	3				1	2	46	73,91%	
CENTRE			1				1	14				1				1	1		2	1	1	4	2			29	48,28%	
CHAMPAGNE-ARDENNE						1	2		3								2		2	1		1				12	25,00%	
CORSE																												
FRANCHE-COMTE	1		1					1			6								1	2			1			13	46,15%	
HAUTE-NORMANDIE	1				1	1						5	1				2		3	1	2	1				18	27,78%	
ILE DE FRANCE	7	7	8	7	10	5	22	23	22	2	7	31	72	3	3	1	16	2	54	43	19	9	6	28		407	17,69%	
LA REUNION							1							5	1									2		9	55,56%	
LANGUEDOC-ROUSSILLON				2			2				1	1	1	1	16		1	5	1	3	2	1	3	12		52	30,77%	
LIMOUSIN			1	1			1									4	1		1					2		11	36,36%	
LORRAINE							1										18					1				20	90,00%	
MIDI PYRENEES			5	1	1		3	1			2		1	1	5	4	1	23	4	2		6	2	2		64	35,94%	
NORD-PAS DE CALAIS	2		1		1	2	3	1	2		1	1	1	2	1		5		38	4	1	1	4	1		72	52,78%	
PAYS DE LA LOIRE	2	1	1				13	1	2						1					2	19	1	5	2		50	38,00%	
PICARDIE	1			1			1	1			1									2		3		1		11	27,27%	
POITOU-CHARENTES		1		2			1	2				1				2	1		2	3		16				31	51,61%	
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	1	1	2	6		1	2			1	3	1	1	1	1		4	1	7	2	2		44	10	1	92	47,83%	
RHONE-ALPES	1	4		3	1	3	5	2			2		4	1	2		4	2	5				2	71		112	63,39%	
C.O.M.																									3	3	100,00%	
<b>TOTAL</b>	<b>42</b>	<b>28</b>	<b>50</b>	<b>26</b>	<b>28</b>	<b>19</b>	<b>98</b>	<b>49</b>	<b>31</b>	<b>3</b>	<b>32</b>	<b>48</b>	<b>84</b>	<b>16</b>	<b>31</b>	<b>19</b>	<b>68</b>	<b>40</b>	<b>128</b>	<b>90</b>	<b>34</b>	<b>48</b>	<b>71</b>	<b>140</b>	<b>5</b>	<b>1228</b>		
Taux d'attractivité (entrées/départs)	1,17	2,15	0,70	2,89	1,40	0,70	2,13	1,69	2,58		2,46	2,67	0,21	1,78	0,60	1,73	3,40	0,63	1,78	1,80	3,09	1,55	0,77	1,25	1,67			

## Etude de la promotion dans la carrière des enseignants-chercheurs 1993-2007

Tableau H-2b

## Bilan des recrutements des maîtres de conférences dans le corps des professeurs 1993-2007

## Mobilité des maîtres de conférences recrutés professeurs : répartition par région de départ et région d'arrivée

## Lettres et Sciences humaines

Région de départ \ Région d'arrivée	ALSACE	ANTILLES-GUYANE	AQUITAINE	AUVERGNE	BASSE-NORMANDIE	BOURGOGNE	BRETAGNE	CENTRE	CHAMPAGNE-ARDENNE	CORSE	FRANCHE-COMTE	HAUTE-NORMANDIE	ILE DE FRANCE	LA REUNION	LANGUEDOC-ROUSSILLON	LIMOUSIN	LORRAINE	MIDI PYRENEES	NORD-PAS DE CALAIS	PAYS DE LA LOIRE	PICARDIE	POITOU-CHARENTES	PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	RHONE-ALPES	C.O.M.	TOTAL	Taux de sédentarité
ALSACE	102		2	1	1		2	3	2		7	2	3		1	1	9	1	3		1	2	2	5		150	68,00%
ANTILLES-GUYANE	1	13																						1		15	86,67%
AQUITAINE			145		1		1	5	1			1	1	1		1	2	2	1	3			3	6	2	176	82,39%
AUVERGNE	1		1	37	1			5	1						2		1						1	2		52	71,15%
BASSE-NORMANDIE					53		2	1	1					3							1			1	2	65	81,54%
BOURGOGNE		1		1	1	45			1		2		4					1					2	2		60	75,00%
BRETAGNE	2		2	1	1	1	124				2		2			1	3		1	4	1	2		4		151	82,12%
CENTRE	1		2	1			1	53	1			3	8		1	2	2	5	2	5			3	6	1	97	54,64%
CHAMPAGNE-ARDENNE							1	2	23			1	4			1	1		2					2		37	62,16%
CORSE			1							9															1	11	81,82%
FRANCHE-COMTE	1		1	1	1	5					43	2			1		3		1	1			1			61	70,49%
HAUTE-NORMANDIE					2		1		1			46	6		1		3	2	5	1	2			3	1	74	62,16%
ILE DE FRANCE	17	3	14	8	17	15	23	28	17		9	26	661	1	7	3	9	3	48	26	16	13	15	42		1021	64,74%
LA REUNION														21	1	1		1	1	1			1	1		28	75,00%
LANGUEDOC-ROUSSILLON	1		2	1		1									114			5	4	4			1	8	4	145	78,62%
LIMOUSIN					1											18		1	1				1			23	78,26%
LORRAINE	4		1	1	1	1	1	1	2		1	3	4				83		2				1	3		109	76,15%
MIDI PYRENEES			5		1		1					1	1		4			131	1	2	2	2	1	9		161	81,37%
NORD-PAS DE CALAIS	3		2	2	1		4	6	1			4	18		1	1	1		161	8	4	7		7		231	69,70%
PAYS DE LA LOIRE	2		3	2	5		4	3		1			4				2	2	3	77			9	1		118	65,25%
PICARDIE			1		1	1	2					1	4		1		1		4		35	1		1		53	66,04%
POITOU-CHARENTES							1				1		8		1	1		3	2	2	1	46	1	3		70	65,71%
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	2		2	1		2	2	2	1	1	2		11		2		2	5	5	2	1	3	193	11		250	77,20%
RHONE-ALPES	2		2	3	3	2	3	1	1		5	1	6		6		5	2	5	2	1	1	6	287		344	83,43%
C.O.M.											1						1								5	7	71,43%
<b>TOTAL</b>	<b>139</b>	<b>17</b>	<b>186</b>	<b>60</b>	<b>91</b>	<b>73</b>	<b>172</b>	<b>111</b>	<b>53</b>	<b>11</b>	<b>73</b>	<b>91</b>	<b>748</b>	<b>23</b>	<b>143</b>	<b>30</b>	<b>129</b>	<b>164</b>	<b>252</b>	<b>139</b>	<b>64</b>	<b>97</b>	<b>246</b>	<b>392</b>	<b>5</b>	<b>3509</b>	
Taux d'attractivité (entrées/départs)	0,93	1,13	1,06	1,15	1,40	1,22	1,14	1,14	1,43	1,00	1,20	1,23	0,73	0,82	0,99	1,30	1,18	1,02	1,09	1,18	1,21	1,39	0,98	1,14	0,71		

## Etude de la promotion dans la carrière des enseignants-chercheurs 1993-2007

Tableau H-2c

## Bilan des recrutements des maîtres de conférences dans le corps des professeurs 1993-2007

## Mobilité des maîtres de conférences recrutés professeurs : répartition par région de départ et région d'arrivée

## Pharmacie

Région d'arrivée \ Région de départ	ALSACE	ANTILLES-GUYANE	AQUITAINE	AUVERGNE	BASSE-NORMANDIE	BOURGOGNE	BRETAGNE	CENTRE	CHAMPAGNE-ARDENNE	CORSE	FRANCHE-COMTE	HAUTE-NORMANDIE	ILE DE FRANCE	LA REUNION	LANGUEDOC-ROUSSILLON	LIMOUSIN	LORRAINE	MIDI PYRENEES	NORD-PAS DE CALAIS	PAYS DE LA LOIRE	PICARDIE	POITOU-CHARENTES	PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	RHONE-ALPES	C.O.M.	TOTAL	Taux de sédentarité	
ALSACE	13		1																							14	92,86%	
ANTILLES-GUYANE																												
AQUITAINE			5									1						1									7	71,43%
AUVERGNE				12																							12	100,00%
BASSE-NORMANDIE					9																						9	100,00%
BOURGOGNE						7					1																8	87,50%
BRETAGNE							7								1												8	87,50%
CENTRE			1					10												1		2					14	71,43%
CHAMPAGNE-ARDENNE									11																		11	100,00%
CORSE																												
FRANCHE-COMTE											4																4	100,00%
HAUTE-NORMANDIE												7									1						8	87,50%
ILE DE FRANCE	1		2		1	1					2	2	53		1	1	1		1	1	3			2			72	73,61%
LA REUNION																												
LANGUEDOC-ROUSSILLON						1		1							19				1					1			23	82,61%
LIMOUSIN																5											5	100,00%
LORRAINE						1					1		2				5				1						10	50,00%
MIDI PYRENEES				1														17									18	94,44%
NORD-PAS DE CALAIS																			26		1						27	96,30%
PAYS DE LA LOIRE						1														19							20	95,00%
PICARDIE																	1					6					7	85,71%
POITOU-CHARENTES																							8				8	100,00%
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR																					1			13			14	92,86%
RHONE-ALPES																	1								19		20	95,00%
C.O.M.																												
<b>TOTAL</b>	<b>14</b>		<b>10</b>	<b>12</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>7</b>	<b>11</b>	<b>11</b>		<b>8</b>	<b>10</b>	<b>55</b>		<b>21</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>19</b>	<b>27</b>	<b>21</b>	<b>13</b>	<b>10</b>	<b>13</b>	<b>22</b>		<b>319</b>		
Taux d'attractivité (entrées/départs)	1,00		1,43	1,00	1,11	1,38	0,88	0,79	1,00		2,00	1,25	0,76		0,91	1,20	0,80	1,06	1,00	1,05	1,86	1,25	0,93	1,10				

## Etude de la promotion dans la carrière des enseignants-chercheurs 1993-2007

Tableau H-2d

## Bilan des recrutements des maîtres de conférences dans le corps des professeurs 1993-2007

## Mobilité des maîtres de conférences recrutés professeurs : répartition par région de départ et région d'arrivée

## Sciences et Techniques

Région de départ \ Région d'arrivée	ALSACE	ANTILLES-GUYANE	AQUITAINE	AUVERGNE	BASSE-NORMANDIE	BOURGOGNE	BRETAGNE	CENTRE	CHAMPAGNE-ARDENNE	CORSE	FRANCHE-COMTE	HAUTE-NORMANDIE	ILE DE FRANCE	LA REUNION	LANGUEDOC-ROUSSILLON	LIMOUSIN	LORRAINE	MIDI PYRENEES	NORD-PAS DE CALAIS	PAYS DE LA LOIRE	PICARDIE	POITOU-CHARENTES	PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	RHONE-ALPES	C.O.M.	TOTAL	Taux de sédentarité	
ALSACE	122		1	2			2	1			1		2		3	1	4	1			1						148	82,43%
ANTILLES-GUYANE		15																									15	100,00%
AQUITAINE	1		162	2			3	2			3		3		2		1	5	2	4			2	3	3		198	81,82%
AUVERGNE		1		92			3	1							2			2		1			1	4		107	85,98%	
BASSE-NORMANDIE				2	3	56	3	2	1			1	2				1						1	1	4	77	72,73%	
BOURGOGNE				1		78	1		3		1	1	3		1		2	1	1	1	1	1	1	3	4	1	104	75,00%
BRETAGNE	2		2	2	1	1	160	2	2		2	2	1	1					1	4	3	1	4	2		193	82,90%	
CENTRE		1	2	1	2		1	80					8		2		1		1	3			1	4		107	74,77%	
CHAMPAGNE-ARDENNE	1	1		1	2				67				2							3	1			2	2		82	81,71%
CORSE										15																	15	100,00%
FRANCHE-COMTE			2	1			1	2	1		57	3	2					4	1					3	2		79	72,15%
HAUTE-NORMANDIE	1		1		2	1						87	1				1		2	2	2	2	4				104	83,65%
ILE DE FRANCE	5	1	12	4	4	2	21	8	6	1	6	10	671		11		13	10	16	18	16	8	11	30	1	885	75,82%	
LA REUNION														21										1	2		24	87,50%
LANGUEDOC-ROUSSILLON	1	1	1	3		1							3		146			1						2	5		164	89,02%
LIMOUSIN	1					1										55			1								58	94,83%
LORRAINE	5			2	2	2	3	3	2		3	1	6				193	2	1	2	1	3	5	7		243	79,42%	
MIDI PYRENEES			4		2		3	1					3		1	1	1	287	2	2	1		3	1		312	91,99%	
NORD-PAS DE CALAIS	1	2	3	1	6	2	3	3	1		2	1	5				2	4	266	3	6	2	4			317	83,91%	
PAYS DE LA LOIRE			3		1		6	2	1			1	5		1		1		3	118		1	1	1		145	81,38%	
PICARDIE			3	2	2		2	1	3		1	1	8		1			2	8	3	58	5	2	1		103	56,31%	
POITOU-CHARENTES	1	1	1		3		1	3				1				2			1			78	1	1		94	82,98%	
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	2		2	1				5		1	2		5		2			2	4	1			1	204	4	236	86,44%	
RHONE-ALPES	2		7	4	2	4	9	2			3	2	9	1	4	2	4	8	4	10			5	10	437	1	530	82,45%
C.O.M.																									6	6	100,00%	
<b>TOTAL</b>	<b>145</b>	<b>23</b>	<b>208</b>	<b>122</b>	<b>85</b>	<b>92</b>	<b>222</b>	<b>118</b>	<b>87</b>	<b>17</b>	<b>81</b>	<b>111</b>	<b>739</b>	<b>23</b>	<b>176</b>	<b>61</b>	<b>228</b>	<b>325</b>	<b>314</b>	<b>176</b>	<b>89</b>	<b>113</b>	<b>266</b>	<b>514</b>	<b>11</b>	<b>4346</b>		
Taux d'attractivité (entrées/départs)	0,98	1,53	1,05	1,14	1,10	0,88	1,15	1,10	1,06	1,13	1,03	1,07	0,84	0,96	1,07	1,05	0,94	1,04	0,99	1,21	0,86	1,20	1,13	0,97	1,83			

## Etude de la promotion dans la carrière des enseignants-chercheurs 1993-2007

Tableau I-1a

## Bilan des recrutements des maîtres de conférences dans le corps des professeurs 1993-2007

Mobilité des maîtres de conférences recrutés professeurs  
par établissement d'origine et par type de mobilité

Etablissement d'origine (*)	Recrutement dans le même établissement	Mobilité dans la région	Mobilité extra régionale	Mobilité vers l'Ile-de-France	Total MCF de l'établissement recrutés PR
MULHOUSE	54	4	7	1	66
STRASBOURG 1	101	5	28	1	135
STRASBOURG 2	69	2	28	2	101
STRASBOURG 3	13	1	21		35
STRASBOURG INSA	4		3	1	8
STRASBOURG IUFM	2		1		3
Région ALSACE	243	12	88	5	348
ANTILLES-GUYANE	35		6		41
ANTILLES IUFM	1	1			2
Région ANTILLES-GUYANE	36	1	6		43
BORDEAUX 1	99	9	35	2	145
BORDEAUX 2	36	4	10	1	51
BORDEAUX 3	86	5	18		109
BORDEAUX 4	24	3	18	2	47
BORDEAUX IEP	3		6		9
BORDEAUX ENSCP	4	3			7
BORDEAUX ENSEIRB	8		2		10
PAU	56	1	16	1	74
Région AQUITAINE	316	25	105	6	452
CLERMONT 1	29	1	9		39
CLERMONT 2	99	4	27		130
CLERMONT ENS CHIMIE	5	2			7
CLERMONT IFMA	3	1			4
Région AUVERGNE	136	8	36		180
CAEN	120	4	34	5	163
CAEN ISMRA	5		3		8
Région BASSE-NORMANDIE	125	4	37	5	171
DIJON	135		56	8	199
Région BOURGOGNE	135		56	8	199
BREST	68	1	10		79
BREST ENI	2	1	1		4
BRETAGNE SUD	18	2	3		23
RENNES 1	106	17	36		159
RENNES 2	80	2	18	2	102
RENNES ENS CHIMIE	7			1	8
RENNES IEP			1		1
RENNES INSA	18	3	1		22
Région BRETAGNE	299	26	70	3	398
BOURGES ENSI	2		1		3
ORLEANS	55	5	26	5	91
TOURS	92	3	47	11	153
Région CENTRE	149	8	74	16	247
REIMS	95		32	5	132
TROYES UT	9			1	10
Région CHAMPAGNE-ARDENNE	104		32	6	142
CORTE	22		2		24
CORTE IUFM	1	1			2
Région CORSE	23	1	2		26

## Etude de la promotion dans la carrière des enseignants-chercheurs 1993-2007

Tableau I-1a

## Bilan des recrutements des maîtres de conférences dans le corps des professeurs 1993-2007

**Mobilité des maîtres de conférences recrutés professeurs  
par établissement d'origine et par type de mobilité**

Etablissement d'origine (*)	Recrutement dans le même établissement	Mobilité dans la région	Mobilité extra régionale	Mobilité vers l'Ile-de-France	Total MCF de l'établissement recrutés PR
BELFORT UTBM	5	2	6	1	14
BESANCON	89	6	37	1	133
BESANCON ENS MECA	5	3	2		10
Région FRANCHE-COMTE	99	11	45	2	157
LE HAVRE	30		4		34
ROUEN	100	7	43	7	157
ROUEN INSA	7	1	4	1	13
Région HAUTE-NORMANDIE	137	8	51	8	204
CACHAN ENS	12	14	6		32
MARNE LA VALLEE	24	8	11		43
NOISY LE GD ENSLL	1				1
PARIS 8	98	14	27		139
PARIS 12	66	20	49		135
PARIS 13	61	10	37		108
PARIS ISM	5				5
Académie de CRETEIL	267	66	130		463
PARIS 1	43	30	92		165
PARIS 2	7	4	85		96
PARIS 3	48	12	33		93
PARIS 4	37	19	88		144
PARIS 5	50	20	60		130
PARIS 6	112	64	47		223
PARIS 7	100	36	48		184
PARIS CNAM	19	15	14		48
PARIS COLL.DE FRANCE			2		2
PARIS DAUPHINE	10	14	35		59
PARIS EC.NAT.CHARTES		1			1
PARIS ENS	5	19	11		35
PARIS ENS CHIMIE	3	2	4		9
PARIS ENSAM	14	2	10		26
PARIS I.N.R.P.			1		1
PARIS IAE			1		1
PARIS IEP	1	1	2		4
PARIS INALCO	37	1	4		42
PARIS IPG			2		2
PARIS MUSEUM			1		1
PARIS PALAIS DECOUV.		1			1
Académie de PARIS	486	241	540		1267
CERGY ENSEA	6	2			8
CERGY-PONTOISE	29	12	42		83
EVRY	21	7	24		52
FONTENAY STCLOUD ENS	3	8	9		20
PARIS 10	85	35	81		201
PARIS 11	106	49	72		227
PARIS ECOLE CENTRALE		1	4		5
VERSAILLES ST-QUENT.	18	15	26		59
Académie de VERSAILLES	268	129	258		655
Région ILE-DE-FRANCE	1021	436	928		2385
LA REUNION	47		14		61
Région LA REUNION	47		14		61

## Etude de la promotion dans la carrière des enseignants-chercheurs 1993-2007

Tableau I-1a

## Bilan des recrutements des maîtres de conférences dans le corps des professeurs 1993-2007

Mobilité des maîtres de conférences recrutés professeurs  
par établissement d'origine et par type de mobilité

Etablissement d'origine (*)	Recrutement dans le même établissement	Mobilité dans la région	Mobilité extra régionale	Mobilité vers l'Ile-de-France	Total MCF de l'établissement recrutés PR
MONTPELLIER 1	30	5	34	1	70
MONTPELLIER 2	116	2	18	3	139
MONTPELLIER 3	80	3	30		113
MONTPELLIER ENSC	5	1			6
NIMES CUFR			1		1
PERPIGNAN	53		2		55
Région LANGUEDOC-ROUSSILLON	284	11	85	4	384
LIMOGES	77		15		92
LIMOGES ENSCI	4	1			5
Région LIMOUSIN	81	1	15		97
METZ	72	4	13	6	95
METZ ENI	2	1			3
NANCY 1	96	10	27	5	138
NANCY 2	59	7	19		85
NANCY INP	43	5	12	1	61
Région LORRAINE	272	27	71	12	382
TARBES ENI	8	1	1		10
TOULOUSE 1	30	8	38	1	77
TOULOUSE 2	118	5	31	1	155
TOULOUSE 3	193	13	20	3	229
TOULOUSE IEP			1		1
TOULOUSE INP	43	3	1		47
TOULOUSE INSA	32	4			36
Région MIDI-PYRENEES	424	34	92	5	555
ARTOIS	26	1	16	3	46
LILLE 1	156	25	45	7	233
LILLE 2	40	9	19	1	69
LILLE 3	97	15	25	7	144
LILLE EC	13	3	2		18
LILLE ENS CHIMIE	6	1			7
LILLE IEP			4	1	5
LITTORAL	31	6	10	2	49
ROUBAIX ENSAIT	6				6
VALENCIENNES	54	2	11	3	70
Région NORD-PAS DE CALAIS	429	62	132	24	647
ANGERS	54	2	24	2	82
LE MANS	31	3	22	2	58
NANTES	124	6	45	5	180
NANTES EC	10	3			13
Région PAYS DE LA LOIRE	219	14	91	9	333
AMIENS	73		45	6	124
COMPIEGNE UT	28	1	15	6	50
Région PICARDIE	101	1	60	12	174
LA ROCHELLE	21	3	10		34
POITIERS	118	1	33	8	160
POITIERS ENSMA	4	1	4		9
Région POITOU-CHARENTES	143	5	47	8	203

## Etude de la promotion dans la carrière des enseignants-chercheurs 1993-2007

Tableau I-1a

## Bilan des recrutements des maîtres de conférences dans le corps des professeurs 1993-2007

## Mobilité des maîtres de conférences recrutés professeurs

## par établissement d'origine et par type de mobilité

Etablissement d'origine (*)	Recrutement dans le même établissement	Mobilité dans la région	Mobilité extra régionale	Mobilité vers l'Ile-de-France	Total MCF de l'établissement recrutés PR
AIX IEP	2		1		3
AIX-MARSEILLE 1	140	14	24	8	186
AIX-MARSEILLE 2	46	11	9	1	67
AIX-MARSEILLE 3	55	16	25	1	97
AVIGNON	17	3	13		33
MARSEILLE EC	5	3		2	10
MARSEILLE ENS PHY	3		1		4
Académie d'AIX-MARSEILLE	268	47	73	12	400
NICE	106	9	39	5	159
TOULON	21	3	9		33
Académie de NICE	127	12	48	5	192
Région PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	395	59	121	17	592
CHAMBERY	44	6	11	2	63
GRENOBLE 1	98	22	16	6	142
GRENOBLE 2	63	15	13	1	92
GRENOBLE 3	42	8	12	2	64
GRENOBLE IEP	2	2	4		8
GRENOBLE INP	45	6	5		56
Académie de GRENOBLE	294	59	61	11	425
LYON 1	113	12	30		155
LYON 2	85	9	15	1	110
LYON 3	32	15	19	2	68
LYON EC	11	7	4		22
LYON ENS	1	11	13	1	26
LYON ENS LSH	2	1	2	2	7
LYON ENSATT			1		1
LYON ENSSIB	3	1			4
LYON IEP	4	1		1	6
LYON INSA	68	10	12	1	91
ST ETIENNE	65	8	16		89
ST ETIENNE ENI	2				2
Académie de LYON	386	75	112	8	581
Région RHONE-ALPES	680	134	173	19	1006
NOUVELLE CALEDONIE	4		2		6
POLYNESIE	10				10
C.O.M	14		2		16
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5912</b>	<b>888</b>	<b>2433</b>	<b>169</b>	<b>9402</b>
	62,88%	9,44%	25,88%	1,80%	

(\*) : l'établissement d'origine est l'établissement de rattachement ; les MCF affectés dans les IUT ou écoles rattachées aux universités sont comptés avec leurs collègues affectés dans l'université.

## Etude de la promotion dans la carrière des enseignants-chercheurs 1993-2007

Tableau I-1b

## Bilan des recrutements des maîtres de conférences dans le corps des professeurs 1993-2007

Mobilité des maîtres de conférences recrutés professeurs  
par établissement d'origine et par type de mobilité (%)

Etablissement d'origine (*)	Recrutement dans le même établissement	Mobilité dans la région	Mobilité extra régionale	Mobilité vers l'Ile-de-France	Total MCF de l'établissement recrutés PR
MULHOUSE	81,82%	6,06%	10,61%	1,52%	66
STRASBOURG 1	74,81%	3,70%	20,74%	0,74%	135
STRASBOURG 2	68,32%	1,98%	27,72%	1,98%	101
STRASBOURG 3	37,14%	2,86%	60,00%		35
STRASBOURG INSA	50,00%		37,50%	12,50%	8
STRASBOURG IUFM	66,67%		33,33%		3
Région ALSACE	69,83%	3,45%	25,29%	1,44%	348
ANTILLES-GUYANE	85,37%		14,63%		41
ANTILLES IUFM	50,00%	50,00%			2
Région ANTILLES-GUYANE	83,72%	2,33%	13,95%		43
BORDEAUX 1	68,28%	6,21%	24,14%	1,38%	145
BORDEAUX 2	70,59%	7,84%	19,61%	1,96%	51
BORDEAUX 3	78,90%	4,59%	16,51%		109
BORDEAUX 4	51,06%	6,38%	38,30%	4,26%	47
BORDEAUX IEP	33,33%		66,67%		9
BORDEAUX ENSCP	57,14%	42,86%			7
BORDEAUX ENSEIRB	80,00%		20,00%		10
PAU	75,68%	1,35%	21,62%	1,35%	74
Région AQUITAINE	69,91%	5,53%	23,23%	1,33%	452
CLERMONT 1	74,36%	2,56%	23,08%		39
CLERMONT 2	76,15%	3,08%	20,77%		130
CLERMONT ENS CHIMIE	71,43%	28,57%			7
CLERMONT IFMA	75,00%	25,00%			4
Région AUVERGNE	75,56%	4,44%	20,00%		180
CAEN	73,62%	2,45%	20,86%	3,07%	163
CAEN ISMRA	62,50%		37,50%		8
Région BASSE-NORMANDIE	73,10%	2,34%	21,64%	2,92%	171
DIJON	67,84%		28,14%	4,02%	199
Région BOURGOGNE	67,84%		28,14%	4,02%	199
BREST	86,08%	1,27%	12,66%		79
BREST ENI	50,00%	25,00%	25,00%		4
BRETAGNE SUD	78,26%	8,70%	13,04%		23
RENNES 1	66,67%	10,69%	22,64%		159
RENNES 2	78,43%	1,96%	17,65%	1,96%	102
RENNES ENS CHIMIE	87,50%			12,50%	8
RENNES IEP			100,00%		1
RENNES INSA	81,82%	13,64%	4,55%		22
Région BRETAGNE	75,13%	6,53%	17,59%	0,75%	398
BOURGES ENSI	66,67%		33,33%		3
ORLEANS	60,44%	5,49%	28,57%	5,49%	91
TOURS	60,13%	1,96%	30,72%	7,19%	153
Région CENTRE	60,32%	3,24%	29,96%	6,48%	247
REIMS	71,97%		24,24%	3,79%	132
TROYES UT	90,00%			10,00%	10
Région CHAMPAGNE-ARDENNE	73,24%		22,54%	4,23%	142
CORTE	91,67%		8,33%		24
CORTE IUFM	50,00%	50,00%			2
Région CORSE	88,46%	3,85%	7,69%		26

## Etude de la promotion dans la carrière des enseignants-chercheurs 1993-2007

Tableau I-1b

## Bilan des recrutements des maîtres de conférences dans le corps des professeurs 1993-2007

Mobilité des maîtres de conférences recrutés professeurs  
par établissement d'origine et par type de mobilité (%)

Etablissement d'origine (*)	Recrutement dans le même établissement	Mobilité dans la région	Mobilité extra régionale	Mobilité vers l'Ile-de-France	Total MCF de l'établissement recrutés PR
BELFORT UTBM	35,71%	14,29%	42,86%	7,14%	14
BESANCON	66,92%	4,51%	27,82%	0,75%	133
BESANCON ENS MECA	50,00%	30,00%	20,00%		10
Région FRANCHE-COMTE	63,06%	7,01%	28,66%	1,27%	157
LE HAVRE	88,24%		11,76%		34
ROUEN	63,69%	4,46%	27,39%	4,46%	157
ROUEN INSA	53,85%	7,69%	30,77%	7,69%	13
Région HAUTE-NORMANDIE	67,16%	3,92%	25,00%	3,92%	204
CACHAN ENS	37,50%	43,75%	18,75%		32
MARNE LA VALLEE	55,81%	18,60%	25,58%		43
NOISY LE GD ENSLL	100,00%				1
PARIS 8	70,50%	10,07%	19,42%		139
PARIS 12	48,89%	14,81%	36,30%		135
PARIS 13	56,48%	9,26%	34,26%		108
PARIS ISM	100,00%				5
Académie de CRETEIL	57,67%	14,25%	28,08%		463
PARIS 1	26,06%	18,18%	55,76%		165
PARIS 2	7,29%	4,17%	88,54%		96
PARIS 3	51,61%	12,90%	35,48%		93
PARIS 4	25,69%	13,19%	61,11%		144
PARIS 5	38,46%	15,38%	46,15%		130
PARIS 6	50,22%	28,70%	21,08%		223
PARIS 7	54,35%	19,57%	26,09%		184
PARIS CNAM	39,58%	31,25%	29,17%		48
PARIS COLL.DE FRANCE			100,00%		2
PARIS DAUPHINE	16,95%	23,73%	59,32%		59
PARIS EC.NAT.CHARTES		100,00%			1
PARIS ENS	14,29%	54,29%	31,43%		35
PARIS ENS CHIMIE	33,33%	22,22%	44,44%		9
PARIS ENSAM	53,85%	7,69%	38,46%		26
PARIS I.N.R.P.			100,00%		1
PARIS IAE			100,00%		1
PARIS IEP	25,00%	25,00%	50,00%		4
PARIS INALCO	88,10%	2,38%	9,52%		42
PARIS IPG			100,00%		2
PARIS MUSEUM			100,00%		1
PARIS PALAIS DECOUV.		100,00%			1
Académie de PARIS	38,36%	19,02%	42,62%		1267
CERGY ENSEA	75,00%	25,00%			8
CERGY-PONTOISE	34,94%	14,46%	50,60%		83
EVRY	40,38%	13,46%	46,15%		52
FONTENAY STCLOUD ENS	15,00%	40,00%	45,00%		20
PARIS 10	42,29%	17,41%	40,30%		201
PARIS 11	46,70%	21,59%	31,72%		227
PARIS ECOLE CENTRALE		20,00%	80,00%		5
VERSAILLES ST-QUENT.	30,51%	25,42%	44,07%		59
Académie de VERSAILLES	40,92%	19,69%	39,39%		655
Région ILE-DE-FRANCE	42,81%	18,28%	38,91%		2385
LA REUNION	77,05%		22,95%		61
Région LA REUNION	77,05%		22,95%		61

## Etude de la promotion dans la carrière des enseignants-chercheurs 1993-2007

Tableau I-1b

## Bilan des recrutements des maîtres de conférences dans le corps des professeurs 1993-2007

**Mobilité des maîtres de conférences recrutés professeurs  
par établissement d'origine et par type de mobilité (%)**

Etablissement d'origine (*)	Recrutement dans le même établissement	Mobilité dans la région	Mobilité extra régionale	Mobilité vers l'Ile-de-France	Total MCF de l'établissement recrutés PR
MONTPELLIER 1	42,86%	7,14%	48,57%	1,43%	70
MONTPELLIER 2	83,45%	1,44%	12,95%	2,16%	139
MONTPELLIER 3	70,80%	2,65%	26,55%		113
MONTPELLIER ENSC	83,33%	16,67%			6
NIMES CUFR			100,00%		1
PERPIGNAN	96,36%		3,64%		55
Région LANGUEDOC-ROUSSILLON	73,96%	2,86%	22,14%	1,04%	384
LIMOGES	83,70%		16,30%		92
LIMOGES ENSCI	80,00%	20,00%			5
Région LIMOUSIN	83,51%	1,03%	15,46%		97
METZ	75,79%	4,21%	13,68%	6,32%	95
METZ ENI	66,67%	33,33%			3
NANCY 1	69,57%	7,25%	19,57%	3,62%	138
NANCY 2	69,41%	8,24%	22,35%		85
NANCY INP	70,49%	8,20%	19,67%	1,64%	61
Région LORRAINE	71,20%	7,07%	18,59%	3,14%	382
TARBES ENI	80,00%	10,00%	10,00%		10
TOULOUSE 1	38,96%	10,39%	49,35%	1,30%	77
TOULOUSE 2	76,13%	3,23%	20,00%	0,65%	155
TOULOUSE 3	84,28%	5,68%	8,73%	1,31%	229
TOULOUSE IEP			100,00%		1
TOULOUSE INP	91,49%	6,38%	2,13%		47
TOULOUSE INSA	88,89%	11,11%			36
Région MIDI-PYRENEES	76,40%	6,13%	16,58%	0,90%	555
ARTOIS	56,52%	2,17%	34,78%	6,52%	46
LILLE 1	66,95%	10,73%	19,31%	3,00%	233
LILLE 2	57,97%	13,04%	27,54%	1,45%	69
LILLE 3	67,36%	10,42%	17,36%	4,86%	144
LILLE EC	72,22%	16,67%	11,11%		18
LILLE ENS CHIMIE	85,71%	14,29%			7
LILLE IEP			80,00%	20,00%	5
LITTORAL	63,27%	12,24%	20,41%	4,08%	49
ROUBAIX ENSAIT	100,00%				6
VALENCIENNES	77,14%	2,86%	15,71%	4,29%	70
Région NORD-PAS DE CALAIS	66,31%	9,58%	20,40%	3,71%	647
ANGERS	65,85%	2,44%	29,27%	2,44%	82
LE MANS	53,45%	5,17%	37,93%	3,45%	58
NANTES	68,89%	3,33%	25,00%	2,78%	180
NANTES EC	76,92%	23,08%			13
Région PAYS DE LA LOIRE	65,77%	4,20%	27,33%	2,70%	333
AMIENS	58,87%		36,29%	4,84%	124
COMPIEGNE UT	56,00%	2,00%	30,00%	12,00%	50
Région PICARDIE	58,05%	0,57%	34,48%	6,90%	174
LA ROCHELLE	61,76%	8,82%	29,41%		34
POITIERS	73,75%	0,63%	20,63%	5,00%	160
POITIERS ENSMA	44,44%	11,11%	44,44%		9
Région POITOU-CHARENTES	70,44%	2,46%	23,15%	3,94%	203

## Etude de la promotion dans la carrière des enseignants-chercheurs 1993-2007

Tableau I-1b

## Bilan des recrutements des maîtres de conférences dans le corps des professeurs 1993-2007

**Mobilité des maîtres de conférences recrutés professeurs  
par établissement d'origine et par type de mobilité (%)**

Etablissement d'origine (*)	Recrutement dans le même établissement	Mobilité dans la région	Mobilité extra régionale	Mobilité vers l'Ile-de-France	Total MCF de l'établissement recrutés PR
AIX IEP	66,67%		33,33%		3
AIX-MARSEILLE 1	75,27%	7,53%	12,90%	4,30%	186
AIX-MARSEILLE 2	68,66%	16,42%	13,43%	1,49%	67
AIX-MARSEILLE 3	56,70%	16,49%	25,77%	1,03%	97
AVIGNON	51,52%	9,09%	39,39%		33
MARSEILLE EC	50,00%	30,00%		20,00%	10
MARSEILLE ENS PHY	75,00%		25,00%		4
Académie d'AIX-MARSEILLE	67,00%	11,75%	18,25%	3,00%	400
NICE	66,67%	5,66%	24,53%	3,14%	159
TOULON	63,64%	9,09%	27,27%		33
Académie de NICE	66,15%	6,25%	25,00%	2,60%	192
Région PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	66,72%	9,97%	20,44%	2,87%	592
CHAMBERY	69,84%	9,52%	17,46%	3,17%	63
GRENOBLE 1	69,01%	15,49%	11,27%	4,23%	142
GRENOBLE 2	68,48%	16,30%	14,13%	1,09%	92
GRENOBLE 3	65,63%	12,50%	18,75%	3,13%	64
GRENOBLE IEP	25,00%	25,00%	50,00%		8
GRENOBLE INP	80,36%	10,71%	8,93%		56
Académie de GRENOBLE	69,18%	13,88%	14,35%	2,59%	425
LYON 1	72,90%	7,74%	19,35%		155
LYON 2	77,27%	8,18%	13,64%	0,91%	110
LYON 3	47,06%	22,06%	27,94%	2,94%	68
LYON EC	50,00%	31,82%	18,18%		22
LYON ENS	3,85%	42,31%	50,00%	3,85%	26
LYON ENS LSH	28,57%	14,29%	28,57%	28,57%	7
LYON ENSATT			100,00%		1
LYON ENSSIB	75,00%	25,00%			4
LYON IEP	66,67%	16,67%		16,67%	6
LYON INSA	74,73%	10,99%	13,19%	1,10%	91
ST ETIENNE	73,03%	8,99%	17,98%		89
ST ETIENNE ENI	100,00%				2
Académie de LYON	66,44%	12,91%	19,28%	1,38%	581
Région RHONE-ALPES	67,59%	13,32%	17,20%	1,89%	1006
NOUVELLE CALEDONIE	66,67%		33,33%		6
POLYNESIE	100,00%				10
C.O.M	87,50%		12,50%		16
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>62,88%</b>	<b>9,44%</b>	<b>25,88%</b>	<b>1,80%</b>	<b>9402</b>

(\*) : l'établissement d'origine est l'établissement de rattachement ; les MCF affectés dans les IUT ou écoles rattachées aux universités sont comptés avec leurs collègues affectés dans l'université.

## Etude de la promotion dans la carrière des enseignants-chercheurs 1993-2007

Tableau I-2

Bilan des recrutements des maîtres de conférences dans le corps des professeurs 1993-2007  
Répartition des maîtres de conférences recrutés professeurs, par année, par grande discipline et par type de mobilité

Année	Droit, Economie et Gestion					Lettres et Sciences humaines					Pharmacie					Sciences et Techniques				
	Recrutement dans le même établissement	Mobilité dans la région	Mobilité extra régionale	Mobilité vers l'Ile-de-France	Total MCF recrutés PR	Recrutement dans le même établissement	Mobilité dans la région	Mobilité extra régionale	Mobilité vers l'Ile-de-France	Total MCF recrutés PR	Recrutement dans le même établissement	Mobilité dans la région	Mobilité extra régionale	Mobilité vers l'Ile-de-France	Total MCF recrutés PR	Recrutement dans le même établissement	Mobilité dans la région	Mobilité extra régionale	Mobilité vers l'Ile-de-France	Total MCF recrutés PR
1993	40	5	32		77	182	27	58	4	271	11		6		17	233	51	64	2	350
1994	26	10	46	1	83	154	15	42	3	214	15		4		19	163	31	28	3	225
1995	9	3	27		39	135	22	58	1	216	7		6		13	146	18	32		196
1996	22	5	66	1	94	120	26	32	3	181	5				5	93	22	36	2	153
1997	18	12	38		68	121	12	49	1	183	16		6	1	23	124	16	49	3	192
1998	21	10	62		93	182	18	61	7	268	20		1		21	183	37	42	3	265
1999	25	12	57	1	95	176	25	79	10	290	22	1	2		25	166	43	57	3	269
2000	20	8	57		85	153	19	76	9	257	18		2	1	21	203	29	58	7	297
2001	33	13	52	3	101	162	16	58	8	244	25				25	197	20	56	3	276
2002	31	12	65	1	109	153	14	56	7	230	19		3		22	223	45	53	4	325
2003	21	12	44		77	149	17	81	5	252	26		1		27	265	24	57	9	355
2004	20	3	50	3	76	130	20	65	12	227	24		3		27	244	33	43	5	325
2005	15	7	54	1	77	133	14	56	6	209	19	1	5		25	255	35	57	11	358
2006	9	3	51		63	152	16	62	5	235	21	2	1		24	276	32	54	10	372
2007	34	10	46	1	91	145	17	64	6	232	23		2		25	279	45	61	3	388
<b>Total</b>	<b>344</b>	<b>125</b>	<b>747</b>	<b>12</b>	<b>1228</b>	<b>2247</b>	<b>278</b>	<b>897</b>	<b>87</b>	<b>3509</b>	<b>271</b>	<b>4</b>	<b>42</b>	<b>2</b>	<b>319</b>	<b>3050</b>	<b>481</b>	<b>747</b>	<b>68</b>	<b>4346</b>
	28,01%	10,18%	60,83%	0,98%		64,04%	7,92%	25,56%	2,48%		84,95%	1,25%	13,17%	0,63%		70,18%	11,07%	17,19%	1,56%	